

HISTOIRE
DU
CHATEAU-GAILLARD.

Cet Ouvrage se trouve :

A PARIS , chez JULES RENOUARD , Libraire , rue de Tournon , N° 6.

A CAEN , chez MANCEL , Libraire , rue Saint-Jean , N° 87.

A DIEPPE , chez MARAIS Fils aîné , Libraire , Grande Rue.

**ROUEN. — IMPRIMÉ CHEZ NICÉLAS PERIAUX ,
RUE DE LA VICOMTÉ , N° 55.**



A. Duvall.

Idem. de V. P. aux. à Rouen.

Vue du Château-Boillard, prise au couchant.

HISTOIRE

Château-Gaillard.

SIÈGE QU'IL SOUTINT

CONTRE PHILIPPE-AUGUSTE,

EN 1203 ET 1204.

SUITE DE PLANCHES LITHOGRAPHIQUES ET GRAVÉES,

ET DE PLUSIEURS DIAGRAMES,

PAR

ACHILLE DEVILLE,

Membre de plusieurs Sociétés savantes.



ROUEN.

ÉDOUARD FRÈRE, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

N° 45, RUE DU PORT.

MOÏSES PERDUE, IMPRIMEUR-ÉDITEUR,

N° 25, RUE DU PORT.

M DCCC LIII

THE UNIVERSITY OF CHICAGO PRESS

HISTOIRE
DU
Château-Gaillard,
ET DU
SIÈGE QU'IL SOUTINT
CONTRE PHILIPPE-AUGUSTE,

EN 1203 ET 1204,

ORNÉE DE PLANCHES LITHOGRAPHIÉES OU GRAVÉES,
Et de plusieurs Dignettes,

PAR
ACHILLE DEVILLE,

MEMBRE DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS SAVANTES.



ROUEN.
ÉDOUARD FRÈRE, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
SUR LE PORT, N° 45.

NICÉLAS PERIAUX, IMPRIMEUR-ÉDITEUR,
RUE DE LA VICOMTÉ, N° 55.

M DCCC XXIX.

HISTOIRE

Château-Comillat

SIÈGE DU SOUTIEN

CONTRE PHILIPPE-AUGUSTE

EN 1202 ET 1204

ORDRE DE TRAVAUX ARCHÉOLOGIQUE ET GÉOLOGIQUE

DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES

PAR

ACHILLE DEVAINE

PROFESSEUR DE GÉOLOGIE



NOUVEAU

EDOUARD TISSOT, GÉOLOGUE

EN 1884

RECHERCHES GÉOLOGiques

DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES

PAR

AVANT-PROPOS.

UN des événements les plus remarquables de l'histoire de France est bien certainement la cession de la Neustrie aux hommes du Nord. La réunion de cette belle province à la mère-patrie, après une occupation de près de trois siècles, n'est pas un événement moins important et moins célèbre de nos annales. Au premier coup d'œil on se demande si la Normandie, séparée, depuis Guillaume-le-Conquérant, de sa nouvelle métropole par la mer, et touchant par tant de points à la France, ne devait pas tôt ou tard échapper à ses possesseurs et rentrer sous le joug des monarques français. On doit convenir toutefois que la tâche était devenue difficile lorsque Philippe-Auguste en entreprit l'exécution. En effet, la grande puissance continentale des rois d'Angleterre, en même-temps ducs de Normandie, les mettait en état, indépendamment des secours qu'ils pouvaient tirer de leurs possessions d'outre-mer, de lutter avec avantage contre la France : tout le littoral de l'ancienne Gaule, à partir de l'extrémité septentrionale de la Normandie jusqu'aux Pyrénées, reconnaissait leur loi ; ils étaient maîtres de la Bretagne, de l'Anjou, du Maine, de

•

toute l'Aquitaine. C'était comme une vaste ceinture qui semblait s'agrandir de jour en jour pour envelopper la France. Philippe-Auguste sentit qu'il était temps de frapper au cœur ce nouvel empire, sous peine d'en être dévoré. La Normandie en était la clef; elle devint l'objet de toutes ses pensées et de tous ses efforts.

Héritier de la puissance et des trésors de Henri II, Richard-Cœur-de-Lion occupait alors le trône d'Angleterre. Tant que vécut ce prince, moins grand politique peut-être que Philippe-Auguste, mais pour le moins son égal en talents militaires, Philippe se consuma en vaines tentatives. Jean-Sans-Terre se chargea bientôt de prouver ce que peut la différence d'un homme sur les destinées de tout un peuple. Plus jaloux de tenir dans sa main le sceptre de son frère que son épée, ce prince abandonna pour ainsi dire à elle-même la Normandie. Elle ne tarda pas à succomber. Richard-Cœur-de-Lion, qui avait appris à connaître Philippe-Auguste, n'avait rien négligé pour la défense de cette belle province. En élevant la redoutable forteresse dont j'ai entrepris d'écrire l'histoire, on eût dit qu'il pressentait les dangers auxquels sa fin prématurée allait l'exposer; mais il n'avait pu soupçonner à quel degré de faiblesse devait descendre, après lui, le sang des Plantagenet. Sous tout autre que Jean-Sans-Terre, nul doute que le Château-Gaillard n'eût rempli le noble but qui avait présidé à sa création. Après un faible et vain effort de la part du prince anglais, cette citadelle, laissée à ses propres forces, n'en arrêta pas moins la marche du vainqueur pendant près d'une année. Sa chute entraîna celle du pays : la même campagne qui la

vit tomber rangea la Normandie sous la loi du monarque français.

Écrire l'histoire du Château-Gaillard et du siège qu'il soutint contre Philippe-Auguste, c'est donc rappeler le fait le plus marquant et le plus décisif d'une des plus mémorables époques de nos annales. C'est ce qui sert à expliquer la forme historique donnée à cet ouvrage. Le lecteur pourra remarquer que j'ai fait marcher de front la partie descriptive ; l'une sert presque continuellement de commentaire à l'autre, et en complète l'explication. Trop souvent l'historien, entraîné par la rapidité de sa marche, se voit forcé de se borner au récit des faits, et prive ainsi ses tableaux d'une partie de leur couleur et de leur physionomie. La nature même de cet ouvrage m'a permis d'embrasser mon sujet sous toutes ses faces, et de transporter, pour ainsi dire, le lecteur au milieu des hommes et des choses. C'est un avantage de position dont la faiblesse de mon talent a pu seule m'empêcher de profiter autant qu'il était possible de le faire.

Comme monument d'architecture militaire, le Château-Gaillard, en mettant de côté l'intérêt des événements qui se rattachent à son histoire, tient sans contredit la première place parmi les monuments du même genre en Europe. Conçu et exécuté par un des plus grands génies militaires du moyen âge, il jouissait d'une célébrité que six siècles entiers n'ont pu réduire à l'oubli. Lorsqu'on voulait donner une haute idée de la force d'un château, dans ces temps où l'Europe en était comme hérissée, on croyait avoir tout dit en le comparant au Château-Gaillard.

« Ut non Gaillardo se jactitet inferiore, »

dit, dans une occasion semblable, un chroniqueur du XII^e siècle, Guillaume-le-Breton. Le même historien nous apprend que la prise de cette forteresse fut regardée par les contemporains comme le plus beau titre de gloire de Philippe-Auguste; ils ne lui trouvaient d'égal que la victoire de Bouvines.

Ce qui donne aux ruines du Château-Gaillard un intérêt particulier, et ne se rencontre peut-être dans aucun autre édifice du même caractère, c'est que, lorsqu'on ordonna sa démolition au commencement du XVII^e siècle, il n'avait subi aucune altération dans son ensemble, aucune addition quelconque depuis son origine : l'œuvre de Richard-Cœur-de-Lion n'avait jamais cessé, à aucune époque, d'être regardée comme complète et comme un modèle achevé. Tel il était en sortant des mains de ce prince, tel il était en 1603 lorsqu'il fut renversé; telles sont encore aujourd'hui ses ruines. Cette rare et étonnante chasteté, si je puis me servir de cette expression, prête à l'étude de ce monument une importance qui sera facilement appréciée. Un plan général de ce château devenait donc un objet d'un intérêt peu ordinaire. En l'absence de tout document, je suis parvenu à en dresser un sur les lieux; ce qui était plus difficile à exécuter qu'on ne serait tenté de le croire au premier coup d'œil : il faut connaître la position et l'état des ruines pour apprécier les difficultés et même le danger d'une pareille tentative. Privé de ce plan, je n'eusse point pris la plume, car, sans lui, la partie principale de

cet ouvrage restait à peu près inintelligible ; il en est la clef¹.

Écrivant l'histoire d'une forteresse et de guerres d'une époque reculée et encore mal connue, j'ai pensé qu'il serait utile et intéressant à la fois d'éclaircir, autant que le permettait le fil de la narration, tout ce qui pouvait avoir rapport à l'art militaire à cette même époque. Quelques reflexions sur ce sujet prouveront que son étude peut agrandir de beaucoup le cercle qu'on est dans l'habitude de lui tracer. La première chose que l'on remarque, c'est que le système général de l'attaque et de la défense des places était emprunté aux Romains. Cette imitation était même étudiée, et non pas seulement le fait d'une simple tradition, comme on serait peut-être porté à le croire ; on en voit la preuve dans un historien du XII^e siècle, Jean de Marmoutier. Ce moine raconte que Geoffroy-Plantagenet, grand père de Richard-Cœur-de-Lion, étant occupé à assiéger un certain château fort, étudiait le traité de Végèce², et y cherchait les moyens de le mieux at-

¹ C'est faute, sans doute, d'avoir eu un plan sous les yeux que le dernier historien de Philippe-Auguste, M. Capefigue, a commis de si nombreuses inexactitudes dans le récit qu'il a fait du siège du Château-Gaillard. Il en est cependant plusieurs que l'absence de ce document ne saurait faire excuser ; je n'en citerai qu'une, que l'autorité du nom de l'historien me force à relever. M. Capefigue place le Château-Gaillard dans une île : il n'est personne en Normandie qui ne sache que les ruines de cette forteresse s'élèvent sur le bord de ce fleuve.

² On sait que Végèce écrivait sous Valentinien-le-Jeune, au IV^e siècle.

taquer¹. On rencontre dans ce chroniqueur, et surtout dans Guillaume-le-Breton, ce vieil historien du Château-Gaillard, l'indication d'une foule d'armes et de machines de guerre, dont la description et jusqu'au nom se retrouvent dans le même Végèce.

C'est également aux Romains que les armées du moyen âge devaient la méthode de se couvrir de retranchements, soit dans leurs campements, soit dans le siège des places. Si les vieux historiens, presque tous habitants des cloîtres, par conséquent étrangers à l'art et aux opérations militaires, étaient entrés dans plus de détails sur cette partie, nous serions sans doute étonnés de la fidélité et de l'étendue de l'imitation.

Quant à la composition et à la marche des armées, l'imitation devient moins sensible; elle disparaît même presque entièrement. Pour se rendre compte de cette différence, il faut sortir du cercle militaire et se reporter au système politique :

¹ Voici ce curieux passage :

« Consulit super hoc literatus consul legendo Vegetium Renatum, qui de
« re dixit militari. Adsunt interim monachi Majoris Monasterii ecclesiæ suæ
« responsa comitis delegantes, Reverendus verò consul, ob monachorum
« reverentiam, librum, quem præ manibus habebat, posuit seorsum, ut
« eos attentius audiret. Quem arripiens unus ex monachis, qui dicebatur
« G....., vir authenticus bonæ opinionis et melioris vitæ, acer ingenio
« et perspicax in scripturis, legere cœpit. Occurrit autem ei locus ille in
« quo Vegetius Renatus pleniùs instruit qualiter turris, connexis roboribus
« resarcita, festinæ pateat captioni. Considerans discretus comes matu-
« ritatis virum sedulum et sollicitum circa lectionem, ait : dilecte in
« Domino frater G..., sicut invenis in lectione, ita usque in crastinum
« videbis exhiberi in opere. » (*Historia Gaufredi ducis Normannorum*,
page 93, Paris, 1610.)

en effet, le régime féodal eut la plus profonde influence sur l'art de faire la guerre, et, pour peu qu'on y réfléchisse, cela devait être ainsi.

Sous ce régime, les armées se composaient en majeure partie des troupes des grands vassaux, qui elles-mêmes étaient formées de celles des arrière-vassaux et de leurs hommes. Elles venaient se ranger sous la bannière du suzerain, laquelle ne se déployait que lui présent, à moins de circonstances particulières toujours fort rares; et, pour le remarquer en passant, ceci explique pourquoi nous voyons toujours les rois à la tête des armées : la constitution politique leur en faisait une loi. Le système féodal poussait en ce sens essentiellement à l'esprit militaire. Les conséquences en furent immenses; elles dominent en partie l'histoire du moyen âge¹. Les troupes de tous ces vassaux, qui composaient l'effectif des armées, n'étaient ni équipées ni entretenues par le suzerain; elles ne devaient qu'un faible temps de service (quarante jours en général). Aussi obéissaient-elles mal au commandant en chef; et, le terme du service expiré, elles se retiraient dans leurs foyers. Chez les Romains, au contraire, tout homme en état de porter les armes était tenu de venir se placer sous les drapeaux au premier signal, et il ne les quittait que quand le but de la guerre était rempli. Les Romains, à coup-sûr, avec le gouvernement féodal, n'eussent jamais fait la conquête du monde.

¹ Ces considérations, pour être neuves, ne m'en paraissent pas moins importantes. Aucun historien, que je sache, ne s'y est arrêté. On a beaucoup écrit sur le système féodal; la matière est loin d'être épuisée.

Cette organisation, fille du système politique, nous explique la faiblesse des résultats obtenus dans la presque totalité des guerres de ces temps anciens, ce dont peu d'historiens se sont rendu compte. Les grands capitaines en sentaient le vice; mais comme il était inhérent aux institutions politiques, qui les dominaient eux-mêmes, il était hors de leur pouvoir d'y remédier. Richard-Cœur-de-Lion en fit l'expérience. Ce prince, en 1198, au moment où il venait d'achever le Château-Gaillard, essaya de porter à un an le service en Angleterre¹; il éprouva la plus grande résistance. Un des vassaux du prince, l'évêque de Lincoln, alla jusqu'à traiter publiquement cette tentative d'œuvre perverse. Richard fut obligé d'y renoncer.

Dans l'impuissance où ils étaient de modifier cette organisation militaire, et pour en corriger, autant qu'il était en eux, le vice, la plupart des souverains, au XII^e siècle, commencèrent à appeler sous leur bannière des troupes soldées, formées d'étrangers et de gens sans aveu qui se consacraient exclusivement au métier des armes, et qui, moins peut-être par leur courage que par leur constance sous le drapeau, étaient devenus l'élite et la force des armées. Ces troupes, en France et en Angleterre, étaient connues sous le nom de *Routiers*, de *Cottereaux*, de *Navarrins*, de *Brabançons*, etc., quoique composées d'hommes de diverses nations². Henri II, Philippe-Auguste, Richard-

¹ ROGER DE HOVEDEN, *Rerum anglicarum scriptores post Bedam*, page 442.

² On les désignait aussi sous le nom de soudarts, *solidati*, d'où est venu le nom de soldats, qui, dans l'origine, ne voulait dire autre chose que soldés, soudoyés.

Cœur-de-Lion, Jean-Sans-Terre, s'en servirent constamment. L'usage en passa rapidement d'un prince à l'autre, car celui qui ne l'eût pas fait se fût trouvé vis-à-vis de son adversaire dans un état marqué d'infériorité : les historiens du temps en font eux-mêmes la remarque¹. On verra figurer ces corps mercenaires dans tout le cours du blocus et du siège du Château-Gaillard. Il y en avait dans les armées anglo-normande et française; ils s'y distinguèrent. En temps de paix, ces *soldats*, sans emploi, sans ressources, comme ils étaient sans patrie, véritables ilotes armés en dehors du système social, se répandaient dans les campagnes, où ils pillaient, dévastaient, égorgaient sans pitié. Aussi les mêmes princes qui peu auparavant les avaient guidés au combat, se voyaient-ils forcés par le cri des peuples de les poursuivre et de les exterminer².

¹ « Thesauros etiam multos in diversis locis conguessit (Philippus Augustus), expensâ modicâ contentus, dicens quòd prædecessores sui « Francorum reges pauperes existentes, tempore necessitatis stipendiariis « militibus nihil ministrantes, ingruentibus bellis regni diminutionem passi « fuerant non modicam. » (RIGORD, *Recueil des Historiens des Gaules*, tome XVII, page 41.)

² On ne saurait trop applaudir aux motifs qui dictèrent, en 1179, le canon V du troisième concile de Latran, au sujet de ces bandes féroces. Malheureusement la voix de l'humanité ne fut point entendue.

« De Brebantionibus et Arragonensibus, Navariis, Basculis et Coterellis, « qui tantam in Christianos immanitatem exercent, ut nec ecclesiis nec « monasteriis deferant, nec viduis ac pupillis, non pueris aut senibus, non « cuilibet parcant ætati aut sexui, sed more paganorum omnia perdant « et vastent, similiter constituimus, ut ipsi, qui eos conduxerint, vel « tenerint, vel foverint per regiones, in quibus taliter debacchantur, « in dominicis et aliis diebus solemnibus in ecclesiis excommunicati publice denuncientur. Etc. »

De tous les chroniqueurs des XII^e et XIII^e siècles, celui, peut-être, qui s'est le plus étendu sur les détails qui concernent l'art militaire est l'auteur des *Gestes de Philippe-Auguste* et du poème de la *Philippide*, Guillaume-le-Breton. Attaché en qualité de chapelain à la personne du prince dont il a raconté les exploits, il l'accompagnait habituellement dans ses campagnes, ainsi qu'il le dit lui-même, et il se plaisait dans le récit des faits passés sous ses yeux : « *Regis operibus interfui* »
« *et ea propriis oculis aspexi.* »

C'est à ce témoin oculaire que j'ai emprunté la plus grande partie des détails que l'on va lire sur la construction du Château-Gaillard et sur le siège mémorable qu'il soutint contre Philippe-Auguste. Ce chroniqueur a consacré au récit de cet événement plusieurs pages de son histoire et un chant tout entier¹ de son poème. L'examen approfondi des lieux m'a prouvé qu'on ne pouvait pousser plus loin l'exactitude. C'est une justice que je me plais à lui rendre, et à laquelle il a droit constamment au même titre. La *Philippide* n'offrit-elle pour tout mérite que cette vérité locale, il suffirait, aux yeux des hommes éclairés, pour absoudre et venger son auteur du dédain de quelques biographes modernes qui n'ont point assez fait la part du siècle dans lequel Guillaume-le-Breton écrivait, ou qui n'avaient point lu ce que l'on écrivait de son temps dans le même genre. Mais j'irai plus loin, et, au risque d'en-courir à mon tour leur disgrâce, je dirai que le poème du

¹ Le VII^e. Je l'ai inséré parmi les pièces justificatives qui font suite à cet ouvrage.

chapelain de Philippe-Auguste me paraît, malgré ses défauts, un des monuments littéraires les plus remarquables du moyen âge, quand bien même il n'en serait pas un des plus précieux sous le rapport historique¹.

Je ne tairai pas les obligations que j'ai eues à un autre écrivain de ces temps reculés, Guillaume Guiart, qui est entré dans de longs développements sur le Château-Gaillard dans son poème de la *Branche des royaux Lignages*². Quoiqu'il n'ait fait en quelque sorte que traduire les vers latins de Guillaume-

¹ Ce poème, écrit en latin, est divisé en douze livres, et contient plus de neuf mille vers. Guillaume-le-Breton mit trois années à le composer et deux à le corriger, comme il nous l'apprend lui-même :

« Annis scripta tribus, emendata duobus. »

Il l'acheva vers 1220. Il paraît que le poème s'arrêtait alors au dixième livre et au récit de la bataille de Bouvines; l'auteur dit à la fin du VII^e livre :

« Tres etenim tibi restat adhuc his addere libros,
« Compleat ut totum denarius ordo volumen. »

Après la mort de Philippe-Auguste, Guillaume-le-Breton ajouta deux chants aux dix premiers, pour compléter l'histoire de ce prince; car la Philippide n'est, à proprement parler, qu'une chronique en vers. L'auteur la dédia successivement à Philippe-Auguste et à Louis VIII son fils.

² Bibliothèque royale, ms. 10298 — 3.

La *Branche des royaux Lignages* est écrite en vers de huit syllabes, et en contient au-delà de vingt mille. Ce poème n'est, en quelque sorte, qu'un long fragment de l'histoire de France, commençant à Louis-le-Gros et se terminant à la vingt-deuxième année du règne de Philippe-le-Bel, en 1307; il embrasse par conséquent les XII^e et XIII^e siècles. Le tiers du poème environ est consacré à Philippe-le-Bel, sous lequel Guillaume Guiart avait porté les armes; c'est la partie la plus in-

le-Breton son devancier, comme il en convient lui-même, son poème, étant écrit en langue nationale, m'a été d'une grande utilité pour la complète intelligence de celui-ci; j'y ai même rencontré quelques détails entièrement neufs.

Il serait trop long d'ajouter au nom de ces deux auteurs la liste de tous ceux que j'ai consultés et mis à contribution, d'indiquer toutes les sources auxquelles j'ai puisé. Il sera facile au lecteur de s'apercevoir, par le nombre et par le choix des citations qui accompagnent le texte de cet ouvrage, que je n'ai rien négligé pour le rendre aussi complet que possible. Je dois cependant une mention particulière aux Archives du département de la Seine-Inférieure, qui m'ont fourni des documents bien précieux, comme on le verra dans le cours de cette histoire : la découverte de pièces originales et de toute authenticité est pour l'écrivain une bonne fortune, dont, s'il ne lui est pas permis d'en tirer vanité, il peut du moins se faire un titre à la confiance de ses lecteurs.

Il me reste à dire un mot des auteurs modernes qui se sont occupés du Château-Gaillard. Mettant de côté les ouvrages du genre historique, qui ont dû mentionner les événements dont cette forteresse a été témoin, et en tête desquels il faudrait placer l'*Histoire de France* du père Daniel, je me contenterai

intéressante et la plus neuve, le poète l'ayant écrite *de visu*; pour tout le reste, il a suivi, pour ne pas dire traduit, les histoires alors connues, qu'il consulta à l'abbaye de Saint-Denis.

M. Buchon vient de publier le poème de Guillaume Guiart dans sa *Collection des Chroniques nationales françaises*; c'est un service rendu aux lettres et à l'histoire.

de citer le *Recueil de quelques Vues de sites et monumens de France, spécialement de Normandie*, etc., par M. E.-H. Langlois, Rouen, 1817; les *Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France (Haute-Normandie)*, par MM. Charles Nodier, Taylor et de Cailleux, Paris, 1821; l'ouvrage anglais *Architectural antiquities of Normandy*, etc., par John Sell Cotman, Londres, 1822; et les *Archives de la Normandie*, par M. Louis Du Bois, 1^{re} année, Caen, 1824.

Je renvoie le lecteur à ces divers ouvrages. Pour ma part, je les ai consultés, quelquefois avec fruit, toujours avec un vif intérêt.

HISTOIRE

Château-Gaillard,

HISTOIRE

DU

Château-Gaillard,

ET DU

SIÈGE

QU'IL SOUTINT CONTRE PHILIPPE-AUGUSTE,

EN 1203 ET 1204.



« *Ecce quam pulchra filia unius anni !* »

« Qu'elle est belle , ma fille d'un an ! »

RICHARD-CŒUR-DE-LION.



HISTOIRE

DU

Château-Gaillard,

ET DU

SIÈGE

QU'IL SOUTINT CONTRE PHILIPPE-AUGUSTE,

EN 1203 ET 1204.



CHAPITRE PREMIER.



PHILIPPE-AUGUSTE et RICHARD-CŒUR-DE-LION avaient pris la croix en 1188. Ce ne fut qu'un an après la mort du père de ce dernier, en 1190, qu'ils s'embarquèrent pour la Terre-Sainte, Philippe à Gênes, Richard à Marseille. Arrêtés en chemin par des motifs étrangers à la cause qui leur avait mis les armes à la main, les deux rois ne se retrouvèrent que neuf mois après sur le sol de la Judée, au pied des remparts de la ville d'Acre. Il était difficile que des liens d'amitié tinssent long-temps unis deux jeunes princes divisés d'intérêts politiques et jaloux l'un

de l'autre. Philippe-Auguste, saisissant le prétexte du rétablissement de sa santé altérée par une grave maladie, ne tarda pas à reprendre le chemin de la France; mais, en abandonnant l'Orient, ce prince céda moins aux conseils de ses médecins qu'aux inspirations de la politique. Animé, il faut le dire, d'une noble ambition, celle de rendre à la France les provinces qui en avaient été séparées durant la longue enfance des derniers Carlovingiens, et de réunir sous le même sceptre les peuples de l'ancienne Gaule, Philippe-Auguste était impatient de mettre à exécution ce vaste projet. Paris le revit au mois de décembre 1191. Tandis que son rival déployait en Palestine les prodiges d'une valeur dont le temps n'a point encore effacé l'éclat, Philippe, avide d'une gloire moins stérile, se préparait à l'accomplissement de ses desseins : il devait commencer par la Normandie.

Cependant, entravé dans ses mouvements militaires par le duc de Bourgogne qui commandait les troupes françaises restées en Orient; voyant son trésor épuisé, ses soldats décimés par le fer de Saladin et par la peste; inquiet surtout des projets de Philippe-Auguste, Richard, rassasié de dégoûts, d'alarmes et de gloire, abandonne les rives du Jourdain. Il s'embarque pour l'Europe au mois d'octobre 1192. On a dû remarquer qu'il était parti de Marseille; les mêmes motifs qui l'y avaient porté, soit la crainte d'une longue navigation, soit tout autre, le décidèrent à descendre sur un point du bassin de la Méditerranée. Une tempête, dit-on, le jeta sur les côtes voisines de Venise¹. Il fallut passer sur les terres du duc d'Autriche. Richard n'avait point oublié qu'il avait vive-

¹ « Inter Aquileiam et Venetiam naufragium passus est. » (*Historiæ anglicanæ scriptores antiqui*, col. 1250.)

ment offensé ce duc en Palestine ; il jugea prudent de se déguiser pour traverser ses domaines ; mais celui-ci le reconnaît, près de Vienne, sous son costume de templier¹ : il le charge de fers, et le vend à l'empereur Henri VI.

Le bruit de la captivité de Richard ne tarda pas à parvenir à la cour de Philippe-Auguste. Si l'on ne doit pas croire sur parole quelques écrivains anglais qui accusent ce prince d'avoir fait des démarches auprès de l'empereur, et même de lui avoir offert une somme immense, pour l'engager à resserrer les fers de son prisonnier, il est permis du moins de penser qu'il fut loin de désirer de les voir briser. Le lion était enchaîné ; l'instant était venu pour Philippe de se jeter sur sa proie.

Philippe-Auguste, en fiançant sa sœur Alix à Richard, avait commis la faute d'abandonner, à titre de dot, à ce redoutable vassal, ses droits sur la place forte de Gisors². La Normandie avait acquis, aux dépens de la France, une imposante barrière. Gisors, fortement assis sur la rivière d'Epte, était pour elle

¹ *Philippidos*, lib. IV.

² Le château de Gisors avait été bâti par Guillaume-le-Roux. Il fut, plus tard, considérablement augmenté par Henri I^{er}. « Rex Willelmus fecit quoddam castellum nomine Gisorz in confinio Normanniæ et Franciæ, quod frater ejus Henricus, qui ei divinâ dispositione successit, mœnibus ambîtum, et turribus excelsis inexpugnabile reddidit. » (WILLELMUS GEMMETICENSIS, lib. VIII, c. VII.)

Cette ville avait appartenu dans l'origine aux archevêques de Rouen. Robert, fils de Guillaume-le-Conquérant, les en avait dépouillés violemment en 1089, durant ses démêlés avec son frère Guillaume-le-Roux, pour la donner au roi de France Philippe I^{er}. (*Gallia christiana*, t. XI, *instrumenta*, col. 18.) Rentrée quelques années après sous la domination anglaise, elle fut donnée de nouveau à la France, en 1137, par Geoffroy Plantagenet, qui voulait s'assurer l'appui de Louis VII contre Étienne de Blois son compétiteur au duché de Normandie. (Voyez *Historia Gaufridi comitis Andegav.*, etc., page 87.)

d'une haute importance : il était devenu sa tête de pont. Ce fut là que Philippe dirigea ses premiers coups. Cette ville, qui pouvait faire une longue résistance, ouvrit ses portes presque sans coup férir, au mois d'avril 1193. Le gouverneur était gagné¹. Neaufle, Lions, ne tardèrent pas à tomber au pouvoir du roi de France, et lui assurèrent la conquête du Vexin. Si Philippe, profitant du premier moment de terreur, se fût porté rapidement sur Rouen, il est à croire qu'il eût pris cette ville au dépourvu, et qu'il s'en fût rendu maître; il n'en était qu'à deux jours de marche.

La campagne s'ouvrit l'année suivante (1194) sur la rive gauche de la Seine. Philippe s'empare d'Ivry, de Paci-sur-Eure et du Neubourg. Il entre dans Évreux, qu'il abandonne au comte de Mortain Jean-Sans-Terre, se réservant le château. Cet indigne frère de Richard, par un traité conclu dès le mois de janvier de l'année précédente², avait consenti à livrer au roi de France une partie des états confiés à sa garde, dans l'espoir de gouverner le reste à son profit. Philippe se décide à assiéger Rouen; mais le comte de Leicester, qui s'était jeté dans la place, parvint à relever le courage de ses habitants un moment ébranlé. Rouen ne devait point encore succomber. Les assiégés virent bientôt le roi de France s'éloigner à la lueur de ses machines de guerre qu'il avait incendiées lui-même³.

¹ Il se nommait Gilbert de Gascogne, suivant Roger de Hoveden.

² RYMER, *Acta publica*, tome I^{er}, 1^{re} partie, page 27.

³ « Laudabili virtute comitis Leicestriæ et probitate civium ejusdem urbis, cum « suorum amissione et confusione, ab obsidione repulsus est. » (RAOUL DE COGESHALL, *Recueil des Historiens des Gaules*, tome XVIII, page 74.)

« Combustis petrariis et mangonellis suis et aliis ingeniis, recessit. » (RIGORD, *idem*, tome XVII, page 39.)

Cependant Richard-Cœur-de-Lion , après avoir languï près de quatorze mois dans les fers , venait d'acheter sa liberté moyennant cent cinquante mille marcs d'argent poids de Cologne , somme énorme pour ce temps. Philippe-Auguste écrivit, dit-on , à Jean-Sans-Terre : « Prenez garde à vous ; le « diable est déchaîné¹. » Richard s'embarque à Anvers , arrive à Londres , se fait sacrer de nouveau, le 17 avril 1194 , à Winchester², comme si l'absence ou la captivité l'eussent dépouillé de sa royauté. Bientôt , à la tête d'une forte armée , il passe en Normandie. Jean-Sans-Terre , tremblant à cette nouvelle , médite de rentrer en grâce auprès de son frère justement irrité contre lui. Dans ce dessein , si l'on s'en rapporte à l'historien de Philippe-Auguste³, il invite à sa table les officiers français qui gardaient le château d'Évreux ; au milieu du repas il les fait tous égorger , et court se présenter à son frère les mains teintes de leur sang. Richard en eut horreur⁴. Philippe-Auguste , en apprenant cette lâche atrocité , fut saisi d'indignation : il marche sur Évreux , s'empare de la ville , et la brûle (le 29 mai 1194). Étrange vengeance ! Des innocents payèrent pour l'assassin⁵.

¹ « Quod cùm rex Franciæ audivisset, statim mandavit comiti Johanni, ut ipse « sibi caveret, quia diabolus jam solutus erat. » (ROGER DE HOVEDEN, *Rerum anglicarum scriptores post Bedam*, page 415.)

² Idem, *idem*, page 420.

³ GUILLAUME-LE-BRETON. Je dois avertir le lecteur qu'il est le seul des contemporains qui charge directement Jean-Sans-Terre de ce crime.

⁴ Res tam flagitiosa
Non placuit fratri.

(*Philippidos*, lib. IV, vers. 474.)

⁵ Richard-Cœur-de-Lion , peu de temps après , cédant aux prières de Jean-Sans-Terre et aux instances de sa mère Aliénor , pardonna à son frère , et se réconcilia

Cependant les choses avaient changé de face. Philippe, à qui de premiers succès promettaient une ample moisson de lauriers, s'était vu tout-à-coup arrêté dans sa marche victorieuse. La présence d'un seul homme avait tout fait; mais cet homme était Richard-Cœur-de-Lion¹.

Ce serait nous écarter du plan de cet ouvrage que de suivre les deux rois dans les nombreux combats qu'ils se livrèrent, dans leurs marches et contre-marches, et sous les murs des châteaux et des villes incendiés ou livrés au pillage; ces détails appartiennent à l'histoire de Normandie. Je raconterai seulement, parce que ce fait se rattache à celle du Château-Gaillard, que, dans une de ces campagnes, Richard, étant un jour sur le sommet de la roche qui peu de temps après vit s'élever ce château formidable, et d'où il observait, selon toute apparence, la marche de l'ennemi, reçut la nouvelle qu'une partie de ses troupes² venait d'essuyer un échec à quelque pas de là, dans la vallée d'Andeli. Saisi de fureur, il fait approcher trois prisonniers français qu'on venait de lui amener, et les précipite lui-même du haut de la roche. Action barbare, indigne d'un

avec lui. Mais le conseiller du comte de Mortain, Robert de Nunant, son sénéchal, paya pour tous deux : Richard, disent les Annales de l'abbaye d'Anchin, le fit écorcher vif. (*Recueil des Historiens des Gaules*, tome XVIII, page 547.)

¹ Un historien contemporain, Guillaume de Neubridge, représente les guerriers normands, pendant la captivité de Richard, comme ayant perdu tout courage, et semblables à des brebis sans pasteur :

« Indigna sors principis subditorum animos fregerat, atque omnem in eis
« fiduciam enervârat, ut tanquam oves non habentes pastorem, vel sponte
« manus darent, vel à facie fugerent insequentis » (GUILLELMUS NEUBRIGENSIS,
apud HEARNE, page 466.)

² C'était un corps de Gallois, que Richard avait fait venir d'Angleterre. Il en fut tué de deux à trois mille.

guerrier, et que Philippe-Auguste n'eut pas honte d'imiter par d'horribles représailles.

« In sua tres vinctos ergastula forte tenebat
 « Francigenas, quos mox, auditâ strage suorum,
 » Præcipitans altâ sævus de rupe deorsùm
 « Littore Sequanico, muros ubi postea ruppis
 « Gaillardæ struxit, ferali turbine missos
 « Judicio nequam necuit nil tale merentes,
 « Ossibus et nervis toto cùm corpore fractis¹. »

La guerre se poursuivait avec un acharnement tel que, plus d'une fois, au rapport des historiens contemporains, on creva les yeux aux prisonniers. Au milieu de ces horreurs, les succès se balançaient de part et d'autre. Philippe-Auguste, depuis que Richard était à la tête de ses troupes, n'avait point perdu de terrain, mais il n'en avait point gagné. Les peuples seuls souffraient de cette guerre d'extermination. Les deux rois parurent enfin céder à leurs cris de souffrance, ainsi qu'aux sollicitations paternelles du pape Célestin III. Ils étaient sur le point d'en venir aux mains, dans une affaire générale, auprès d'Issoudun en Berry, lorsque, d'un commun accord, ils posèrent les armes. On convint de la paix sur le lieu même qui avait dû servir de champ de bataille. Les articles en furent rédigés plus tard entre le Vaudreuil et Gaillon, et jurés par les deux rois, au mois de janvier suivant (1196), dans une assemblée générale des grands des deux royaumes. Ce traité nous a été conservé par l'historien français Rigord². Il porte que, sur la rive droite de la Seine, Gisors et le Vexin normand resteront

¹ *Philippidos*, lib. V, vers. 309.

² *Recueil des Historiens des Gaules*, tome XVII, page 43.

au roi de France ; le comté d'Eu , Arques , Aumale , Driencourt¹ , au roi d'Angleterre. Sur la rive gauche , le roi de France gagnait Paci-sur-Eure , Ivri , Vernon , Gaillon , et , à peu de chose près , la totalité de la presqu'île entre l'Eure et la Seine. Philippe rendait à Richard les places qu'il lui avait prises dans le Perche et dans le Berry , et lui cédait ses droits sur l'Auvergne.

Il est facile de s'apercevoir , en jetant les yeux sur la carte , que , en cas de rupture , la capitale de la Normandie se trouvait désormais à découvert ; qu'une armée française , par une marche forcée , pouvait pénétrer dans le cœur de cette province et se présenter aux portes de Rouen. Richard , que tous les historiens du temps s'accordent à regarder comme un grand homme de guerre , s'il ne fut pas contraint par la nécessité de souscrire ce traité , ne tarda pas , dans le cas contraire , à sentir la faute qu'il avait commise. Privé de la ligne de l'Epte , et de la place de Gisors , véritable boulevard de la Normandie , il comprit de quelle importance il était pour lui de couvrir Rouen et sa nouvelle frontière par une forteresse capable d'arrêter l'ennemi. L'exécution devait suivre de près la pensée : restait à choisir le point le plus favorable.

La Seine , à partir de sa jonction avec la rivière d'Epte , après avoir parcouru une ligne presque directe , tourne tout-à-coup vers le nord-est , et , avant de se replier sur elle-même pour former une vaste presqu'île , baigne les murs du Petit-Andeli². (Voyez *Planche IX.*) Cette petite ville est dominée

¹ Depuis Neufchâtel.

² Les Andelis se composent du Grand et du Petit-Andelis , qui sont séparés l'un de l'autre par une vallée d'un grand quart de lieue de long. La première

vers le sud-est par une roche escarpée, d'une hauteur extraordinaire, et qui est taillée à pic du côté du fleuve, qui en lave pour ainsi dire le pied. De profondes vallées s'ouvrent sur ses flancs et en défendent l'accès; une simple langue de terre l'unit au reste de la montagne. Richard avait plus d'une fois admiré l'heureuse position de ce rocher. Ce fut là qu'il jugea que devait être assise sa nouvelle forteresse. Ce point, que la nature avait rendu si formidable, et où il était si facile à l'art de déployer toutes ses ressources, présentait le double avantage de dominer le cours de la Seine, de ce fleuve si important pour l'attaque comme pour la défense de cette partie de la Normandie, et de couvrir la ligne de l'Andelle et la capitale. Mais deux obstacles se présentaient dans l'exécution de ce plan. Un article du traité de paix d'Issoudun disait : *Andeli ne pourra être fortifié, Andeliacum non poterit infortiari*. Cet article était formel; fortifier la roche d'Andeli, n'était-ce pas violer ouvertement la foi des traités, et s'exposer à remettre les armes aux mains du roi de France? Cette considération n'arrêta point Richard. Ce prince avait pénétré les desseins de Philippe-Auguste; il savait que la paix n'était qu'une trêve que Philippe s'était ménagée pour mieux assurer leur exécution; qu'entre la France et la Normandie c'était désormais une guerre à mort. Dans cette profonde conviction, la foi jurée, aux yeux de la politique, devait céder à la loi du salut¹. De ce moment le parti fut pris irrévocablement de

de ces deux villes, aujourd'hui siège d'une sous-préfecture, est très-ancienne, et la plus considérable. Il s'agit ici de la seconde, qui fut bâtie par Richard-Cœur-de-Lion, comme on le verra plus loin.

¹ Le lecteur s'apercevra facilement que ce n'est point ici l'historien, mais le

couvrir de fortifications la roche d'Andeli. Mais il ne fallait pas perdre un jour, un instant; il fallait, avant que le roi de France eût passé des reproches et des menaces aux actes d'hostilité, le gagner de vitesse; il fallait que la roche d'Andeli se présentât armée et menaçante, prête à arrêter le choc des bataillons français.

A cette première difficulté venait se joindre un second obstacle, qui eût pu arrêter tout autre que Richard; mais ce prince absolu et impétueux n'en connaissait point à sa volonté. Andeli appartenait aux archevêques de Rouen. Richard, pressé d'élever sa forteresse, s'embarrassant peu d'ailleurs du droit d'autrui, commença à tracer ses lignes et à couvrir au loin le pays de ses travailleurs. Mais la terre qu'il remuait était le patrimoine de l'Église, et le vainqueur de Saladin ne s'attendait pas au combat qu'il allait avoir à soutenir. Cependant il devait savoir quel était Gautier de Coutances, dit depuis le *Magnifique*, qui gouvernait alors l'église de Rouen. Ce prélat avait tenu tête aux deux rois, lors du traité de paix d'Issoudun, à raison de ses droits spirituels, avec une opiniâtreté et une hardiesse qui ne devaient pas être sitôt sorties de la mémoire de Richard. Celui qu'il ne craignait pas de blesser dans ses intérêts les plus chers avait de plus des droits à sa reconnaissance. A Messine, lors du voyage à la Terre-Sainte, il s'était interposé entre les deux monarques, et avait mis fin à leurs différends. Peu de temps après, envoyé par Richard lui-même en Angleterre, muni de ses pleins pou-

personnage qui parle. De toutes les nécessités, la plus impérieuse m'a toujours paru celle de tenir sa parole. Peut-être, à tout prendre, n'est-ce point encore la moins politique.

voirs, il avait déployé, pendant l'espace de vingt-sept mois¹, un zèle et une activité remarquables dans la direction des affaires. Plus tard il avait fait le voyage d'Allemagne pour travailler à la délivrance de Richard; il s'était offert en otage jusqu'à l'entier payement de sa rançon; on assure même qu'il y contribua de ses propres deniers pour une somme considérable. Tel était celui dont Richard-Cœur-de-Lion usurpait le domaine. Le prélat, après avoir écrit plusieurs fois au prince pour revendiquer ses droits, et l'avoir fait solliciter, non moins vainement, par plusieurs personnes de marque, prit le parti de se rendre auprès de lui, en se faisant accompagner d'une partie de son clergé. Il pria, se plaignit, et finit par menacer. Mais tout fut inutile; rien n'était capable de détourner Richard de son entreprise. Il poursuivait dès-lors les travaux de sa forteresse avec une incroyable ardeur, les conduisant lui-même, et encourageant les ouvriers. Ces événements se passaient en 1196. C'est au sortir de cette conférence que l'archevêque de Rouen, faisant part à son ami Raoul de Dicet, doyen de l'église de Londres, de ce qui se passait, lui écrivit la lettre suivante, que nous retrouvons dans les *Images historiques* de ce même Raoul :

« Vous savez assez à combien de tribulations et de calamités
 « l'église de Rouen est soumise depuis long-temps. Nous espé-
 « rions que notre Roi y aurait égard, et en serait au moins
 « touché de quelque sentiment de compassion. Mais, bien au
 « contraire, favorisant le désordre, il s'est saisi d'Andeli, qui

¹ « Walterus Rothomagensis archiepiscopus dum per annos duos, et anni tercii
 « quartam partem administrasset regni negotia, etc. »

(RAOUL DE DICET, *Hist. angl. scriptores antiqui*, col. 671.)

« est l'unique patrimoine de notre église¹, et, contre notre
 « défense, il a commencé à construire des fortifications dans
 « notre île, montrant assez, par cet outrage fait au chef du
 « clergé de la province, ce que doivent en attendre par la
 « suite ceux qui n'en sont que les simples membres. Nous
 « l'avons supplié, ainsi que cela était convenable, tant par
 « nous-même que par l'entremise d'autres personnes, jusqu'à
 « trois fois, de se désister de son entreprise..... Pour toute
 « satisfaction, nous avons eu de lui quelques réponses pleines
 « de subtilité et d'artifice, mais dépourvues de raison et
 « d'équité. Il n'a point renoncé à son projet, et n'a tenu
 « aucun compte de nos avertissements. Certes, s'il avait eu
 « pitié de nous, et s'il eût voulu conserver notre vie, il
 « nous eût laissé Andeli, qui est l'unique bien dont nous sub-
 « sistons², et dont nous subvenons aux nécessités des pauvres;
 « mais ce qui rend cette monstruosité inexcusable, c'est que,
 « même depuis nos avertissements, non-seulement il retient
 « notre île, mais il s'est encore emparé d'une bonne partie de
 « notre domaine, qu'il travaille à fortifier de fossés et de retran-
 « chements³. Voyant que ces violences s'augmentaient de jour

¹ L'assertion n'était point tout-à-fait exacte. L'église de Rouen, grâce à la libéralité des princes normands, avait plus d'une propriété.

² C'est mot pour mot le même langage que tenait, au sujet du même Andeli, un des prédécesseurs de Gautier, l'archevêque Rotrou, en s'adressant au roi de France Louis VII : « Cùmque Andeliacum nobis et commensalibus nostris unicum
 « sit vivendi subsidium, villæ nostræ parcite, si vultis parcere vitæ nostræ. »
 (*Recueil des Historiens des Gaules*, tome XVI, page 632.)

³ Il y a dans le texte *barbacanis*. On désignait ainsi une espèce d'ouvrage avancé, dans le genre de ce que nous appelons tête de pont. Il en existait un semblable en avant du pont de Rouen, lors du siège de cette ville par Philippe-

« en jour , nous nous sommes rendus de nouveau auprès du
 « Roi notre seigneur avec l'humilité convenable ; et , de peur
 « d'agir avec imprudence et emportement , nous avons pris
 « en notre compagnie les principaux de notre église , et l'avons
 « supplié avec instance et affectueusement de se montrer misé-
 « ricordieux envers nous ; de nous rendre notre île et notre
 « domaine par lui usurpés , et de réparer les dommages qu'il
 « avait causés à nous et à notre église. Nous ajoutâmes ensuite
 « que , s'il ne nous faisait satisfaction dans trois jours , nous
 « ne pourrions fermer davantage les yeux à un tel endur-
 « cissement , ni le laisser impuni..... Comme donc nous
 « n'avons pu fléchir notre seigneur , ni par nos prières , ni
 « par nos remontrances , ni par les autres moyens que nous
 « avons tentés , et que le terme que nous lui avons donné
 « pour nous satisfaire est passé , les lois de la nécessité et
 « le conseil de personnes sages et judicieuses nous portent à
 « nous élever contre son dessein ; et nous avons fermement
 « résolu de ne pas souffrir plus long-temps tant et de si grands
 « outrages , à moins qu'il ne se hâte de changer de conduite¹. »

Ces paroles si fières ne devaient pas tomber comme un vain bruit. L'effet suivit de près la menace : peu de jours après la Normandie fut déclarée en interdit². En se reportant au

Auguste, en 1204. L'emplacement qu'il occupait porte encore aujourd'hui le nom de place de la *Barbacane*.

¹ Voyez, pour le texte, *Historiæ anglicanæ scriptores antiqui*, col. 694 et 695. J'ai traduit le plus littéralement qu'il m'a été possible.

² Mathieu Paris dit que ce fut à l'instigation du roi de France. « Stimulante Francorum rege , archiepiscopus præfatus Normanniam totam sub interdicto conclusit. » Il est à croire que Philippe-Auguste, bien qu'alors en paix avec Richard, ne vit pas sans quelque plaisir l'embarras dans lequel celui-ci allait se

siècle où se passait cet événement, on ne sera pas étonné de l'effet que produisit, sur tous les points de la province, et comme par explosion, cette mesure terrible. Que l'on se figure, partout et à la fois, les saints offices suspendus, les images des saints couvertes de voiles, les statues de la vierge couchées par terre et entourées d'épines comme pour en défendre l'approche, les sacrements refusés aux fidèles, les morts privés de la sépulture¹, leurs cadavres étendus au milieu des places publiques et des rues, et infectant les vivants épouvantés². Il était difficile que Richard, malgré toute son opiniâtreté et sa puissance, pût résister aux cris de douleur et de consternation

trouver; mais il est plus que présumable que le fier prélat, blessé dans ses droits les plus chers, n'eut pas besoin d'obéir, dans cette circonstance, à une impulsion étrangère. Rappelons d'ailleurs que l'historien qui parle est anglais, et qu'il est le seul qui avance ce fait.

¹ Un des successeurs de l'archevêque Gautier, Maurice, ayant eu, en 1233, un démêlé avec saint Louis, ou plutôt avec Blanche sa mère, car ce prince était encore mineur, mit en interdit les domaines du roi en Normandie. Voici la partie du mandement de ce prélat relative aux sépultures : « Nous mettons aussi en interdit tous les cimetières de tout le domaine du Roi audit diocèse, défendant, sous peine d'excommunication, à qui que ce soit, d'y ensevelir des corps, en dessous ou en dessus de la terre, soit dans du plâtre, soit dans des cercueils de bois, soit dans la pierre, ou de quelque autre manière que ce soit, ou même de les placer sur les arbres desdits cimetières. »

« Interdicimusque omnia cœmeteria in toto dominico domini Regis in diocœsi
« prænотatâ. Inhibentes sub pœnâ excommunicationis, ne aliquis præsumat in eis
« corpora sepelire vel in terrâ, vel super terram, in plastro, vel in trunco,
« vel lapide, vel aliquocumque modo, aut etiam ponere super arbores cœme-
« terii. » (*Spicil. ACHERII*, tome III, page 614.)

² « Jacebant enim corpora defunctorum insepulta per plateas civitatum et
« vicos, quæ viventibus fœtorem non minimum incusserunt. »

(MATHIEU PARIS, page 133.)

de tout son peuple. Aussi les historiens anglais le peignent-ils comme atterré de ce coup ; *nimiâ confusus angustia*¹. Voulant mettre un terme à un état de choses si violent et si terrible, il fit partir aussitôt pour Rome Guillaume évêque d'Ély, son chancelier, et les évêques de Durham et de Lisieux. Ils devaient y rencontrer l'archevêque de Rouen, qui, de son côté, s'était mis en route pour aller plaider en personne sa cause auprès du Saint-Siège. Célestin III occupait alors la chaire de Saint-Pierre. Les évêques de Durham et de Lisieux d'une part², et l'archevêque Gautier de l'autre, furent introduits en sa présence. Après que l'archevêque eut développé tous ses griefs contre le roi d'Angleterre, les envoyés du roi, ayant pris à leur tour la parole, répliquèrent que « les dom-
« mages qu'avait essuyés l'église de Rouen, et dont l'arche-
« vêque s'était plaint en commençant son discours, étaient le
« fait des incursions du roi de France, et que les autres terres
« de la Normandie n'avaient pas été plus épargnées ; que c'était
« précisément dans le but de prévenir dorénavant de semblables
« incursions et les malheurs qui en sont la suite, que le roi
« d'Angleterre s'était vu dans la nécessité de fortifier Andeli,
« qui servait ordinairement de passage à l'ennemi ; qu'il offrait
« au surplus à l'archevêque une juste indemnité, proposant
« de la soumettre à l'arbitrage de personnes probes et consi-
« dérées³. »

Le pape, après avoir mûrement réfléchi à cette affaire et

¹ MATHIEU PARIS.

² Le chancelier était mort en route, à Poitiers, où il fut inhumé.

³ Voyez *Rerum anglicarum scriptores post Bedam*, page 438.

pris l'avis de ses cardinaux, décida le différent plutôt en conciliateur qu'en juge. Il reconnut en principe que le roi était dans son droit en fortifiant tel point de ses états qu'il jugeait convenable de faire dans l'intérêt général. En même temps il engagea l'archevêque à accepter l'offre qui lui était faite d'une indemnité; puis, de sa pleine autorité, il leva l'interdit¹.

Pendant que l'on négociait auprès du pape, Richard, sans attendre la décision du Saint-Siège, poursuivait sans relâche les travaux de sa forteresse. Il s'y portait, dit la *Chronique de Normandie*, avec une ardeur de roi, *regiâ animositate*. Les foudres de l'église, les menaces même du ciel, rien n'eût été capable de l'arrêter, ajoutent les historiens du temps. « Un
« jour, raconte l'un d'eux, il plut à flots du sang sur les
« travailleurs. *Pluit sanguis undatim super ædificantes turrim*². » Guillaume de Neubridge, autre historien contemporain, rapporte le même fait avec des détails circonstanciés et fort curieux :

« Comme on s'occupait en ce lieu, dit-il, de cette immense
« construction, on raconte qu'il arriva une chose prodigieuse.
« En effet, ainsi que l'assurent plusieurs personnes notables
« qui affirment en avoir été témoins, au mois de mai, peu

¹ Vers le mois d'avril 1197. (Voyez *Histoire des archevêques de Roën*, page 421.)

² L'exagération du mot *undatim*, à flots, n'étonnera plus lorsqu'on saura que le narrateur était ce même Raoul de Dicet, l'ami de l'archevêque Gautier et le confident de ses chagrins. Si l'on doit admettre, avec un assez grand nombre de physiciens, la possibilité, dans certains cas, d'une coloration plus ou moins prononcée de l'eau pluviale, on conçoit facilement le parti qu'il fut possible de tirer de l'apparition de ce singulier phénomène, dans un temps aussi peu éclairé que l'était celui-là.

« avant la solennité de l'ascension de notre Seigneur, comme
 « le roi était sur les lieux et pressait les travaux (car il y était
 « presque continuellement pour disposer et hâter le travail ,
 « jouissant avec volupté du plaisir de le voir avancer,) tout
 « à coup une pluie mêlée de sang tomba du ciel, au grand
 « étonnement de tous ceux qui se trouvaient là avec le roi;
 « et, en voyant sur leurs habits des gouttes de vrai sang,
 « épouvantés d'une chose aussi extraordinaire, ils redoutèrent
 « un grand malheur. Mais le roi n'en fut nullement effrayé.
 « Il ne renonça pas pour cela à son entreprise. Il s'y com-
 « plaisait tellement, si je ne me trompe, que si un ange du
 « ciel lui-même fût venu l'engager à l'abandonner, il eût
 « blasphémé contre lui¹. »

Cependant l'archevêque de Rouen était de retour de son voyage à Rome. Les principaux prélats du royaume, à la tête desquels se trouvait l'archevêque de Cantorbéry, le pressèrent de nouveau au nom du roi de terminer ce grand différent. La décision du pape était dans la main des médiateurs une arme puissante dont ils se servirent avec succès; ce ne fut cependant qu'après de longs efforts qu'ils parvinrent à obtenir

¹ « Sane in loco illo cum magna illa ædificatio fieret, rem prodigiosam contigisse ferunt. Nam sicut quidam non ignobiles, qui se interfuisse asserunt, protestantur, mense Maio paulo ante Dominicæ Ascensionis sollemnia, cum Rex adesset, et opus urgeret (nam sæpius ad disponendum urgendumque opus aderat, et conspectum proficientis operis magna voluptate habebat) repente imber sanguine mixtus descendit, stupentibus cum ipso Rege cunctis qui aderant : cum et in suis vestibis veri sanguinis guttas conspicerent, et rem tam insolitam malum portendere formidarent. Verum ex hoc idem Rex non est territus, quo minus operi promovendo intenderet, in quo sibi (ni fallor) ita complacebat, ut etiam si Angelus de cœlo id omittendum suaderet, anathema illi esset. » (GUILLELMUS NEUBRIGENSIS, *apud* HEARNE, page 600.)

l'agrément du fier prélat à l'accord proposé par Richard. Enfin la transaction eut lieu¹. Elle était tout à l'avantage de l'église de Rouen, comme l'archevêque Gautier en convint depuis lui-même, et l'on s'étonne qu'il n'y ait pas acquiescé plutôt. En échange d'Andeli et de son territoire, l'église de Rouen recevait Dieppe, Bouteilles près de cette ville, la forêt d'Alier-mont, Louviers et les moulins de Rouen. Rien ne fut négligé pour donner à cette transaction toute la validité et toute la solennité convenables. « C'est par des chartes authentiques, « écrivait l'archevêque à son ami; c'est par l'anathème porté « contre ses violateurs par mon seigneur le Roi, par les ar- « chevêques, les évêques, les abbés, et par une foule innom- « brable de prêtres; c'est par la présence de tous les grands « de la Normandie, en leur qualité de témoins, qu'elle a été « sanctionnée et validée². »

La charte de Richard qui consacra cet échange nous a été conservée par l'historien anglais Roger de Hoveden, et dans les *Images historiques* de Raoul de Dicet, qui en dut la communication à l'archevêque Gautier lui-même³. C'est à tort

¹ Voyez, parmi les Pièces justificatives, la lettre de l'archevêque Gautier à Raoul de Dicet. Elle est extraite des *Images historiques* de ce même Raoul. (*Hist. angl. scriptores antiqui*, col. 697.)

² « Hæc autem commutatio scriptis autenticis, anathemate a domino Rege, « archiepiscopis, episcopis, abbatibus, sacerdotibus innumerabilibus in violatores « prolato, testibus etiam magnatibus omnibus Normanniæ adhibitibus, ut perpetuam « et incommutabilem optineat firmitatem, et ecclesia Rothomagensis pace gaudeat « inviolabili et irrefragabili, roborata et confirmata est. » (*Idem*, col. 700.)

³ Cet acte a depuis été inséré dans un grand nombre de collections, mais avec plus ou moins d'exactitude. Il est étonnant que les savants et judicieux auteurs du *Gallia christiana* se soient trompés sur la date qu'il doit porter.

[illegible]

Ricardus d[i]g[r]a Rex Angl[ie] **B**ur[go]n[ie] **A**g[er]ne. Comes And[eg]ar[um] Archiep[iscopu]s. Ep[iscopu]s. Abb[as]. Prior[um]. Comit[es]. Baro[n]ib[us]. Iustic[i]. Senescall[us]. Vicecomit[es]. Preposit[us]. Iustit[us]. et omnib[us] Balliis et fidelib[us] suis salutem. Cum sacrosancta ecclesia sponsa sit p[er]petua p[er]petua et unica dilecta illius p[er] quem reges regnant et principes gubernant possident tanto amplius et uolunt deuotione et reuerentia exhibere. quanto certius non regnam[us] tanta h[ab]e[re] om[n]em adu[er]s[us] de[um] et ex p[ar]te p[ro]p[ri]etate. Unde sicut veniunt Rothom[ensis] ecclesia que int[er] uniu[er]sas terrar[um] n[ost]rar[um] p[ri]ma celebritate amolitur erit pro vet[er]i necessitate ut temp[or]is n[ost]ri ducit utilitatib[us] oportuna diligenter consulendum. sic nos eius mat[er] n[ost]re curas et auctoritatem digna com[un]i pensatione dignu[m] ducim[us] respondere. **S**ane nulla Andeleis et quib[us]d[am] aliis adiacentib[us] locis que erant Rothom[ensis] ecclesie min[us] sufficient[er] firmatas inimicis n[ost]ris in t[er]ram n[ost]ram Angl[ie] p[er] eas loca patebat ingressus p[er] que incursions et rapinis necn[on] alijs hostilitatib[us] semper in eand[em] t[er]ram n[ost]ram n[on] n[on] licentius grassabant. Quocirca verit[ate] p[ar]te Walthe[lo] archiep[iscopu]s et capitulo Rothom[ensis] debemus habentib[us] ad n[ost]ra et p[ro]ducere t[er]re n[ost]re dampna respectu facta est p[er]mutacione[m] ecclesiam Rothom[ensis] et archiep[iscopu]m Rothom[ensis] Walthe[lo] ex una parte et nos ex altera parte de h[ab]itac[i]o[n]e de Andeleis in hac forma. scilicet q[uo]d idem archiep[iscopu]s de scientia et voluntate d[omi]ni p[at]ris. de electis n[ost]ris et de assensu capiti Rothom[ensis] ecclesie et de p[re]p[os]itis suis et de ceteris archiep[iscopu]s accessit et impetru[m] quatuor clamant nob[is] et lib[er]atib[us] n[ost]ris p[re]dictu[m] co[n]muni de Andeleis cu[m] nouo castello de p[re]p[os]ito et cum foresta et cum omnib[us] alijs p[er]tinentijs et lib[er]tatib[us] suis. Exceptis eccl[esi]is et p[re]bendis et feodis militib[us] et excepto manerio de fraxinus cu[m] p[er]tinentijs suis. Que om[n]ia uenit archiep[iscopu]s ecclesie Rothom[ensis] et tibi successores suos retinunt cu[m] omnib[us] lib[er]tatib[us] et lib[er]is consuetudinib[us] suis et cu[m] om[n]i integritate sua impetru[m]. Ita quod tam milites q[uam] clerici et om[n]es homines tam de feodis militib[us] q[uam] de p[re]bendis sequent[er] molendina de Andeleis h[ab]e[re] consueverunt et debent et molenda erit n[ost]ra. Archiep[iscopu]s aut[em] et homines sui de fraxinis moler[is] n[on] idem archiep[iscopu]s uolet et inuolunt[er] mole[m] apud Andeleis habuerunt molendinis suis h[ab]e[re] alij ibid[em] molente. In exambitu aut[em] p[re]dicti co[n]tra de Andeleis cu[m] p[er]tinentijs accessim[us] impetru[m] quatuor clamant ecclesie Rothom[ensis] et p[re]p[os]ito archiep[iscopu]s et successores sui om[n]ia molendina q[uod] nos habuimus Rothom[ensis] quib[us] et p[er]mutacio facta fuit. integre cu[m] om[n]i leg[is] et molenda sua sine alijs reuertente eor[um] que ad molendina p[er]tinent uel ad molenda et cu[m] omnib[us] lib[er]tatib[us] et lib[er]is consuetudinib[us] q[uod] solent et q[uod]

que dans le premier de ces historiens elle se trouve datée de l'an neuvième du règne de Richard ; cette charte est de l'an huitième du règne de ce prince, du 16 octobre 1197. Il y a à peu près un an, en faisant des recherches dans les archives du département de la Seine-Inférieure, j'eus le bonheur de faire la découverte, dans un carton ignoré, du titre original. Il était dans un état parfait de conservation, et portait encore le sceau de Richard. A cette pièce étaient jointes les deux copies qui en avaient été faites en même temps. Je retrouvai, peu de jours après, la charte confirmative de l'échange, que l'on savait avoir été donnée le même jour par le comte de Mortain, depuis Jean-Sans-Terre. Une seconde charte du même prince, mais comme roi d'Angleterre, en partie relative à cette transaction¹, était dans la même liasse. Ces deux derniers parchemins avaient également conservé leurs sceaux, ce qui à mes yeux en doublait le prix.

En examinant la charte de Richard-Cœur-de-Lion, je m'aperçus que l'anneau de ce prince, qu'il avait passé lui-même, en signe d'investiture, dans les soies suspendues au parchemin, et que l'on y voyait encore en 1666², avait disparu. Il n'est pas de fois que j'aye touché la charte de ce monarque célèbre, (et

¹ Cette dernière charte a été publiée dans plusieurs recueils, entr'autres dans le *Gallia christiana* (tome XI, *instrumenta*, col. 30). Je me dispenserai de la reproduire, d'autant mieux qu'elle ne contient qu'un petit nombre de lignes relatives à l'échange. Roger de Hoveden nous apprend qu'elle coûta six cents livres d'Anjou à l'archevêque Gautier : « Eodem anno Johannes rex Angliæ cepit de « Waltero Rothomagensi archiepiscopo 600 libras Andegavensis monetæ, et « confirmavit ei charta sua omnia illa, quæ Richardus rex Angliæ dederat ei in « excambium pro Andeli. » (page 458.)

² *Histoire des archevêques de Roüen*, page 424.

je l'ai eue souvent entre les mains), que la perte de ce précieux anneau ne m'ait causé de cuisants regrets.

Quant au sceau de la chartre, on en peut voir ici l'image. (*Planche III.*) Je l'ai dessiné de grandeur naturelle, sous les deux faces, avec une fidélité scrupuleuse. Il est en cire verte, devenue presque noire par l'effet du temps, et tient au parchemin par un lacs de soie rouge et blanc. Richard y est représenté en habits royaux¹, assis sur son trône. De la main droite il porte une longue épée à deux tranchants, de la gauche le globe en forme de grenade, surmonté de la croix. Le prince a les cheveux courts et point de barbe. Sa couronne se termine par des espèces de fleurs de lis.

Sur le contre-sceau Richard est à cheval, et revêtu de la cotte de mailles. D'une main il lève sa large épée, de l'autre il soutient son bouclier qu'une courroie retient à son cou. Sur l'écu on voit le lion debout². Le casque est très-simple et sans visière.

¹ Ils se composent de la tunique ou robe longue, de la dalmatique, qui descend à mi-jambe, et du manteau. « Induerunt eum vestimentis regalibus : primò viz. « tunicâ, deinde dalmaticâ..... deinde indutus est manteâ; » dit Roger de Hoveden, en décrivant la cérémonie du sacre du même Richard. Le rapport ne saurait être plus exact.

² Richard-Cœur-de-Lion ne se servit pas toujours du même sceau durant le cours de son règne; mais ce ne fut qu'environ un an avant sa mort, vers le commencement de l'année 1198, qu'il en changea. « Anno MCXCVIII præcepit idem « rex omnes cartas in regno suo emptas reformari et novi sigilli sui impressione « roborari; » dit le moine de Waverley (*Recueil des historiens des Gaules*, tome XVIII, page 191). C'est à cette époque que Richard prit les trois lions passants-regardants, qui furent adoptés par son successeur Jean-Sans-Terre lors de son avènement au trône, et qui sont restés depuis dans les armes des rois d'Angleterre. Quel qu'ait été le motif de ce changement, il prouve que les armoiries, vers la fin du XII^e siècle, même pour les familles souveraines, n'étaient point

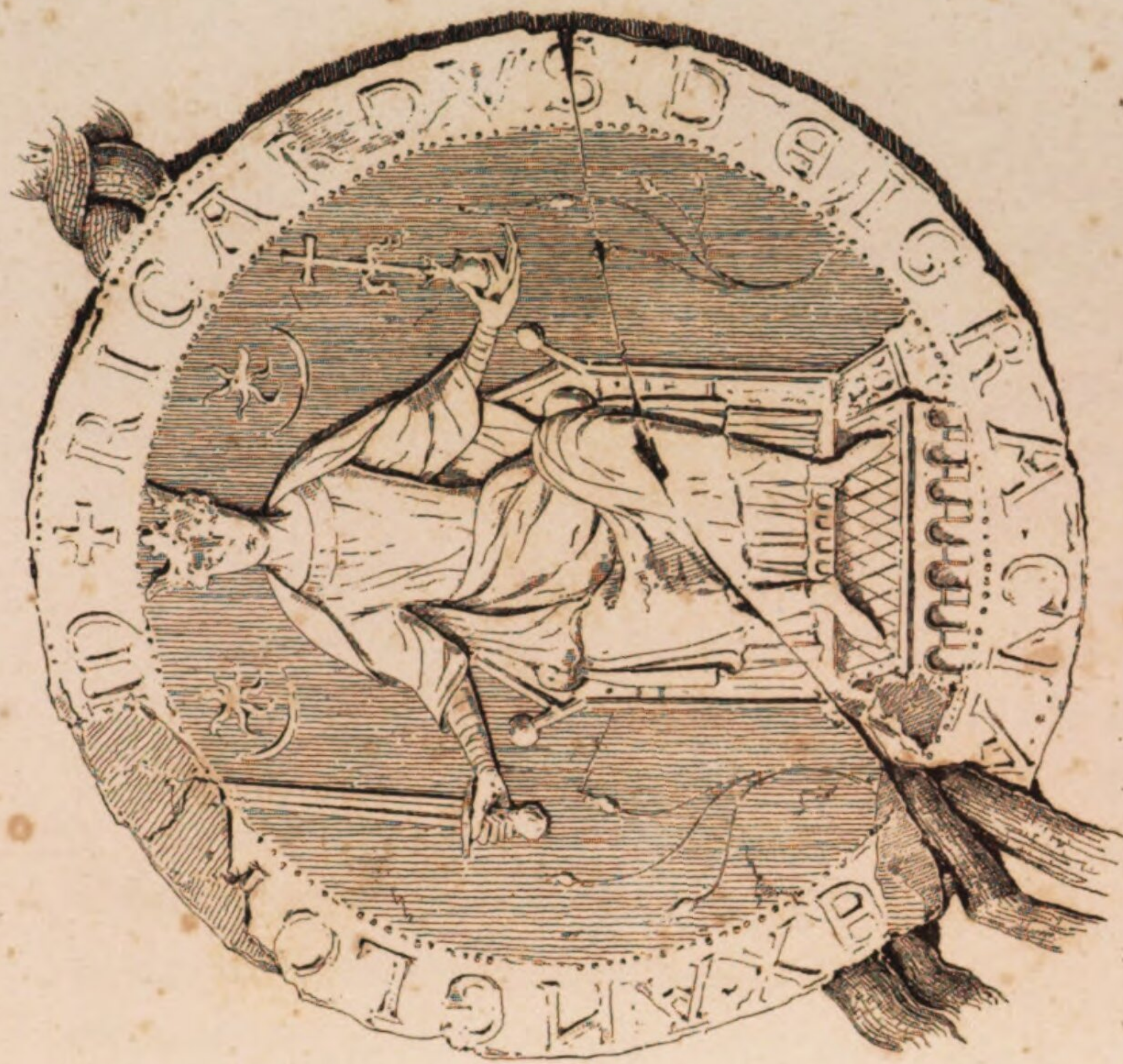
je l'ai vue souvent entre les mains, que la perte de ce précieux
souvenir me cause de vifs et constants regrets.

Quant au blason de Richard, on ne peut voir ici l'image.
(Plaque III). Le blason est de forme naturelle, sous les
deux bras, avec une bordure en sautoir. Il est en cire verte,
dessinée par un artiste qui a fait de sa main et tient au par-
chaine par un cordon de soie. Richard y est repré-
senté de face, en armure complète. De la main droite
il tient une épée, et de la gauche le
ganteau. Le prince a
sur son torse une cotte de mailles, et sur sa tête un heaume
terminé par une crête.

La cotte de mailles est ornée de la crosse de la croix
de Jérusalem. Sur l'autre il son-
ne d'un marteau. Sur l'écu
il y a un lion passant. Le heaume est sans visière.

Il est intéressant de remarquer que la dalmatique, qui descend
à nos jours, est un vestimentum regalis : primo
« vestimentum regis » dit Roger de Hoveden.
Le rapport ne saurait être
plus évident.

Richard a eu pour sceau un lion passant, du même sceau duquel
il a fait un grand nombre de sceaux en son an avant sa mort, vers le com-
mencement de l'an 1198. « Anno MCXCVIII princeps ad
« sua arma et sigillum suum » dit Roger de Hoveden. « Anni et novi sigilli sui impressiones
« habemus » dit le chroniqueur de Walsingham. *Recueil des historiens des Gaules*,
tome IV, page 111. A cette époque que Richard prit les trois lions
passants, qui furent adoptés par son successeur Jean-Sans-Terre lors
de son avènement au trône, et qui sont restés depuis dans les armes des rois
d'Angleterre. Quel qu'il soit le motif de ce changement, il prouve que les armoiries,
vers la fin du XII^e siècle, même pour les familles souveraines, n'étaient point



coram de Andeli cū nono castello de purpe 7 cum foresta .

Seal of Richard I. Coeur-de-Lion.

A en juger par l'image de ce sceau, Richard-Cœur-de-Lion était d'une taille grande et élancée, ce qui s'accorde parfaitement avec le portrait qu'en a tracé un contemporain, Richard, moine de la Sainte-Trinité de Londres : « Il était, dit-il, haut
« de taille¹, de formes élégantes. La couleur de ses cheveux
« tenait le milieu entre le blond et le roux. Ses membres étaient
« flexibles et bien faits ; ses bras longs, et par là plus propres
« à frapper : la même longueur se faisait remarquer dans ses
« jambes. Enfin l'ensemble de sa personne était digne de la
« majesté royale². »

Outre la charte de Richard (Voyez *Pièces justificatives*), je donne encore celle du comte de Mortain, qui n'a jamais été publiée. Cette dernière peut servir dans l'examen d'une question historique importante que cet acte lui-même soulève, et que je ne fais qu'indiquer ici ; celle de savoir si ce n'était point en sa qualité de successeur désigné de Richard, au préjudice du jeune Artur, que le comte de Mortain confirmait et

encore fixes, ni par conséquent héréditaires. (Voyez ma *Dissertation sur les sceaux de Richard-Cœur-de-Lion*.)

M. Augustin Thierry, dans son *Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands*, (tome I^{er}, page 339), parle de la bannière royale aux trois lions, sous Guillaume, en 1066 ; c'est anticiper de près d'un siècle et demi.

¹ Ce témoignage est confirmé par celui de Silvestre Giralde, autre écrivain anglais : « Erat staturæ grandis, paulòque plus quàm mediocris. » (*Recueil des historiens des Gaules*, tome XVIII, page 146.)

² « Erat quidem staturâ procerus, elegantis formæ, inter rufum et flavum
« temperatâ cesarie, membris flexibilibus et directis. Brachia productione, vel
« ad feriendum efficaciora, tibiarum nihilominus longa divisio, totiusque corporis
« dispositione congruâ species digna imperio. » (*Chronicon NICOLAI TRIVETTI, ex Spicilegio ACHERII*, tome III, page 168.)

sanctionnait l'acte de son frère, en même temps son souverain ; car il est certain qu'aucun des objets mentionnés dans le contrat d'échange n'appartenait à ce comte.

Le sceau¹ de la charte du comte de Mortain (*Planche IV*), le représente à cheval, portant la cotte de mailles sous une robe flottante, et le casque armé du nasal². Deux lions passants sont figurés sur l'écu. Voici l'inscription du sceau :

SIGILLUM JOHANNIS.. *FILII RE*³.. GIS ANGLORUM DOMINI HIBERNIAE.

On lit autour du petit contre-sceau : SEGRETUM JOHANNIS. Ce dernier offre évidemment l'empreinte d'un camée antique.

Le sceau de la seconde charte du même prince (*Planche V*) est extrêmement endommagé. Il présente, dans ce qui en reste, la plus grande analogie avec celui de Richard, tant pour le costume que pour les armoiries.

L'écriture de ces divers actes est fort belle, ainsi qu'on en peut juger par le fac-simile des gravures.

L'acte qui portait la signature de l'archevêque de Rouen dut passer dans le chartrier des rois d'Angleterre. J'en ai découvert, dans nos archives, une copie sur parchemin, qui me paraît être du temps⁴ ; à l'exception du protocole et de quelques

¹ Il est en cire verte. Le lacs est de soie de même couleur.

² On croit généralement à tort que l'usage du nasal a fini avec le XI^e siècle. Je l'ai retrouvé postérieurement sur un assez grand nombre de sceaux équestres ; ce qui me ferait penser qu'on n'y renonça définitivement que lors de l'introduction des casques à visière, qui eut lieu dans les dernières années du XII^e siècle.

³ J'ai pu rétablir les lettres en *italique*, placées entre des points, au moyen d'un autre sceau du même prince, que je possède.

⁴ Je crois faire plaisir aux amateurs d'antiquités normandes en donnant ici



Fig. 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10. 11. 12. 13. 14. 15. 16. 17. 18. 19. 20. 21. 22. 23. 24. 25. 26. 27. 28. 29. 30. 31. 32. 33. 34. 35. 36. 37. 38. 39. 40. 41. 42. 43. 44. 45. 46. 47. 48. 49. 50. 51. 52. 53. 54. 55. 56. 57. 58. 59. 60. 61. 62. 63. 64. 65. 66. 67. 68. 69. 70. 71. 72. 73. 74. 75. 76. 77. 78. 79. 80. 81. 82. 83. 84. 85. 86. 87. 88. 89. 90. 91. 92. 93. 94. 95. 96. 97. 98. 99. 100.

possédait l'acte de son père, un autre seigneur souverain, car il est certain qu'un de ces deux seigneurs dans le contrat d'échange n'apparaissant à la suite.

Le sceau de l'archevêque de Rouen (*Planche IV*) se présente sous une forme particulière, deux lions passants sur un socle, surmontés d'une croix.

Le sceau de l'abbé de Saint-Omer (*Planche V*) se présente sous une forme particulière, deux lions passants sur un socle, surmontés d'une croix.

Le sceau de l'abbé de Saint-Omer (*Planche V*) se présente sous une forme particulière, deux lions passants sur un socle, surmontés d'une croix. Le sceau de l'abbé de Saint-Omer (*Planche V*) se présente sous une forme particulière, deux lions passants sur un socle, surmontés d'une croix. Le sceau de l'abbé de Saint-Omer (*Planche V*) se présente sous une forme particulière, deux lions passants sur un socle, surmontés d'une croix.

L'écriture de ces divers actes est fort belle, ainsi qu'on peut juger par le fac-similé des gravures.

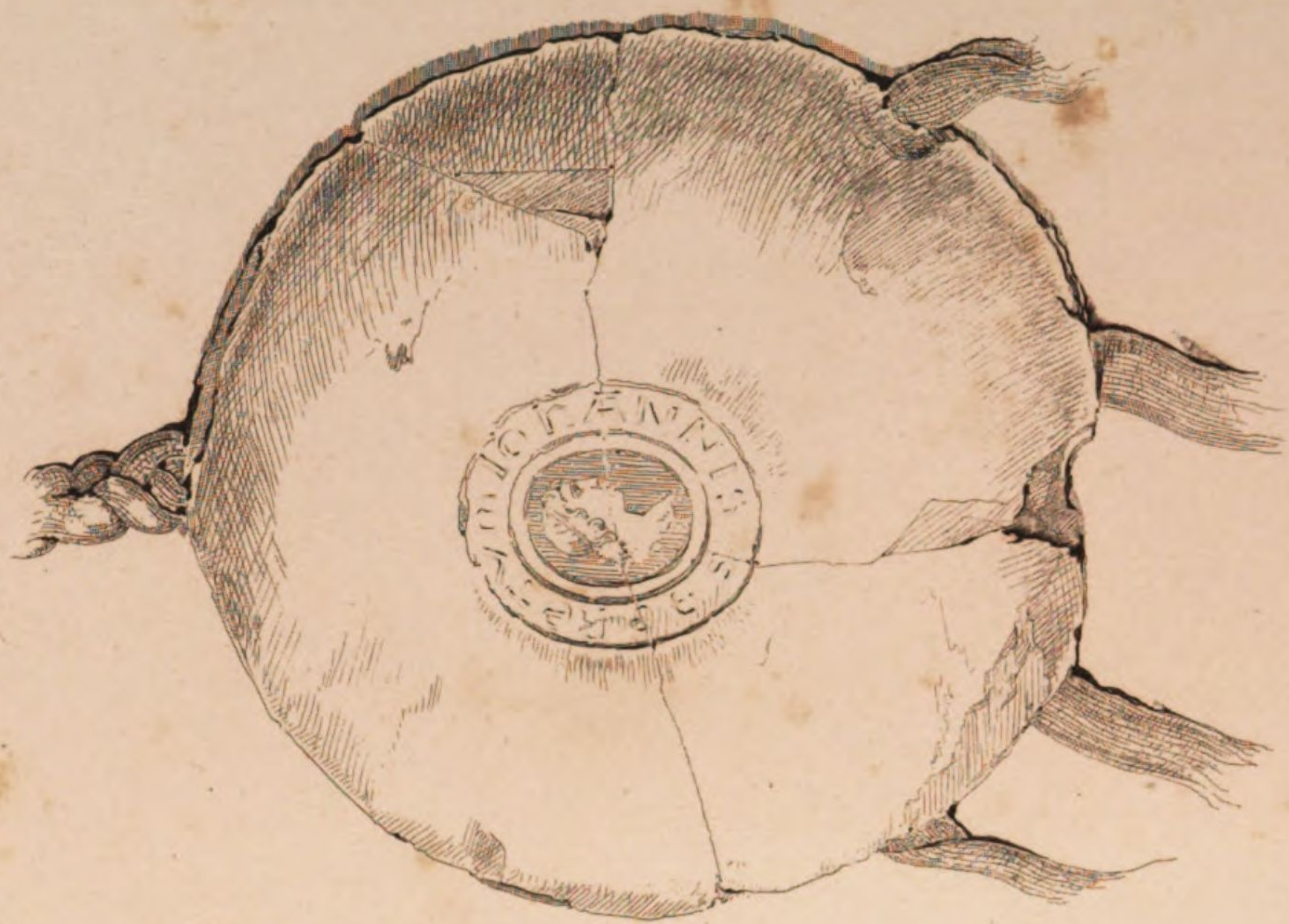
L'acte qui portait la signature de l'archevêque de Rouen, qui passa dans le chartrier des rois d'Angleterre, j'en ai reproduit dans nos archives, une copie sur parchemin, qui est parvenue jusqu'à nous, à l'exception du protocole et de quelques

1. Il est en effet, l'acte de son père, un autre seigneur souverain, car il est certain qu'un de ces deux seigneurs dans le contrat d'échange n'apparaissant à la suite.

2. Ce sceau se présente sous une forme particulière, deux lions passants sur un socle, surmontés d'une croix. Le sceau de l'abbé de Saint-Omer (*Planche V*) se présente sous une forme particulière, deux lions passants sur un socle, surmontés d'une croix.

3. J'ai pu recueillir les lettres de l'abbé de Saint-Omer, ainsi que les points de son sceau, qui se présente sous une forme particulière, deux lions passants sur un socle, surmontés d'une croix.

4. Je crois faire plaisir aux amateurs d'antiquités normandes en donnant



Actum anno ab incarnatione dñi. M. c. c. x. c. vii. mo.

Secundum de Jean comte de Mortain.



Handwritten text in a cursive script, likely a signature or a name, located in the center of the page.

Scanned by *Alamy - Images - Getty*



Johannes di gra Lee Angt. Dins Ebergh. Dux Horn.

Sceam de Meam - sans - terre.



Scellum de l'Archevêque Gautier.

... la répétition textuelle

... la répétition textuelle

... signa triumphii

Mons, Butila, molta.

Mons locus amoenus,

molta per urbem.

fuere ;

...

... la répétition textuelle

... la répétition textuelle

... la répétition textuelle

noms de témoins, cette charte n'est que la répétition textuelle de celle de Richard.

Malgré sa résistance et ses longs refus, l'archevêque Gautier, à considérer le nombre et la valeur des objets reçus en échange, avait obtenu un véritable triomphe. Lui-même en avait jugé ainsi, puisqu'en mémoire de ce qui venait de se passer, il permit que l'on gravât les vers suivants sur des croix de pierre qui furent élevées sur quelques unes des places publiques de Rouen :

- « Vicisti, Galtere; tui sunt signa triumphi
- « Deppa, Locoveris, Alacris-Mons, Butila, molta.
- « Deppa portus maris, Alacris-Mons locus amœnus,
- « Villa Locoveris, rus Butila, molta per urbem.
- « Hactenus hæc regis Richardi jura fuere;
- « Hæc rex sancivit, hæc papa, tibi que tuere. »

« Tu as vaincu, Gautier; les monuments de ton triomphe
« sont Dieppe, Louviers, Aliermont, Bouteilles, les moulins;
« Dieppe port de mer, Aliermont la belle forêt, Louviers la
« ville, Bouteilles la campagne, les moulins dans Rouen. Jus-
« qu'à ce jour tous appartenaient au roi Richard; Richard te
« les cède; le pape¹ et lui t'en garantissent la propriété. »

Toutes ces croix furent renversées, en 1562, par les calvinistes; mais il existe encore à Rouen une place qui porte le

le sceau de l'archevêque Gautier (*Planche V bis*). Il est curieux de retrouver sur ce monument de la fin du XII^e siècle les armes actuelles de la ville de Rouen, l'agneau portant bannière. A cette époque il formait celles du chapitre métropolitain, qui probablement avait adopté l'image symbolique de Jésus, en l'honneur de la Sainte-Vierge, à qui l'église cathédrale de Rouen était dédiée.

¹ Innocent III. Raoul de Dicet a donné la bulle de ce pontife (col. 701.)

nom de la *Croix-de-Pierre* : on y voit une fontaine qui a été construite vers la fin du XVI^e siècle, et qui, selon toute apparence, fut élevée sur les fondements de l'un de ces anciens monuments.

Pour compléter le triomphe de l'archevêque Gautier, ceux de ses suffragants qui, pour complaire au prince, s'étaient séparés de leur primat dans sa querelle avec Richard, vinrent, au milieu d'une procession solennelle, se prosterner à ses pieds, et, après avoir déposé entre ses mains leur bâton pastoral, implorèrent humblement sa clémence. Gautier leur pardonna.

Tels furent les obstacles que Richard-Cœur-de-Lion eut à surmonter pour élever sa forteresse; obstacles dont il sut triompher par sa constance, et à force de sacrifices. Retournons maintenant auprès de ce prince, sur les bords de la Seine, et voyons-le traçant le plan et jetant les fondations des vastes et superbes remparts qui devaient bientôt les couronner.

CHAPITRE DEUXIÈME.

AU milieu de la Seine, en face d'Andeli, s'élève une petite île (Voyez *Planche IX*), qui, de nos jours, a pris le nom d'un de ses derniers propriétaires, mais qui alors portait celui d'île d'Andeli. La lettre de l'archevêque Gautier, dont on vient de lire la traduction quelques pages plus haut, nous apprend que ce fut là que Richard établit d'abord ses travailleurs. Cependant les fortifications qui l'allaient couvrir n'entraient que comme objet secondaire dans son plan, ce qui prouve qu'il l'avait fortement médité avant de le mettre à exécution. En effet, c'est à plus de deux mille pas de là, et à près de trois cents pieds au-dessus des eaux, qu'allait surgir la formidable forteresse objet de ses sollicitudes. Mais tous ces travaux devaient se lier entre eux, et se prêter un mutuel appui.

Au centre de l'île, on vit bientôt s'élever un fort octogone, composé d'une épaisse muraille flanquée de tours et protégée par un fossé, en avant duquel on dressa une haute palissade. Ce fort, qui subsiste encore aujourd'hui dans tout

son développement, mais qui a perdu la crête de sa muraille, est construit en pierres d'un petit échantillon, liées entre elles par un mortier qui a acquis une dureté extrême. On aperçoit encore également la trace des fossés. Si l'on en croyait Guillaume-le-Breton, Richard y aurait bâti une demeure royale :

« Ædificans intus penetralia regia, dignos
« Principibus summis habitari ritè penates. »

L'exiguité de l'emplacement doit faire soupçonner que notre auteur s'est laissé entraîner, en se servant de ces pompeuses expressions, à l'exagération naturelle aux poètes. Au surplus, rien n'indique aujourd'hui que ce lieu ait servi d'asile à des rois : une simple maison de pêcheur et une étable, voilà ce qui remplace l'appartement royal.

Un pont de bois fut jeté sur les deux bras du fleuve, pour unir l'île aux deux rives. Sur celle de droite, Richard fit tracer une vaste enceinte, qui devait bientôt renfermer une assez nombreuse population. Le voisinage d'Andeli lui valut le nom de *Petit-Andeli*. Un vieux poète français du XIII^e siècle¹ la nomme le *Nouvel-Andeli*². D'un côté, elle s'appuyait à la Seine et au

¹ GUILLAUME GUIART, auteur de la *Branche des royaux lignages*.

² Quoique Richard-Cœur-de-Lion doive être regardé comme le créateur du Petit-Andeli, il est bien probable toutefois qu'il existait déjà sur son emplacement quelque établissement dépendant du vieil Andeli, ne fût-ce qu'une maison de péage. C'est ce que prouverait une charte de l'archevêque de Rouen Mauger, donnée en faveur du couvent de Saint-Père de Chartres, vers le milieu du XI^e siècle. « Ego Malgerius, etc.... census telonei quod apud Andeliacum a ministris meis accipitur, S. Petro Carnotensis cœnobii..... perdonavi, ut nullum « teloneum persolvant imposterum, de rebus S. Petri per flumen Sequanæ Rotomagum adductis. » (*Gallia christiana, instrumenta*, tome XI, col. 11.)

pont dont je viens de parler ; de l'autre, à un lac qui la séparait du Grand-Andeli, et d'où sortaient deux ruisseaux dont le lit profondément creusé formait deux véritables fossés remplis d'eau qui communiquaient à la Seine en avant et en arrière de la place. On établit une sortie sur chacun des fossés au moyen de deux petits ponts ; l'un au sud, regardant la roche qui allait recevoir la forteresse, l'autre tourné au nord-est, vers la campagne. Des tours de pierre et de bois, garnies de parapets et de meurtrières, flanquèrent la muraille de distance en distance¹.

On chercherait vainement aujourd'hui le lac que je viens de mentionner, sans qu'il soit possible toutefois de révoquer en doute son existence à cette époque : en effet, les détails que l'on vient de lire sont empruntés à un témoin oculaire². Son

Une bulle du pape Eugène III, accordée en 1148 à l'église de Rouen, vient corroborer cette opinion ; on y lit : « Oppidum videlicet quod dicitur Andelegium « cum villis, silvis, aquis, justiciis ac libertatibus, cum portu et navium « redditibus..... » (Copié sur l'original, aux archives du département de la Seine-Inférieure.)

¹ « In insula juxta vicum Andeliacum aliam fortericiam firmavit, et ædificavit « ibidem super ripam Sequanæ à parte orientali villam amœnissimam in loco « munitissimo : ex una enim parte circuibat eam fluvius prædictus, et ex alia « stagnum amplissimum et profundum, ex quo stagno duo rivi, quorum uterque « amnis vocari poterat, in utroque introitu villæ in fluvium Sequanam derivantur, « et super utrumque rivum ædificavit pontes, et turres lapideas et ligneas tam « in introitibus quàm in circuitu erexit, propugnaculis et fenestris arcubalista- « ribus injectis. » (GUILLAUME-LE-BRETON, *Recueil des historiens des Gaules*, tome XVII, page 75.)

² GUILLAUME-LE-BRETON. Il parle une seconde fois de ce lac, qu'il nomme *stagnum inferior*, par rapport au château.

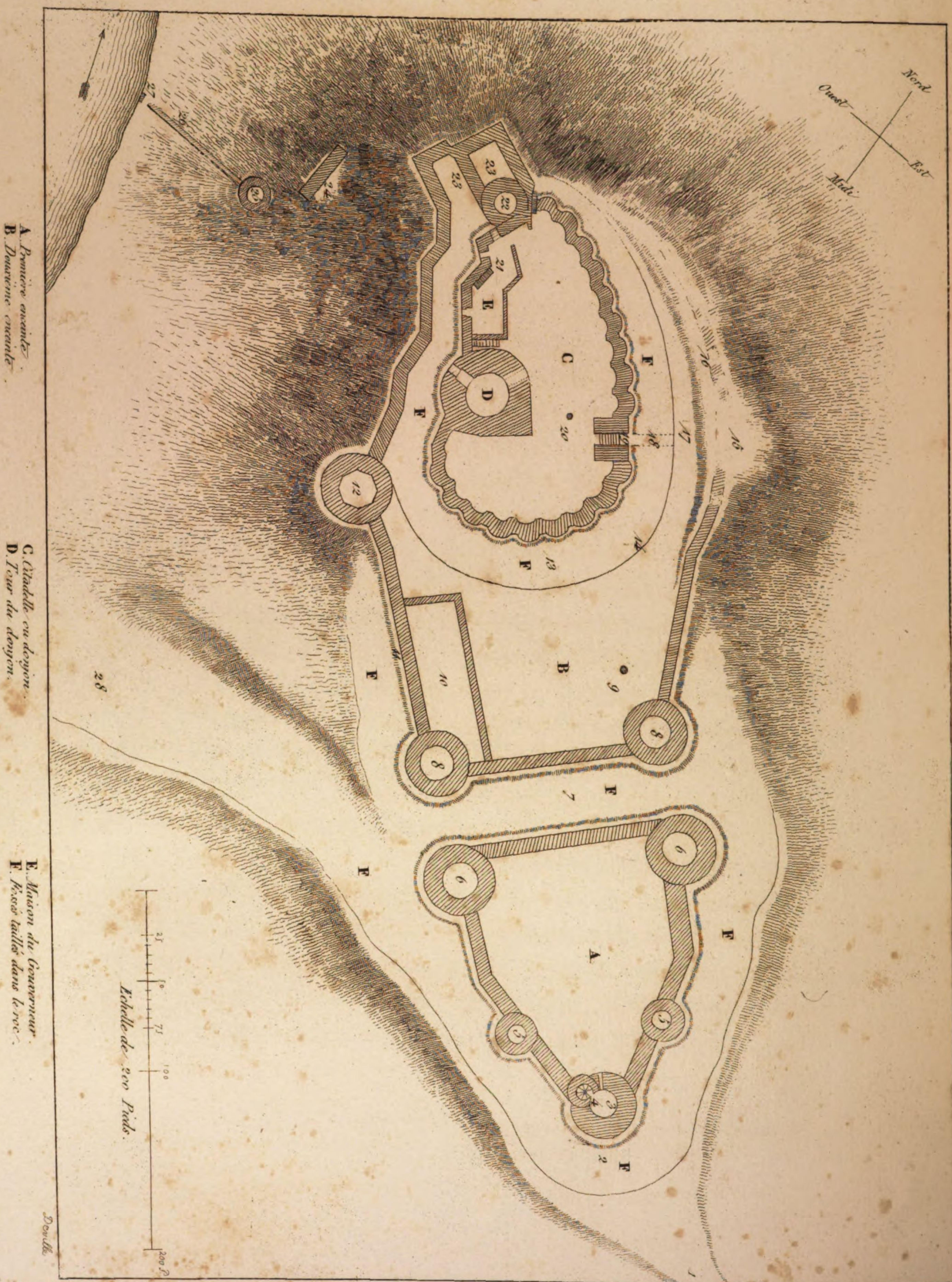
témoignage se trouve confirmé par le passage suivant des *Chroniques de Gautier de Gisebourn*, cité par Bromton : « Les blanchisseuses étaient sorties pour laver les draps, suivant leur usage, dans le lac qui est au bas du château¹. »

Ce lac, que le temps, ou peut-être la main des hommes a mis à sec, remplissait une partie du bassin qui sépare les deux villes. Il était principalement alimenté par les eaux du Gambon, qu'on connaissait alors sous le nom de rivière d'Andeli. Il est à remarquer que le chemin qui longe la prairie qui l'a remplacé s'appelle encore aujourd'hui *la Chaussée*.

C'est ainsi que, par une savante combinaison, le fort de l'île se liait au Petit-Andeli, qui, à son tour, s'appuyait à la roche qui allait recevoir le Château-Gaillard; le tout formant comme une chaîne non interrompue de fortifications.

Cette roche, qui a environ six cents pieds de longueur sur deux cents dans sa plus grande largeur, s'élève à près de trois cents pieds au-dessus du niveau des eaux de la Seine. Elle est coupée perpendiculairement du côté du fleuve. Quoique un peu moins abrupte vers le nord-ouest, elle est encore inattaquable de ce côté; c'est celui qui regarde le Petit-Andeli. Au nord-est, une large et profonde vallée protège son flanc dans toute sa longueur; vers le sud, s'étend une vallée, moins profonde il est vrai que la première, mais dont la pente se précipite rapidement vers la Seine : Richard la fit creuser jusqu'à sa partie inférieure, et bientôt elle s'ouvrit semblable à une gueule immense, dont l'aspect a quelque chose de véritablement effrayant. Ces deux vallées, ou, pour parler plus exac-

¹ « Lotrices ex more ad pannos lavandos in lacu subtus castrum (Gaillardum) egressæ erant. » (*Histor. angl. scriptores antiqui*, col. 1278.)



A. Première enceinte
B. Deuxième enceinte

C. Citadelle sur d'égout
D. Tour du d'égout

E. Maison du gouverneur
F. Maisons taillées dans le roc

Plan du Chateau-Bailly

tement, ces deux ravins, qui descendent dans des directions différentes, ont leur point de départ au sommet, vers le nord de la montagne. Là ils se trouvent séparés par une étroite langue de terre (*Planche VI, 1*) qui court dans la direction de l'ouest à l'est, et qui unit la roche à une montagne plus élevée, qui la domine de loin. Ce point est le seul par où la roche soit accessible; c'est le seul où l'on puisse raisonnablement assaillir une attaque; aussi le plan général de défense fut-il entièrement subordonné au besoin de le protéger. C'est la pensée qui domine dans l'assiette des fortifications dont les magnifiques débris hérissent de toutes parts cette roche célèbre. En les étudiant, on est étonné de la profonde habileté que déploya Richard-Cœur-de-Lion¹.

Une première fortification, de forme triangulaire (*Planche VII, 1*), occupait une arête de roche qui mesure près de deux cents toises de longueur. Elle était flanquée à ses deux extrémités par deux tours rondes.

La tour du nord, située sur la langue de terre, est la plus élevée; elle a une hauteur de cinquante toises, et son diamètre est de dix toises. Elle est flanquée à sa base par deux tours plus petites (*Idem, 5*) chargées de défendre ses flancs. Il n'est plus possible aujourd'hui de déterminer sa hauteur; mais elle devait être considérable, à en juger par l'épaisseur de la muraille, qui n'est pas moindre de dix toises. Un escalier tournant, inscrit dans une tour elle-même, donnait accès au sommet. Une tour plus petite, qui se voit encore les restes. Cette tour était destinée à servir de point d'appui à la muraille.

¹ Le nom de prince, qui lui a été donné, est peut-être une erreur. Il n'est pas certain que Richard-Cœur-de-Lion ait été le seul à fortifier la roche.



tement, ces deux ravins, qui descendent dans des directions différentes, ont leur point de départ au levant, vers le haut de la montagne. Là ils se trouvent séparés par une simple langue de terre (*Planche VI, 1*) qui court dans la direction de l'ouest à l'est, et qui unit la roche à une montagne plus élevée encore qui la domine de loin. Ce point est le seul par où la roche soit accessible; c'est le seul où l'on puisse raisonnablement asseoir une attaque : aussi le plan général de défense fut-il entièrement subordonné au besoin de le protéger. C'est la pensée qui domine dans l'assiette des fortifications dont les magnifiques débris hérissent de toutes parts cette roche célèbre. En les étudiant, on est étonné de la profonde habileté que déploya Richard-Cœur-de-Lion¹.

Une première fortification, de forme triangulaire (*Planche VI, A*), formant une enceinte de cent quarante pieds de long, sur cent pieds à la base du triangle, fut destinée à servir comme d'avant-corps à la place.

La pointe de l'angle, faisant face, vers l'est, à la langue de terre dont je viens de parler plus haut, fut garnie d'une forte tour (*Idem, 3*) flanquée, à distance, de deux plus petites (*Idem, 5*) chargées de défendre ses flancs. Il n'est plus possible aujourd'hui de déterminer sa hauteur; mais elle devait être considérable, à en juger seulement par l'épaisseur de la muraille, qui n'est pas moindre de dix pieds. Un escalier tournant, inscrit dans une tourelle prise en partie sur la tour elle-même, donnait accès aux étages supérieurs (*Idem, 4*). On en voit encore les restes. Cette tour formait la tête de la forteresse;

¹ Je nomme ce prince, car il n'est pas douteux, d'après les récits des historiens contemporains, que lui-même n'ait été l'ingénieur du Château-Gaillard.

aussi fut-elle construite avec un soin particulier, et la verrons-nous, plus tard, jouer un rôle important dans les événements du siège¹, sous Philippe-Auguste.

Deux autres tours, à peu près de la même force, furent placées aux angles de la base inférieure de l'enceinte (*Planche VI, 6*). Les murs des courtines² reçurent une épaisseur au moins égale à celle des tours. Je me suis assuré qu'ils avaient de huit à dix pieds, et, dans quelques parties, jusqu'à quatorze pieds d'épaisseur. Richard fit entourer cette première fortification d'un fossé large et profond, qui dut coûter un travail incroyable, car il est taillé dans le roc vif. Il a, vers le fond, trente pieds de large, et cinquante si on mesure à partir du pied des murs, ceux-ci étant bâtis en retraite sur le roc (la contrescarpe³ est perpendiculaire). La profondeur de ce fossé est encore actuellement de quarante pieds vers la pointe orientale de l'enceinte (*Idem, 2*), malgré les débris provenant du faite et du parement de la tour, qui y sont en partie entassés.

Le terrain de ce premier fort fut aplani; mais il conserva, dans la direction de l'est à l'ouest, une pente assez rapide due à sa disposition naturelle. Guillaume-le-Breton parle de plusieurs bâtiments qui y furent élevés; *omnia ædificia quæ erant in vallo*. On n'en voit plus à présent aucune trace; l'intérieur est parfaitement dégagé.

En arrière de cette première fortification, Richard en fit

¹ La tradition du pays lui donne le nom de *la Monnaie*, sans doute parce qu'on y établit, à une époque plus ou moins reculée, un atelier de monnayage.

² On appelle courtines les pans de murailles qui vont d'une tour à l'autre,

³ La contrescarpe est la partie du fossé opposée au rempart.

tracer une seconde (*Planche VI, B*). Un rempart de quatre-vingt-dix pieds de long, portant huit pieds d'épaisseur, et flanqué de deux tours (*Idem, 8*), fut destiné à en protéger le front. Ses flancs, déjà défendus par l'escarpement du terrain, reçurent de bonnes murailles; l'une, celle qui regarde la Seine au sud-ouest, s'appuyant à une tour (*Idem, 12*) de forme octogone à l'intérieur¹, et se prolongeant ensuite, sous forme de simple parapet, jusqu'au premier bastion (*Idem, 23*); l'autre, vers le nord-est, s'étendant en forme d'ellipse autour de la troisième enceinte ou citadelle. Il est assez probable que cette muraille du nord-est était garnie d'une tour au point 15, mais on ne peut guère l'affirmer que par analogie, car cette partie de la forteresse est celle qui a le plus souffert dans les diverses démolitions qu'elle a éprouvées : il est même presque impossible de suivre la trace de la maçonnerie.

Cette seconde enceinte fut élargie vers sa base. Là, elle se termine en un vaste demi-cercle, tracé par le fossé qui la sépare de la citadelle. Cette partie ne pouvant être exposée à une attaque de la part des assiégeants, ne fut point fermée par un rempart : il n'aurait pu que nuire aux assiégés retirés dans la citadelle, dans le cas où l'enceinte serait tombée au pouvoir de l'ennemi.

¹ Je crois me rappeler que c'est à cette tour que j'ai remarqué des meurtrières. Il en existe également dans plusieurs autres parties du château : nul doute qu'elles ne datent de la fondation. Le passage suivant du poème de la *Philippide*, qui fut écrit vers cette époque, prouve qu'elles étaient alors en usage :

« Facit aptarique fenestris
« Strictis et longis, ut strenuus arte latenti
« Immittat lethi prænuncia tela satelles. »

(*Liber I, vers. 602.*)

A l'angle sud-ouest intérieur, il existait un bâtiment (*Planche VI, 10*) ayant quatre-vingt-cinq pieds de long sur vingt-cinq de large. L'étage supérieur servait de chapelle, le rez-de-chaussée de magasin et de cellier, comme on le voit dans Guillaume-le-Breton, qui nous apprend en même temps que le faite de l'édifice dépassait de beaucoup la ligne du rempart, sur lequel il était en partie appuyé. Ce bâtiment avait été construit par Jean-Sans-Terre, l'année qui précéda le siège dont le récit terminera cet essai historique. « Joannes rex erexerat
« capellam quamdam, excelsam valdè extra muros, ipsis muris
« contiguam. » Un passage de la *Philippide* du même auteur complète ces détails ; le voici :

« Contiguam muris in summo colle Johannes
« Ædem præterito quamdam construxerat anno
« Castelli latere in dextro, quod respicit austrum,
« Inferior cujus pars præstabatur ad usus
« Rerum quæ penoris se sub conclave recondi
« Servarique volunt, pars verò suprema, capellæ
« Officio famulans....

Quelques assises de pierre, presque à fleur du sol, sont tout ce qui reste de ce bâtiment, qui fut le théâtre d'événements importants, ainsi qu'on le verra plus loin.

Un puits (*Planche VI, 9*) fut creusé dans le roc pour le service de la garnison. Il devait avoir une profondeur prodigieuse; car il est assez probable qu'il descendait jusqu'au niveau des eaux de la Seine : il en existait un semblable dans la citadelle (*Idem, 20*). Tous deux ont été comblés.

Telle était cette seconde fortification, qui, par une combinaison pleine de génie, devenait une retraite formidable pour l'assiégé, même après la chute de la première, et qui pouvait

elle-même succomber à son tour , sans qu'il fût obligé de poser les armes.

Restait la partie la plus élevée de la roche , qui en formait comme le pignon. Richard la fit décharner de toutes parts. On creusa dans le roc vif un fossé ayant depuis quinze jusqu'à vingt pieds de large , attendu son évasement , à sa partie supérieure , du côté du rempart dont la base est en talus. Une fortification affectant la forme elliptique , mais d'une construction toute particulière et bien remarquable , couronna cette crête de la roche. C'était le cœur du Château-Gaillard , et comme sa citadelle ; aussi n'ai-je point hésité à la désigner ainsi. Guillaume Guiart la nomme la *mestre forterèce*. On pourrait encore l'appeler le donjon , si ce nom ne me paraissait plus spécialement applicable à la tour qu'elle renferme. Cette citadelle se compose , dans les trois quarts de son développement , de segments de tours (*Voyez la Vignette du Frontispice*) , au nombre de dix-sept , qui ne sont séparés entre eux que par deux pieds environ de courtine. Cette vaste muraille bosselée , car il me serait difficile de la qualifier autrement , a de sept à huit pieds d'épaisseur , sans parler du terre-plein qui subsiste encore en grande partie : elle devait avoir trente pieds de hauteur au moins.

Il n'est pas possible d'attribuer au simple caprice la forme extraordinaire de ce rempart , dont l'effet à l'œil a quelque chose de si bizarre et de si pittoresque. Nul doute qu'elle n'ait été combinée dans le système de la défense , quoiqu'il soit assez difficile de s'en rendre compte aujourd'hui d'après les principes de l'art moderne. Les auteurs du *Voyage pittoresque et romantique dans l'ancienne France* , qui ont donné une description brillante et animée du Château-Gaillard ,

après s'être demandé où Richard-Cœur-de-Lion avait pris le modèle de ces remparts si pleins de grâce et d'originalité, s'arrêtent à l'en regarder comme l'inventeur. Sans chercher à affaiblir le mérite du créateur du Château-Gaillard, je dirai qu'il est probable qu'il ne s'agit ici que d'une imitation. En effet, Richard-Cœur-de-Lion avait dû voir un château fort offrant absolument la même disposition, qui existait en Normandie long-temps avant qu'il songeât à élever le sien : voici la description qu'en donne le moine de Marmoutier :

« Là¹ il construisit un château, qu'il ceignit de murs d'une
« grande force ; le rempart, dans toute sa circonférence, fut
« garni de tours tellement multipliées, que de l'une à l'autre
« il y avait à peine la place pour étendre la pique d'un
« soldat². »

L'imitation n'est-elle pas frappante ? Il est vrai que le bon moine attribue à Jules-César la construction de ce château, ce qui prouverait tout au plus qu'il était fort ancien. L'essentiel est que l'historien n'ait pu voir le Château-Gaillard ; ce qui est positif, puisqu'il dédia son livre à Guillaume de Passavant, évêque du Mans, mort en 1186, par conséquent dix ans avant l'érection de cette forteresse.

Le rempart de la citadelle, dans la partie qui regarde la Seine au couchant, suit une ligne brisée, irrégulière comme le rocher sur lequel il est assis. Ce rempart, défendu à son

¹ A Cherbourg.

² « Castrum igitur illic constituit, quod muris cinxit firmissimis, turribus
« exstructis tam frequentibus in ipso muri ambitu, ut vix hasta militis inter
« turrim et turrim possit extendi. » (*Historia Gaufredi ducis Normannorum*,
page 114, Paris, 1610.)

extrémité nord-ouest par la tour (22, *Planche VI*) et par les bastions (23), et, dans toute sa longueur, par l'escarpement de la roche, n'avait pas besoin d'être aussi fort et aussi travaillé que le reste de la citadelle. Aussi Richard ne craignit-il pas d'y pratiquer plusieurs ouvertures destinées à donner du jour à la maison d'habitation (E).

Un coup d'œil jeté sur le plan suffirait au besoin pour convaincre d'exagération l'un des historiens du Château-Gaillard¹ au sujet de ce dernier édifice, lorsqu'il dit :

A esgarder r'est droiz miracles
Les maisons et les habitacles
De cèle tierce forterèce.

Il est présumable, malgré son exiguité, que cette maison, attendu sa position centrale, fut destinée au logement du gouverneur de la place. Elle dut recevoir successivement Richard-Cœur-de-Lion, Jean-Sans-Terre, saint Louis, Charles V, Henri IV, lors de leur séjour au Château-Gaillard.

De cette maison l'on communiquait à plusieurs ouvrages extérieurs pratiqués à même le flanc de la roche, et dont la muraille d'appui (24) et la tour ronde (25) faisaient partie. Cette communication avait lieu au moyen d'un escalier (21) taillé dans le roc sous la maison, et qui aboutissait à un conduit souterrain, dont l'ouverture, aujourd'hui mise à nu, s'aperçoit extérieurement lorsqu'on se place sur le bord de la rivière.

Plus bas, du pied de la tour (25), part un mur (26), qui descendait jusqu'à la Seine et qui interceptait le passage de ce

¹ GUILLAUME GUIART.

côté. J'ai remarqué, dans l'alignement des débris de ce mur, sur le bord de la chaussée qui passe au pied de la roche, un massif en pierre (27) garni d'un ciment semblable à celui qui fut employé dans la construction du château. En face de ce massif, à cent cinquante pieds environ du bord, s'élevait une île extrêmement longue et étroite¹, qui est connue dans le pays sous le nom de l'île des *Trois-Rois*, nom qu'elle dut sans doute à l'une des réunions dont ce lieu fut témoin, mais qu'il ne m'est pas possible de préciser.

Je ne dois pas terminer la description générale de la troisième enceinte, sans parler des cryptes ou galeries souterraines dont l'entrée est placée dans le fossé de la citadelle (au point 14), et qui le longent, en suivant sa courbure, sur une étendue d'environ quatre-vingts pieds. Ce sont de véritables casemates creusées dans le roc vif. Leur plafond est soutenu par un double rang d'énormes piliers d'épargne, soit carrés, soit à pans, qui sont taillés avec quelque soin (*Planche XI*)².

Au fond de cette retraite s'ouvrent, vers la gauche, deux conduits assez étroits, dont l'un semble prendre la direction du nord, l'autre celle du levant³. Si l'on en croyait le dire des gens du pays, l'un de ces deux souterrains se prolongerait à une distance immense, et aurait eu jadis sa sortie à trois quarts de lieue de là, auprès du Grand-Andeli.

¹ Elle a été réunie depuis peu à la terre ferme.

² Le Père Daniel, le seul de nos historiens modernes qui soit entré dans quelques détails sur le Château-Gaillard, dont il avait visité les ruines, prétend que ces galeries servaient autrefois d'écuries. Je ne vois aucune difficulté à admettre cette opinion, qui a dû prendre sa source dans quelque tradition du pays.

³ Ils sont aujourd'hui bouchés presque à leur entrée.

Cette opinion , à la source de laquelle j'ai cherché inutilement à remonter , me paraît être un jeu de l'imagination des bonnes gens que j'ai interrogées , ou de celle de leurs pères. Je crois , avec plus de vraisemblance , que ces souterrains conduisaient , par une route circulaire , aux remparts extérieurs placés du côté de la Seine , peut-être jusqu'à la rivière elle-même , ou bien au lac dont j'ai parlé plus haut. Dans ces suppositions , l'imagination reste encore effrayée du travail que ces passages frayés dans le roc ont dû coûter¹.

Les assiégés , après avoir perdu la première et la seconde enceinte², et s'être même vus forcés dans la citadelle , pouvaient se réfugier , en petit nombre il est vrai , dans le donjon , et là , par un dernier effort , retarder le triomphe du vainqueur.

Ce donjon (*Planche VI*, D) se compose d'une tour engagée dans le mur occidental de la citadelle , et qui , bien que de forme circulaire dans les trois quarts de son développement , se termine en angle , vers le levant , à sa partie extérieure. Le mur de la tour , à mesurer de cet angle , n'a pas moins de vingt pieds d'épaisseur : il en a douze dans les autres parties (je ne comprends pas dans ce calcul l'épaisseur des contre-forts).

¹ Un homme très-âgé , du Petit-Andeli , m'a assuré avoir entendu dire souvent à son grand-père qu'un de leurs ancêtres avait vu les chevaux de la garnison sortir d'un *endroit voûté* (ce sont ses propres expressions), pour venir boire à la rivière. Peut-être était-ce là le débouché de ces souterrains.

² Je me suis constamment servi , dans le cours de cet ouvrage , du mot *enceinte* , en parlant des trois grands corps de fortifications du Château-Gaillard , quoique cette désignation ne puisse pas à la rigueur s'appliquer au premier d'entre eux , puisqu'il n'enveloppait pas le second , mais qu'il était placé seulement en forme d'ouvrage avancé. J'ai néanmoins conservé cette expression pour me conformer au langage des écrivains du temps. On voit toutefois qu'il ne doit pas être toujours pris à la lettre.

Ceux-ci ressemblent assez à de vastes coins en pierre appliqués contre la muraille, car ils deviennent de plus en plus minces vers la base de la tour; disposition assez singulière, et que je n'avais point encore remarquée ailleurs¹.

Ce donjon avait deux étages², prenant jour par deux vastes fenêtres de forme ogive, d'où l'œil plonge au loin sur le fleuve aux cent détours et se perd dans l'immensité d'un magnifique paysage.

Cette tour, dernier effort du génie de Richard-Cœur-de-Lion, domine la citadelle, et couronne majestueusement ces immenses et triples remparts, qui semblaient avoir été entassés autour d'elle pour la défendre. C'est sans doute du haut de ses créneaux que Richard debout, promenant un regard satisfait sur son ouvrage, et montrant à ses principaux guerriers rangés autour de lui la forteresse qu'il venait enfin d'achever, s'écria, plein d'un juste orgueil : « Qu'elle est belle ma fille
« d'un an³ ! »

¹ Peut-être se terminaient-ils, à leur partie supérieure, en forme de mâchecoulis,

² Il est possible qu'il s'élevât encore davantage. Voici ce qui me porterait à le croire : il existe dans l'église de Sainte-Clotilde du Grand-Andeli, contre le premier pilier de la nef, à gauche en entrant, un massif de pierre représentant une forteresse placée sur un rocher, qui me paraît être une image, très-informe il est vrai, du Château-Gaillard. La tour supérieure, qui, dans ce cas, serait notre donjon, est surmontée de deux autres tours qui vont en diminuant. (Voyez *Planche VII.*)

On ignore dans le pays à quelle époque a été sculpté ce massif, qui n'y est connu que sous le nom de *pied de Saint-Christophe*, parce qu'on avait placé à son sommet, postérieurement à sa construction, une petite statue de ce saint. Le massif lui servait de piédestal.

³ « Ædificato itaque castro et infra eundem annum plenarie completo, ferunt
« ipsum regem magnatibus suis circumstantibus verba hujusmodi protulisse :





Dupuis.

Am Grand-Andeli.

L'imagination étonnée se demande comment une année avait suffi pour élever ces immenses fortifications, surtout lorsqu'on se rappelle qu'elles sont assises à une hauteur de près de trois cents pieds, et sur un rocher qu'il fallut tailler, creuser et dépécer de toutes parts au ciseau. Il était donné à Richard d'accomplir ce prodige, et de montrer ce que peut le génie soutenu par une volonté forte.

Peu content de cet ensemble formidable, ce prince, pour compléter son système général de défense, fit construire une estacade de trois rangs de pieux, qui, partant du pied de la roche au bas du château, barrait la rivière et permettait d'intercepter par eau toute communication avec le côté de la France¹.

Au desus el travers de Sainne	
Estoient en cele semaine,	
Ordenéement, comme aliz ¹ ,	¹ Serrés.
En droit Gaillart trois granz paliz ²	² Pieux, palissade.
Atouchanz l'une et l'autre rive.	
N'i furent pas mis par oidive ³ ,	³ Inutilité.
Mès pour faire aus nés ⁴ destourbance	⁴ Nefs.
Que l'on amenast devers France.	
Jamais nule nef ne fut outre	
Qui ne féist les piex descoutre ² .	

On voit encore à présent, au bord de la chaussée, les

« *Ecce quam pulchra filia unius anni!* Dilexit enim eundem locum et nimis gloriabatur in ipso facto. » (BROMTON, *Hist. angl. scriptores antiqui*, col. 1276.)

¹ « Erat autem vallum quoddam ex roboribus duplicibus lateratim vinctis ab una ripa ad aliam in medio ripæ, ad impediendum viam navium per aquam ad succursum Francorum descendendum. » (GUILLAUME-LE-BRETON, *Recueil des Historiens des Gaules*, tome XVII, page 78.)

² La Branche des royaux Lignages, vers 3299.

restes de la maçonnerie à laquelle devait s'appuyer, selon toute apparence, cette estacade.

Tout était achevé. Richard, épris de la force et de la hardiesse de sa forteresse, s'était écrié dans une de ses saillies : « C'est un château gaillard ! » Le mot fit fortune. Il passa rapidement de la bouche des soldats dans celle du peuple, pour n'en plus sortir. Le royal sobriquet devait prévaloir sur tous les noms qu'on essaya de donner à la fille chérie de Richard. Le premier acte public dans lequel je l'aie retrouvé est une charte de saint Louis²; elle se termine ainsi : « *Actum in*
« *castro nostro Gaillard, anno MCC sexagesimo primo, mense*
« *junio.* » Richard-Cœur-de-Lion et son successeur Jean-Sans-Terre disent, dans leurs chartes, *le nouveau Château de la Roche, le beau Château de la Roche*, et plus souvent, tout simplement *la Roche d'Andeli*³. Les historiens contemporains, moins scrupuleux, n'hésitèrent point à adopter le

¹ « Totam munitionem illam vocavit *Gaillardum*, quod sonat in gallico « *petulantiam.* » (GUILLAUME-LE-BRETON, page 75.)

² Bibliothèque de l'auteur.

³ « Cum novo castello de rupe. » (*Charte de l'échange d'Andeli. Voyez Pièces justificatives.*)

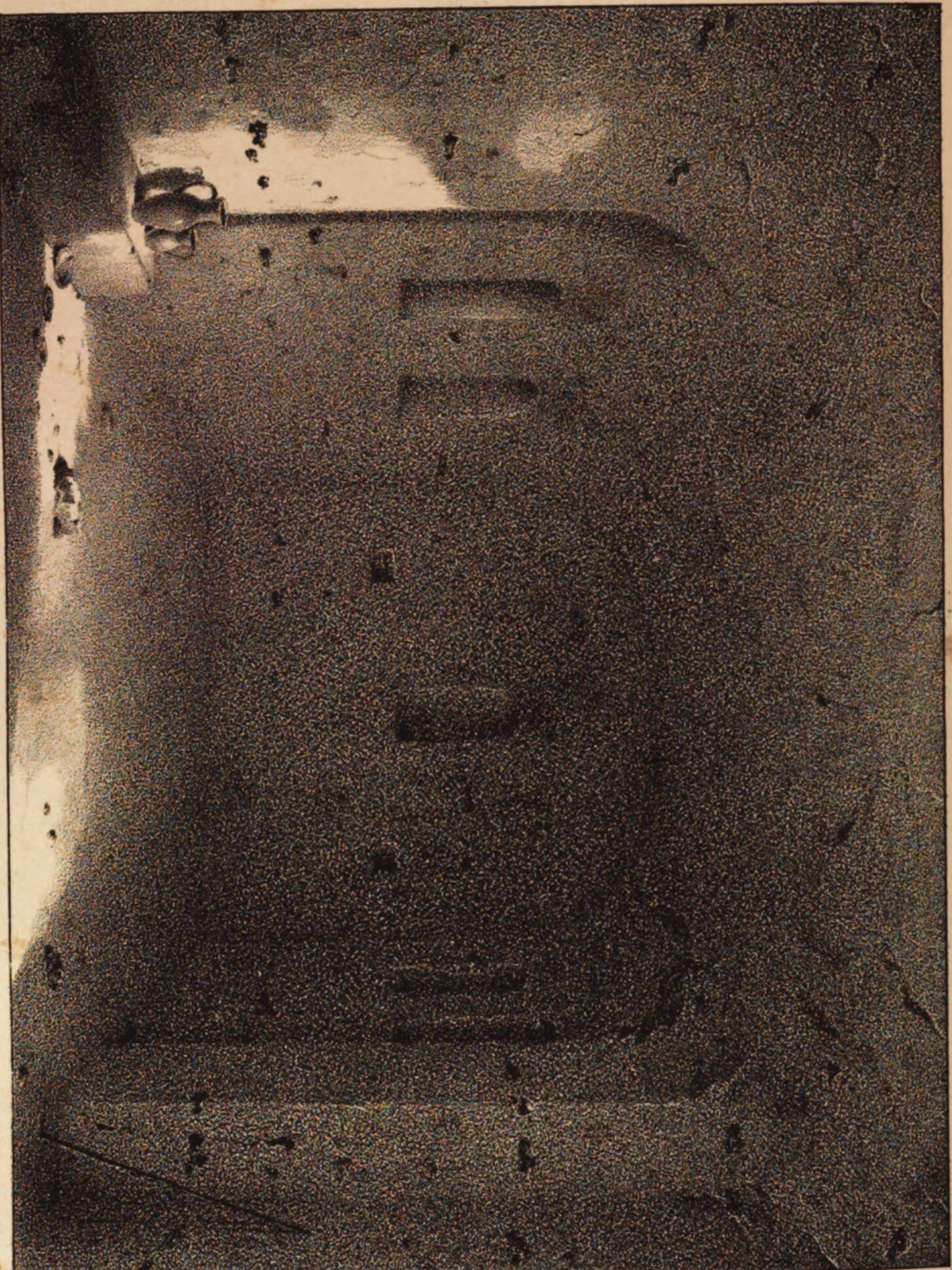
« Apud bellum castrum de rupe, 28 die februarii. (*Neustria pia*, page 897.)

« Teste meipso apud rupem Andeleii, IX die novembris. » (*Histor. angl. scriptores antiqui*, col. 705.)

« Teste meipso apud rupem Andel. XIII die junii. » (*Idem*, col. 1605.)

« Apud rupem Andelei, XXVIII die augusti, anno nono regni nostri. » (*Archives du département de la Seine-Inférieure.*)

« Apud castrum de rupe Andeliaci, 18 augusti, regni sui (Johannis) anno « primo. » (RYMER, *Acta publica*, tome I^{er}, page 37.)



A. Davila.

Boîte de la mère - Gaillard.

A. Doria

Leich. Arch. Natur. Hist. p. 172.

1848

nom populaire : ils écrivent le Château *Gaillard*¹, *Gailard*², *Galar*³, *Guallard*⁴.

Avant de terminer tout ce qui se rattache à l'histoire de la construction du château, je ne dois point oublier de parler d'une chambre souterraine, ou crypte, creusée dans le roc à même le flanc de la montagne, dans la partie qui regarde la Seine au sud-ouest. Cette grotte, que l'on s'est obstiné jusqu'à ce jour à regarder comme la chapelle du château, n'a certainement jamais eu cette destination; je n'en voudrais pour preuve que sa position hors de l'enceinte de la forteresse. En temps de guerre, sans parler de la difficulté d'y accéder, il n'eût pas été prudent de s'y rendre; en cas de siège, cela eût été impossible. Cette crypte d'ailleurs est beaucoup trop petite pour qu'on puisse admettre qu'une garnison aussi considérable que devait être celle du Château-Gaillard ait pu y entendre la messe, même par fractions. En effet, elle a au plus, tout compris, trente pieds de profondeur, sur seize dans sa largeur proportionnelle, car elle ne forme point un carré parfait⁵. Quelques petites niches, creusées dans les parois du rocher, annonceraient assez qu'on y aurait placé des figures de Saints (*Planche VIII*), et ont pu faire présumer qu'on avait célébré dans cette crypte les saints mystères; mais je suis convaincu que cela n'a pu avoir lieu qu'accidentellement et

¹ GUILLAUME-LE-BRETON, GAUTIER DE GISEBOURN, BROMTON.

² NICOLAS TRIVET.

³ Les *Grandes Chroniques de Saint-Denis*.

⁴ RIGORD.

⁵ Elle a neuf pieds de hauteur environ.

jamais à titre de service religieux du château. J'ai indiqué plus haut, en parlant de la seconde enceinte, l'emplacement de sa véritable chapelle (*Planche VI*, 10); le témoignage de Guillaume-le-Breton ne laisse aucun doute à cet égard.

Quelle qu'ait été dans l'origine la destination de cette grotte, elle était devenue de nos jours la demeure d'une pauvre vieille, qui vivait solitaire dans ce singulier ermitage, et qui rappelait, par sa frugalité, son grand âge et ses mœurs, ces anachorètes des premiers temps du christianisme. Les gens du pays, pleins de respect pour cette femme extraordinaire, pourvoyaient à sa subsistance. Ils avaient si bien identifié, dans leur esprit, son existence avec celle du rocher qu'elle avait choisi pour son séjour, qu'ils ne la nommaient plus que la *Mère Gaillard*. On racontait des choses surprenantes de son âge, et leur crédulité allait jusqu'à la regarder comme devant vivre autant que les ruines dont elle avait emprunté le nom; mais la mort, cette désenchanteresse des rêves et des calculs des hommes, est venue depuis peu dissiper leur erreur, et a couché sa cendre sur celle de tant de guerriers tombés du haut de ces antiques remparts.

CHAPITRE TROISIÈME.

ENFIN le Château-Gaillard était debout. Aux appréhensions de Richard-Cœur-de-Lion avaient succédé une douce sécurité et le sentiment d'un orgueil qu'il lui était impossible de ne pas laisser éclater. A peu de temps de là, raconte un vieux chroniqueur¹, « Philippe-Auguste voulut voir le nouveau « château, dont on vantait de toutes parts la force et la beauté. « Comme les personnes de sa suite le contemplaient avec admiration : Je voudrais, dit-il, que ce château fût tout « entier de fer; il n'en tomberait pas moins sous mes coups, « lui et la Normandie, que je prétends réunir à mon domaine. » Le mot ayant été rapporté à Richard : « Par la « gorge de dieu²! s'écria-t-il en présence de toute sa cour,

¹ SILVESTRE GIRALD, *Recueil des Historiens des Gaules*, tome XVIII, page 153.

² C'était alors un des jurons les plus horribles, comme a grand soin de le remarquer le chroniqueur : « Quoniam his et similibus sacramentis enormibus « uti solet », dit-il entre parenthèses. Ils entraînaient en France la peine

« je voudrais qu'il fût, non pas de fer, non pas même de
« pierre, mais de beurre, et je le défendrais, moi, contre
« lui et tous les siens ! »

Nous verrons plus tard que Philippe-Auguste tint parole ;
mais alors Richard était descendu dans la tombe. Tant qu'il
fut vivant, la bannière du lion devait rester déployée fière
et sans tache sur les tours du Château-Gaillard.

Richard ne s'en tint pas là. Pour braver Philippe-Auguste,
il porta ses travailleurs à quatre mille pas en avant du château,
au bord de la Seine. Là, il éleva, sur la ligne même de
séparation des deux royaumes, un petit fort, auquel il donna
le nom de Boutavant, *boute en avant*¹.

« Inde procedens quatuor millibus passuum, ædificavit
« aliam munitionem² super ripam Sequanæ, quam vocavit

de la noyade, rachetable par vingt sous d'amende au profit des pauvres, d'après
une loi de Philippe-Auguste, rendue vers 1182, suivant l'indication d'Albéric,
moine des Trois-Fontaines. Guillaume-le-Breton donne de curieux détails à ce
sujet dans sa Philippide :

« Postea constituit et sanxit lege novella
« Per totum regnum, ne blasphemare quis esset
« Cor, cerebrumve Dei, vel membrum quodlibet ausus ;
« Sic, ut qui legem fuerit transgressus eandem,
« Quinque quater solidos teneatur solvere Christi
« Pauperibus, vel flumineas jaciatur in undas. »

¹ Il fut complètement rasé par Philippe-Auguste, peu de temps après la
mort de Richard :

« Frangens muros terræque coæquans. »

(*Philippidos*, lib. VI, vers. 205.)

² Rigord dit *munitiunculam*.

« Botavant, quod sonat *pulsus in anteriora*, quasi diceret : Ad
« recuperandam terram meam in anteriora me extendo¹. »

Le Château-Gaillard avait été bâti à la face du roi de France, disent les historiens, *contra faciem Regis Francorum*. Les Français frémissaient de rage en voyant ces tours si formidables, ces créneaux qu'ils n'avaient pu empêcher de s'élever dans les airs². Philippe-Auguste n'avait pas manqué de se plaindre de l'infraction des traités; mais Richard, qui avait intérêt à échanger des notes diplomatiques, était parvenu à gagner du temps et à endormir son rival³. Ce dernier se réveilla enfin; mais il était trop tard. A la violation manifeste du traité de paix d'Issoudun venaient se joindre de nouveaux griefs : Richard, empiétant sur les droits de suzeraineté du roi de France, avait pris et démoli le château du seigneur de Vierzon en Berry, sans attendre le résultat de l'appel fait à la cour de Philippe par ce dernier.

Il n'en fallait pas tant pour remettre les armes aux mains

¹ GUILLAUME-LE-BRETON, *Recueil des Historiens des Gaules*, tome XVII, page 75.

² « Francis vero videntibus et irascentibus, et contra opus æmulum, quod
« impedire non poterant, frustra frementibus. » (GUILLELMUS NEUBRIGENSIS,
apud HEARNE, page 600.)

3

« Rex ibi Richardus celsam cum mœnibus arcem

« Ædificat contra juratæ fœdera pacis :

« Cùmque Philippus eum super hoc reprehenderet, ille

« Excusabat se cauto fallaciter astu,

« Dum facit ut lateat injuria juris in umbra,

« Seque cavillosâ deceptio palliet arte.

« Sed quamvis Regi de fraude liqueret aperta,

« Non tamen hæc animum res ejus movit ad arma. »

(*Philippidos*, lib. V.)

du roi de France. La guerre fut déclarée. Mais celui qui disait qu'il prendrait le Château-Gaillard, fût-il tout entier de fer, n'osa l'attaquer; ce fut à des forteresses moins redoutables qu'il s'adressa. Philippe se précipite sur Aumale, s'en empare, et le détruit. Richard, de son côté, entre dans Saint-Valery et le brûle¹. Ainsi les premiers coups se portaient vers le nord de la Normandie; la citadelle de Richard en protégeait le centre. Cependant le roi d'Angleterre, ne négligeant aucun moyen d'affaiblir son rival, détache de son parti Baudouin, comte de Flandre, et signe avec ce dernier, sous les murs même du Château-Gaillard, dans l'île d'Andeli, un traité d'alliance offensive et défensive. Fort de cet appui, et des ressources en argent qu'il avait trouvées en Angleterre², Richard redouble d'ardeur et d'audace; il entre dans Courcelles à la tête de toute son armée. Philippe-Auguste, qui croyait trouver cette place occupée par les siens, est pris en flagrant délit. Richard le poursuit l'épée dans les reins jusques sous les murs de Gisors; le pont de cette ville, encombré sous les fuyards, se brise; Philippe tombe tout armé dans la rivière: il pensa y périr. Vingt chevaliers de marque furent noyés et cent faits prisonniers. Richard-Cœur-de-Lion en avait renversé trois de sa lance, comme ce prince l'écrivit

¹ Quelques chroniqueurs donnent à ces événements une date antérieure. En général, il règne une grande confusion dans les historiens touchant les diverses opérations militaires qui eurent lieu entre le traité d'Issoudun et la trêve de cinq ans qui précéda de quelques mois la mort de Richard, arrivée en 1199.

² « Eodem anno (1198) Richardus rex Angliæ accepit, de unaquaque caru-
cata terræ sive hyda totius Angliæ, quinque solidos de auxilio. » (ROGER DE HOVEDEN, *Rerum anglicarum scriptores post Bedam*, page 443.)

à l'évêque d'Ély, en lui faisant part de sa victoire¹. C'est dans la même lettre, datée du château de Dangu, du 30 septembre, qu'il ajoute plaisamment : « On dit que le Roi de France a bu un coup. » *Rex Franciæ, ut audivimus, bibit de riveria.* » La nuit même de cette déroute, Richard triomphant conduisit ses prisonniers au Château-Gaillard.

« Rex verò Anglorum, cum nonaginta duobus
« Militibus captis victor sibi visus, abacto
« Gaillardum petiit primi jam tempore somni,
« Lætus et exultans, vix gaudia tanta receptans².

Ainsi les murs de cette forteresse virent pour la première fois les Français, mais chargés de fers³.

Cependant le pape Innocent III, qui cherchait à réunir les forces de la chrétienté contre les infidèles, et qui voyait avec douleur les deux plus puissants monarques de l'Europe se déchirer entre eux, envoya le cardinal de Capoue en France,

¹ « Nos autem cum una lancea prostravimus Matthæum de Montemorici et Alanum de Thusci et Fulconem de Gilervallis, et captos tenuimus. » (*Recueil des Historiens des Gaules*, tome XVIII, page 82.)

² *Philippidos*, lib. V, vers. 437.

Guillaume-le-Breton, qui ne veut jamais voir l'habileté de son héros en défaut, met cette défaite sur le compte des Juifs, dont le rappel en France aurait, suivant lui, attiré ce malheur. « Hoc autem infortunium ideò credimus ei accidisse, » quia Judæos in terram suam contra omnium opinionem reduxerat. »

³ Dans cette même année (1198), Richard reçut au Château-Gaillard Henri, duc de Saxe, son neveu, à son retour de Syrie. « Eodem anno Henricus dux Saxonie, nepos Richardi regis Angliæ, venit in Normanniam apud Andeli ad prædictum regem Angliæ avunculum suum, rediens de terra Suliæ; quem rex honorificè suscepit, sicut decebat tantum virum, nepotem suum. » (ROGER DE HOVEDEN, *Rerum anglicarum scriptores post Bedam*, page 445.)

afin qu'il s'interposât en son nom. Les deux rois, à la sollicitation de ce prélat, eurent une entrevue près du Château-Gaillard¹, et convinrent enfin d'une trêve de cinq années, qu'ils signèrent peu de jours après.

A quelque temps de là, le roi d'Angleterre, blessé d'une flèche devant le château de Chaluz, en Limousin², mourut

¹ Richard, qui se souvenait sans doute de son aventure en Allemagne, était dans un bateau, tandis que Philippe-Auguste se tenait à cheval, sur le rivage.

² Tous les historiens du temps font mourir Richard-Cœur-de-Lion dans le Limousin; un seul, Gautier de Gisebourn, fait périr ce prince à plus de cent cinquante lieues de là, en Normandie, sous les murs du Château-Gaillard. Quelque extraordinaire et quelque peu fondée que soit cette assertion, je crois devoir la consigner ici, et donner, en son entier, le passage du vieux chroniqueur, tel qu'il nous a été conservé par Bromton :

« In chronicis autem Walteri de Gisebourn scribitur, quod rex Ricardus non
 « apud dictum castrum de Caluca sed apud memoratum castrum de Gaillard,
 « quod in uno anno, ut præscribitur, construxerat, jaculo balistæ occubuit.
 « Nam ibi commemorat, quod dicto castro de Gaillard ædificato, et treugis,
 « ut prædicatur, inter reges ad tempus firmatis, et rex Angliæ se ad alia divertebat,
 « custodes dicti castri negligentes in sua custodia extiterunt. Lotrices namque
 « ex more ad pannos lavandos in lacu subtus castrum egressæ erant, nec
 « suspicabantur custodes accessum ex parte illa haberi posse. Et ecce ingeniosi
 « Franci sibi multociens a longe prævidentes, præordinatis scaphis et allatis,
 « dum quadam die lotrices egrederentur, lacum cum scaphis transierunt, et
 « apprehensis lotricibus castrum ingressi sunt, quibusdam ex custodibus ad eorum
 « introitum fugientibus et aliis comprehensis, confestim alios attraxerunt, et
 « facti sunt quasi robur inmensum. Quod cum audisset rex Ricardus, mox cum
 « summa festinatione concurrat, et castrum sic inveniens præoccupatum iratus est
 « valde, et commota sunt viscera ejus in hoc facto. Qui cito ad manerium suum
 « de Andele quod situm erat ex opposito ejusdem interjecto flumine, declinavit;
 « cumque die quadam spaciatur pergeret, castrumque et loci situm circumspi-
 « ceret, a quodam balistario cognitus est, et telo ab eo emisso graviter vul-
 « neratur..... modico supervixit tempore. » (*Historiæ anglicanæ scriptores antiqui*, col. 1278.)

encore à la fleur de l'âge : il expira le 6 avril 1199¹. Il appartenait à Richard-Cœur-de-Lion de tomber de la mort d'Achille.

Solvitur in mortem rex invictissimus !

S'écrite le chapelain de Philippe-Auguste, le louangeur de ce prince et le dénigreur de son rival ; mais ses ennemis les plus acharnés ne pouvaient se taire sur son courage invincible.

« Dieu visita le royaume de France, dit ailleurs le même historien, car le roi Richard mourut². »

Quel éloge dans la bouche d'un ennemi !

Trop souvent les puissants de la terre se jouent de leur parole

¹ Les écrivains contemporains ne s'accordent pas sur le jour de la mort de Richard-Cœur-de-Lion. Rigord la fixe au 8 avril (VI idus aprilis) ; Raoul de Coggeshale, Henri de Knyghton, la Chronique de Saint-Étienne de Caen au 7 ; mais le plus grand nombre la porte au 6. C'est la date que j'ai adoptée avec Roger de Hoveden, Raoul de Dicet, Mathieu Paris, le moine de Waverley, etc.

S'il m'était resté quelques doutes à cet égard, ils auraient été levés par l'examen d'un nécrologue manuscrit de la cathédrale de Rouen, du XIII^e siècle, qui est conservé aux archives de la même ville. On y lit : « VIII idus aprilis
« (le 6 avril) obiit Richardus illustris Rex Anglorum qui redit huic ecclesiæ
« CCC modios vini de modulatione sua apud Rothomagum pro restauratione
« dampnorum eidem ecclesiæ illatorum a Rege Franciæ. »

Le corps de Richard, après avoir été dépouillé des intestins, et salé, suivant l'usage du temps, fut transporté à Fontevrault, où il fut déposé au pied du tombeau de son père, d'après le désir qu'il avait exprimé de son vivant. Son cœur fut porté à Rouen ; il était d'une grosseur remarquable. « Qui, effusis intestinis,
« saleque conspersus, apud Fontem-Ebraudi, ut ipse præceperat, sepultus est ;
« cor autem ipsius, grossitudine præstans, Rotomagum delatum est et honorificè
« tumultatum. » (GERVASII DORBERNENSIS *chronicon de rebus Angliæ*, *Recueil des Historiens des Gaules*, tome XVII, page 679.)

² « Anno incarnationis dominicæ MCXCIX visitavit Deus regnum Francorum,
« nam Richardus rex occiditur. » (*De gestis Philippi Augusti*.)

et de la foi des traités. Richard en avait donné l'exemple ; Philippe-Auguste fut moins scrupuleux encore. Une trêve de cinq ans avait été jurée : la mort de Richard ouvrait un libre cours à l'ambition et aux desseins du monarque français ; tout était changé pour lui ; il reprit à l'instant les armes. Les historiens de ce prince ne se donnent pas même la peine de colorer ce manque de foi : « L'état de ses affaires était devenu meilleur, dit « Rigord, il se remit en campagne. » Écoutons à son tour Guillaume-le-Breton : « *Statim eo mortuo, Philippus magnanimus capit Ebroicum* ; Richard mort, Philippe le magnanime « s'empare aussitôt d'Évreux. » Philippe le magnanime ! Ne serait-on pas tenté de voir là une sanglante épigramme ?

L'épée de Richard-Cœur-de-Lion avait été enfermée avec lui dans la tombe ; la trêve devait être impunément violée. La perte d'Évreux fut bientôt suivie de celle d'une partie de la Basse-Normandie : tout ployait sous le bras de Philippe-Auguste. Cependant le jeune Artur, faisant valoir ses droits à la succession de son oncle mort sans enfants, enlevait à Jean-Sans-Terre le Maine, la Touraine et l'Anjou. C'est alors que le prince anglais, sentant la nécessité de se créer de nouveaux appuis, conclut un traité d'alliance avec Renaud, comte de Boulogne. Ce traité fut signé dans le Château-Gaillard, le 18 août 1199¹. Malgré ce secours, les affaires de Jean-Sans-Terre se trouvaient dans une fâcheuse position. L'orage que la cour de Rome amassait sur la tête de Philippe-Auguste, à raison de son mariage avec Agnès de Méranie, sauva la Normandie. Une trêve, conclue pour six mois, se changea bientôt en un

¹ « Acta sunt ista coram ipso Rege Angliæ apud castrum de rupe Andel.
« 18 augusti, regni sui anno primo. » (RYMER, tome I^{er}, page 37.)

traité de paix entre les deux monarques¹ : le vainqueur en dicta les conditions. Il se réservait le comté d'Évreux et ses autres conquêtes. Jean-Sans-Terre s'obligeait en outre à lui compter vingt mille marcs sterling, au cours de treize sous quatre deniers le marc.

Pour resserrer l'alliance entre les deux souverains, le fils de Philippe-Auguste fut uni à la nièce de Jean-Sans-Terre, Blanche de Castille, depuis mère de saint Louis, « *tres bone et tres bele, et tres franche pucelle*, dit un vieux chroniqueur français dans son langage aussi piquant que naïf, *et sage durement, Blanche par nom*². »

Quant au jeune Artur, il fut reconnu duc de Bretagne.

L'interdit que le légat du pape avait lancé sur le royaume de France avait déterminé Philippe à signer la paix ; l'orage enfin passé, il se remit à la tête de son armée.

Paraissant vouloir frapper la Normandie au cœur, ce prince marche sur la rive droite de la Seine ; il se porte au fort de Boutavant et le détruit de fond en comble. Il n'était qu'à deux pas du Château-Gaillard, dont il apercevait les tours ; mais il n'osa l'attaquer ; on eût dit que cette barrière de la Normandie l'épouvantait. Philippe abandonne subitement son plan de campagne, et se jette sur Mortemer et Gournai, dont il s'empare. Faisant ensuite remonter son armée, il court mettre le siège devant le château d'Arques, cette clef de la frontière septentrionale. On a dû remarquer que Philippe-Auguste, depuis sa première tentative sur Rouen en 1193,

¹ Il est daté du mois de mai de l'année 1200. (Voyez RIGORD, *Recueil des Historiens des Gaules*, tome XVII, pages 51 et suivantes.)

² *Même Recueil*, tome XVII, page 430.

qui avait échoué, attaquait la Normandie tantôt vers le midi, tantôt vers le nord. Sa marche sur Boutavant, au début de cette campagne, semblait indiquer qu'il était revenu à son premier plan, le seul qui annonçât un véritable génie militaire; mais l'état des choses avait changé depuis que le Château-Gaillard couvrait la Seine et la capitale. Richard avait deviné juste : ses appréhensions et ses espérances se trouvaient en partie justifiées.

Cependant Artur, après avoir été reçu chevalier dans Gournai par Philippe-Auguste¹, et s'être reconnu solennellement pour son vassal², s'était porté vers le Poitou. Jean-Sans-Terre se mit à sa poursuite avec des forces supérieures, l'atteignit, et le fit prisonnier. A cette nouvelle inattendue, le roi de France lève le siège d'Arques et marche vers la Loire pour défendre ses frontières méridionales menacées par le monarque anglais. L'hiver, suivant l'usage d'alors, mit presque aussitôt fin aux hostilités.

Jean-Sans-Terre tenait en sa puissance le jeune Artur, son neveu et son compétiteur au trône. La force lui avait mieux réussi que la ruse pour l'en rendre maître. Voici ce qu'il lui écrivait la même année (le 27 mars 1202); la lettre est datée d'Andeli :

« LE ROI JEAN, etc., A SON CHER NEVEU ARTUR..... Nous vous

¹ Il entrait alors dans sa seizième année, ce qui prouverait, contre l'avis de quelques savants, que l'on pouvait être reçu chevalier avant l'âge de vingt-et-un ans. Je pourrais citer plusieurs autres exemples à l'appui de celui-ci.

² Le jeune Artur ne possédait rien en Normandie; il lui en coûta peu de l'abandonner à Philippe. Voici le dernier article du traité : « De Normanniâ sic
« erit, quòd dominus noster Rex Franciæ hoc quod acquisivit, et de eo quod
« Dominus ipsi dabit acquirere, ad opus suum retinebit quantum sibi placuerit de
« terra Normanniæ. » (RIGORD, *Recueil des Historiens des Gaules*, tome XVII, page 55.)

« mandons, vous en donnant l'avertissement, de vous trouver
« auprès de nous à Argentan, aux octaves de Pâques, pour
« nous faire ce que devez comme à notre seigneur lige.

« Quant à nous, *nous vous ferons volontiers ce que nous vous
« devons faire comme à notre cher neveu, etc.*¹ »

On sait ce qu'il lui réservait en effet : tous les historiens ont répondu ; il l'assassina. Philippe-Auguste était trop habile pour ne pas profiter de l'indignation générale excitée par le lâche attentat de Jean-Sans-Terre. Il le cita à comparaître devant lui et devant ses pairs, afin qu'il eût à se justifier de son crime². Jean-Sans-Terre n'eut garde de se mettre dans les mains du monarque français : ses états furent solennellement déclarés confisqués. C'est ce que voulait Philippe-Auguste. Il lui fallait un titre légal pour justifier aux yeux des peuples et légitimer ses conquêtes : il se remit en campagne. La victoire ne devait plus abandonner ses drapeaux.

Après s'être emparé de l'Aquitaine, Philippe remonte vers la Normandie, chassant devant lui son trop faible adversaire. Celui-ci, désespérant d'arrêter le vainqueur, courut oublier ses défaites dans les bras de sa nouvelle épouse, et au milieu des délices de la table³. Philippe, poursuivant ses succès, fait tomber les murs de Conches et de Verneuil ; il s'approche

¹ RYMER, *Acta publica*, tome I^{er}, 1^{re} partie, page 41.

² Mézeray dit que ce fut sur la plainte de Constance de Bretagne, mère du jeune Artur ; cet historien se trompe. Constance était morte plus d'un an auparavant.

³ « Interim fluxit rex Johannes miser, sed nulli miserabilis, in deliciis gulæ
« et luxuriæ, cum petulante regina sua, in cujus jacens gremio, omnia credebat
« cum ipsa possidere. » (*Flores historiarum per Matthæum Westmonasteriensem
collecti*, page 265.)

de la Seine , prêt à frapper un grand coup : il s'était enfin décidé à attaquer le Château-Gaillard. Il avait compris que cette forteresse était le véritable boulevard de la Normandie : la conquête de Rouen devait entraîner celle de cette province ; les clefs de Rouen étaient dans le Château-Gaillard.

Les difficultés et la longueur du siège démontrèrent , d'une manière éclatante , la force de la citadelle de Richard , et donnèrent en même temps la mesure du génie militaire de ce monarque. Il est hors de doute que , s'il eût vécu , ce siège n'eût jamais été entrepris par Philippe-Auguste , ou , du moins , que ce prince eût été forcé de le lever : la Normandie était sauve. Mais les rois à la mesure de Richard-Cœur-de-Lion étaient rares , même aux temps de la chevalerie ! Il ne s'agissait point ici d'assassinats ; Jean-Sans-Terre n'était pas l'homme du moment.

L'historien Guillaume-le-Breton va être mon principal guide dans le récit de ce siège mémorable. Il est le seul des contemporains qui soit entré dans des détails étendus sur cet événement qui décida du sort de la Normandie , et à lui , plus qu'à tout autre , appartenait de le décrire , puisqu'il fut témoin oculaire. Il nous en a laissé , pour ainsi dire , le journal jour par jour. Je consulterai aussi quelquefois notre vieux poète français Guillaume Guiart , son imitateur.

CHAPITRE QUATRIÈME.

JEAN-SANS-TERRE avait donné le commandement de la place à Roger de Lascy, connétable de Chester, l'un des plus braves guerriers de l'Angleterre¹. Un grand nombre de chevaliers s'y étaient enfermés avec lui. Tous, forts de leur valeur et de la bonté des triples remparts qu'ils avaient à défendre, virent avec une satisfaction mêlée d'orgueil se déployer devant eux les bataillons français. Philippe-Auguste les commandait en personne. Il eût difficilement cédé à d'autres mains l'honneur et le soin de les conduire; l'entreprise était d'une trop haute importance: lui seul d'ailleurs était peut-être capable de la mener à fin. Ce prince aimait la guerre de sièges; il y excellait. C'était un grand preneur de forteresses, comme le disent les historiens du temps: « Nulla Philippo regi poterat obstare munitio². »

¹ « Vir magnanimus et bellicosus. » (MATHIEU PARIS.) « Vir audacissimus
« et armipotens. » (MATHIEU DE WESTMINSTER.)

Les historiens français tiennent le même langage.

² ROBERTUS, monachus Altisiodorensis.

L'armée française , marchant entre l'Eure et la Seine , se présenta bientôt sur la rive gauche de ce dernier fleuve , en face du Château-Gaillard , et se développa dans la presqu'île de Bernières (Voyez *Planche IX*) , appuyant sa gauche à ce village , sa droite à Toëni. A son approche , la partie du pont de bois qui liait l'île d'Andeli à la rive méridionale fut rompue. Si Jean-Sans-Terre , au lieu de se cacher au fond de ses châteaux , fût resté à la tête de ses troupes et eût suivi l'armée française dans sa marche , celle-ci n'eût jamais osé se porter sur le Château-Gaillard , ou elle se fût mise dans une position bien critique , en s'enfermant dans cette espèce de cul-de-sac , ayant derrière elle une large rivière appuyée par de si redoutables fortifications ; mais ce prince , qui n'avait ni l'activité , ni le coup d'œil militaire de Philippe-Auguste , le laissa tranquillement faire toutes ses dispositions. Cet habile capitaine sentit qu'il n'avait pas un instant à perdre pour prendre position , et pour se mettre en mesure d'attaquer le Château-Gaillard.

Mais ayant de songer à en former le siège , il fallait s'assurer du cours de la rivière , et faire tomber les nombreux remparts qui protégeaient la place , et qui en composaient comme les ouvrages avancés. Établir une communication avec la rive droite du fleuve devenait donc à la fois une opération indispensable dans le but qui amenait l'armée française sur ce point , et une mesure de sûreté , même de salut , dans le cas où l'ennemi se fût présenté en forces sur la rive gauche , pour acculer les Français au fond de la presqu'île. Ce point de communication ne pouvait être cherché qu'en avant de l'île d'Andeli , vers le couchant ; mais comment faire arriver là , des ports français de la Seine , les bateaux et autres



Carte des Antilles et de la mer caribbe



Carte des Andélig et de leurs environs.

matériaux nécessaires à la confection d'un ponton, quand ce fleuve, du côté où ils devaient descendre, se trouvait fermé par l'estacade dont j'ai parlé plus haut (*page 39*) ? Ce premier obstacle fixa toute l'attention de Philippe-Auguste. Sans perdre de temps, il fit dresser ses perrières et ses mangoneaux¹ sur le rivage, vis-à-vis de l'île. Tandis que leurs décharges répétées attiraient l'attention de l'ennemi de ce côté, une troupe d'habiles nageurs, ayant à leur tête un jeune homme natif de Mantes, nommé Gaubert, se dirigeait sur l'estacade. A coups de hache ils coupent les pieux ; ils les brisent, les arrachent ; et, malgré la grêle de traits lancée sur eux du haut de la roche, ils ne s'arrêtent que quand ils ont jugé que la brèche qu'ils viennent de faire est assez large pour livrer passage aux plus forts bateaux.

« Aussitôt le roi, dit Guillaume-le-Breton, fit amener des
« divers ports de la Seine une grande quantité de ces bateaux
« plats qui servent habituellement au passage des hommes,
« des bêtes de somme et des chariots, et, les unissant entre

¹ Le mangoneau, différent en cela de la perrière, était une petite machine propre à lancer des pierres d'un faible échantillon. Elle était manœuvrée par un seul homme, comme l'indique le passage suivant des Annales du moine Godefroy : *Præterea quilibet usarius mogonellum suum habebat erectum*. On nommait *usarii* ceux qui étaient chargés du service de cette machine.

Guillaume-le-Breton nous apprend qu'elle avait été importée en Europe de l'Orient :

« Nunc mangonellus, Turcorum more, minora
« Saxa rotat. »

Il est bien probable que les Turcs la tenaient des Grecs du Bas-Empire, comme l'indiquerait au surplus l'étymologie du mot, *μάλγωνον*, ce qui la ramènerait à une origine romaine, origine commune à presque toutes les machines de guerre en usage au moyen âge.

« eux , côte à côte , d'une rive à l'autre , il plaça dessus un
 « superbe plancher de bois. Les bateaux qui portaient ce plan-
 « cher étaient retenus à de forts pieux fixés çà et là , et furent
 « armés de loin en loin de tourelles¹. »

A peine le ponton fut-il achevé , que le gros de l'armée française passa sur la rive droite , et planta ses pavillons sous les murs du Petit-Andeli. Le roi s'y porta de sa personne avec ses principaux capitaines. Le reste de l'armée fut laissé sur la rive gauche avec les machines de guerre. Philippe-Auguste les fit couvrir par des retranchements , suivant la méthode alors en usage , qui était empruntée au système militaire des Romains. C'est à cette précaution , trop négligée de nos jours² , que Philippe dut le salut d'une partie de son armée , comme on le verra bientôt. Les vivandiers , et toute cette populace compagne ordinaire des camps , s'établirent au loin dans la plaine , en dehors des retranchements.

L'armée française , qui , dans la presqu'île de Bernières , et avant d'avoir ouvert le passage de la Seine , craignait de manquer de vivres , se trouva tout à coup dans l'abondance. Ses fourrageurs se répandirent dans le Vexin , pays fertile qui pourvut à tous ses besoins , et qui , à partir de ce mo-

¹ « Fecit de diversis portubus adduci naves innumeras , non quidem concavas ,
 « sed planas , quibus homines et jumenta et carri solent transvehi ab una ripa
 « Sequanæ in aliam ripam , et conjunxit eas lateratim ab una ripa usque in aliam
 « ripam , et fecit fieri pontem miro ligneo tabulatu ; sed et naves quæ sustentabant
 « pontem fecit stabiles palis fortissimis hinc inde fixis , et turres per loca. » (*Recueil
 des Historiens des Gaules* , tome XVII , page 77.)

² Telle était l'opinion d'un homme dont le jugement ne saurait être d'un faible poids en pareille matière. (Voyez les *Mémoires de Napoléon* , recueillis par les généraux de Montholon et Gourgaud , tome V , chapitre 9 , §. 3.)

ment , fut fermé à la garnison du château et à celle du Petit-Andeli.

Quatre forts bateaux avaient été placés à la partie centrale du ponton , lequel s'appuyait contre la pointe de l'île , en aval. Le roi fit construire sur ces bateaux deux grandes tours de bois , garnies de liens de fer , qui furent placées en face du fort de l'île , dont elles dominaient le rempart. Tout annonçait une prochaine attaque.

Cependant Jean-Sans-Terre , réveillé un moment au bruit de la marche de l'armée française et de ces formidables préparatifs , sentit de quelle importance il était pour lui de s'opposer à une entreprise qui ne tendait à rien moins qu'à ouvrir au roi de France les portes de la capitale de la Normandie. Le monarque anglais était à la tête d'une nombreuse armée , et non loin de là , dit l'historien du Château-Gaillard¹ ; mais n'osant se présenter en personne devant Philippe-Auguste , si l'on en croit du moins le chapelain de ce prince , qui lui reproche sa lâcheté avec une sanglante ironie , il fit appeler son sénéchal , Guillaume-le-Maréchal² : « Guillaume , lui

¹ « Non multùm distabat a loco illo. »

Bien près , à moins d'une journée ;

dit Guillaume Guiart.

² Guillaume , comte de Pembroc et de Striguil. Il tenait ce dernier comté de Richard-Cœur-de-Lion , lors de son avènement à la couronne en 1189. « Concessit « Willelmo Marescallo filiam comitis Richardi de Striguil , cum honore illo. » (BENOÎT DE PETERBURG , *Recueil des Historiens des Gaules* , tome XVII , page 491.) Il figure , sous ce titre , comme témoin , dans l'acte d'échange d'Andeli.

Ce seigneur était dévoué à Jean-Sans-Terre. Ce fut lui qui , après la mort de Richard , passa le premier en Angleterre pour y faire reconnaître son autorité. Il mourut en 1219 , suivant le continuateur de Roger de Hoveden.

« dit-il , prends avec toi trois cents hommes d'armes , trois
 « mille sergents à cheval¹ et quatre mille fantassins ; que la
 « troupe de Lupicare² se joigne à toi ; et , profitant de l'ombre
 « de la nuit , précipitez-vous sur le camp de la presqu'île.
 « Vous aurez bon marché de ceux qui le gardent : Philippe ,
 « et ses plus braves guerriers , des Barres , Robert de Dreux ,
 « Simon de Montfort , Cadoc et ses routiers , sont campés
 « de l'autre côté de la Seine. »

L'expédition du sénéchal devait se combiner avec une attaque par eau. Couper en deux l'armée française , en brisant le ponton , jeter des vivres et des munitions dans le fort de l'île , tel était le double but de cette seconde attaque , qui devait assurer et compléter le succès de la première. Ce plan était habilement conçu : le défaut d'ensemble , toujours si difficile à obtenir en pareille circonstance , le fit échouer. D'un autre côté , Jean-Sans-Terre commit une faute grave : au lieu de détacher un corps de troupes , il eût dû marcher en personne avec toute son armée. Malgré le retard et la non coopération de sa flotte , sa grande supériorité numérique lui eût assuré la victoire ; nul doute qu'il n'eût écrasé le camp de la presqu'île. Ce succès décidait le sort de la campagne.

¹ « Famulos in equis tria millia. » Guillaume Guiart traduit par *sergenz d'armes*. Il porte leur nombre à sept mille :

« Trois cens hommes d'armes prenez

« Et de sergenz d'armes sept mille. »

² C'était le chef d'une bande à la solde du roi d'Angleterre. Les historiens en nomment encore deux autres , Algaïs et Marcadé. Ce dernier était le plus célèbre et le plus redoutable des trois. Richard-Cœur-de-Lion , qui prisait sa haute valeur , l'avait comblé de richesses.

La flotte fut confiée au commandement de Martin d'Arques¹ et de Brandin. Le pirate Alain², alors à la solde du monarque anglais, y joignit ses vaisseaux. Soixante-dix navires de course³, que Richard-Cœur-de-Lion avait fait construire pour le double service des rivières et de la mer, furent chargés de munitions destinées aux assiégés. On ne dit pas quel était le nombre des autres bâtiments, mais il devait être considérable, puisque, sans parler des équipages, ils portaient trois mille hommes, que Baudouin, comte de Flandre, avait envoyés à Jean-Sans-Terre son allié.

Cependant Guillaume-le-Maréchal, qui, dès le milieu de la nuit, avait débouché dans la presqu'île, attendait avec impatience le signal qui devait partir des vaisseaux. Las d'attendre et craignant que le jour, en venant à paraître, ne fît échouer son attaque, il se décida à se porter en avant. Tout à coup, au bruit des trompettes et des cris de ses soldats, il s'élance sur les vivandiers, les *ribaux* et les *piquechiens*⁴, qui étaient étendus endormis dans la plaine. Réveillée en sursaut, toute cette populace s'enfuit vers les retranchements, en poussant des cris horribles que les ombres de la nuit rendaient encore

¹ « Martinus Archas. »

(*Philippidos.*)

² « Alanus

« Piratas secum assumat, quibus utitur ipse

« Cùm Grenesim rebus juvat exspoliare, vel Ossam. »

(*Idem.*)

³ « Naves cursoriæ. » On trouve dans Guillaume Guiart, *couraux*.

⁴ « Ribaldi cum piquichinis. »

(*Philippidos.*)

plus effrayants. Les troupes du camp, frappées d'épouvante, sans songer même à prendre leurs armes, courent en foule vers le pont. Elles s'y pressent confusément, s'y entassent; le pont soudain se rompt sous le poids des fuyards¹.

Si les retranchements du camp, quoique abandonnés, n'eussent arrêté la course de l'ennemi, toute la division de l'armée française était perdue; mais la difficulté de les franchir, surtout au milieu de l'obscurité et du désordre de la nuit, fut cause de son salut. Le reste de l'armée, averti de l'autre côté de la Seine par ces cris et ce tumulte, eut le temps de se mettre sous les armes. Guillaume des Barres, le comte de Boulogne, Gaucher, Gui, Mathieu de Montmorency, marchent au pont, l'épée à la main. Des torches sont allumées de toutes parts et éclairent enfin cette scène d'épouvante. « Où fuyez-vous, s'écrie le brave des Barres, la fleur des chevaliers², « où fuyez-vous? Arrêtez, soldats. » Ranimée à cette voix connue, cette troupe, honteuse de sa peur, retourne sur ses pas pour faire face à l'ennemi. On répare le pont à la hâte; bientôt de nombreux bataillons le franchissent et volent au secours des soldats de la rive gauche. Tous ensemble, leurs chefs en tête, se précipitent sur les troupes anglaises, les mettent en fuite, et font passer dans leurs rangs la terreur et la mort.

A peine l'armée française, rentrée dans ses lignes, avait-elle goûté quelques heures de repos, que les sentinelles, au jour naissant, signalèrent la flotte ennemie. Retardée par les dif-

¹ « Fugiunt ad pontem in tanta frequentia ut pons frangeretur. » (*De gestis Philippi Augusti.*)

² « Flos militum » (*Idem.*)

ficultés de la navigation¹, elle n'avait pu arriver à temps et au moment convenu; mais, dans l'incertitude des événements, elle n'avait pas cru devoir cependant suspendre sa marche. On la voyait se dessiner au loin et s'avancer hardiment au milieu du fleuve. « Aux armes! s'écrie-t-on de toutes parts, « aux armes! » A l'instant le rivage se couvre de soldats. Les chevaliers, réclamant le poste d'honneur, volent au pont. Philippe-Auguste s'était mis à leur tête. A ses côtés se pressent Guillaume des Barres, Gui, Simon de Montfort, les frères Mauvoisin, et cette foule de chevaliers pour qui la mort n'est rien, dit le chantre de la Philippide, et dont le cœur ne loge que du courage :

« Quorum sola sibi virtus habitacula cordis. »

Les plus habiles arbalétriers, Périgues, Pavi, Tatin, Elde, Raderide, Jordan, montent sur les tours du pont. Sur les deux plus élevées sont armées les machines qui doivent lancer les quartiers de roche, les masses de fer, les poutres, les globes de feu². Déjà bouillonnent l'huile et la poix. Chacun est à son poste et attend l'ennemi de pied ferme.

Des décharges de traits et de pierres partent tout à coup des deux rives du fleuve, et sont dirigées sur les vaisseaux; mais ceux-ci, se tenant à une égale distance de l'une et de l'autre, et suivant, sans s'en écarter, le milieu de la rivière, s'avancent jusqu'au pont, sans en être arrêtés. Les deux plus forts navires, formant la tête de la colonne, s'y accrochent avec audace. Un combat terrible s'engage. Les Anglo-Normands,

¹ On était alors au mois d'août, à l'époque de la plus grande baisse des eaux.

² « Ignes globatos » (GUILLAUME-LE-BRETON.)

à coups de hache , s'efforcent de couper les câbles et les amarres ; d'autres s'élancent , le fer en main , sur les soldats et les chevaliers français , qui les frappent à leur tour de leurs lances et à coups de leurs grandes épées d'Allemagne¹. Le sang coule de toutes parts et rougit les flots. Cependant les pierres , le bois , le fer , l'huile et la poix bouillantes pleuvent du haut des tours du pont sur les Anglo-Normands. De nouveaux soldats remplacent ceux qui succombent sous cette grêle formidable , et combattent avec non moins d'audace et d'intrépidité. Déjà le ponton menaçait de céder sous les efforts répétés des assaillants , quand une longue poutre en chêne , d'un poids immense , tombant à pic sur les deux navires qui s'y étaient accrochés , les frappe à coups redoublés , les enfonce et les coule bas. De longs cris de joie partent des rangs français. Ce fut comme le signal de la déroute. La flotte s'ébranle et s'éloigne en désordre , à force de rames , laissant la rivière couverte de débris et de morts. Quatre braves marins , dont l'histoire nous a conservé les noms , Lodule , Thomas , Jean , et ce même Gaubert de Mantes déjà cité , montés sur quatre galiotes , se mettent à la poursuite de l'ennemi. Après lui avoir donné la chasse l'espace d'une lieue entière , ils reparurent traînant deux navires anglais à la remorque².

¹ A granz espées d'Alemaingne.

(GUILLAUME GUIART.)

² Largement une lieue entiere
 Combatant aval la riviere
 Souventes fois a eus s'acostent ,
 Veuillent ou non ; deux nès¹ leur ostent.

¹ Nefs.

(Idem.)

Cette double victoire remportée sous les yeux de la garnison du fort de l'île n'avait point abattu son courage ; mais elle vit que désormais elle ne devait plus compter que sur elle-même, et qu'elle allait avoir à soutenir les efforts de toute l'armée française.

Les arbalétriers et les machinistes¹ français, placés sur les deux grandes tours du ponton qui dominaient le mur du fort, commencèrent à en déloger les assiégés, bien que ceux-ci se missent à couvert sous leurs boucliers, dans les guérites et les autres remparts mobiles². On fit alors avancer les perrières³ et le bélier ; mais le jeu des machines se trouva arrêté par la double palissade placée en avant de la muraille, qui régnait dans toute sa circonférence. Le brave Gaubert de Mantes s'offrit pour lever cet obstacle. Sa proposition fut acceptée avec transport. Cet habile et hardi plongeur se fit attacher à une longue corde passée autour de son corps. Portant d'une main deux pots à feu lutés avec du bitume, nageant de l'autre, il gagne entre deux eaux la pointe orientale de l'île, se glisse jusqu'à la palissade, y attache le feu, et

¹ Je me sers de ce mot à défaut d'autres.

² L'auteur de la Philippide en désigne plusieurs sous le nom de *plutei*, *garitæ*, *testudines*.

³ La perrière, ou perrier, lançait des pierres arrondies, d'un poids considérable.

« Minax petraria verso

« Vi juvenum multâ procliviter axe rotatur

« Retrogrado, tractis ad terram funibus acta,

« Damnificos fundâ fundit majore molares

« Incircumtusos et magni ponderis, ut vix

« Tollatur manibus bis quatuor unus eorum. »

(*Philippidos*, lib. II, vers. 350.)

s'éloigne, regagnant le camp français par le même chemin, sans avoir été aperçu¹. Bientôt une épaisse fumée s'élève dans les airs; en peu de temps la flamme, de pieu en pieu, se communique à toute la palissade. Presque aussitôt, chassée par un vent violent, elle pénètre dans le fort en longs torrents, et embrase tout ce qui offre un aliment à sa rage. Une partie de la garnison s'élance épouvantée hors des portes, à travers les flammes, et se jette dans des barques pour gagner le Petit-Andeli; mais, poursuivis par les Français, tous sont faits prisonniers. Le reste, désespérant de pouvoir se défendre, mit bas les armes.

Après avoir arrêté les progrès du feu, le premier soin de Philippe-Auguste, en entrant dans le fort, fut de le réparer et de le remettre en état de défense. Il en confia la garde à une troupe choisie, et le garnit en même temps de munitions de toute espèce :

« Puis le garni de bons sergenz,

« Et leur livra très grant plenté¹

¹ Abondance.

« Viandes à leur volonté,

« Comme vin, blé, sel, pois, ail, lart².

Le roi fit ensuite rétablir la partie du pont de l'île que les assiégés avaient rompue lors de l'approche de l'armée française;

¹ Le récit des deux historiens du Château-Gaillard, Guillaume-le-Breton et Guillaume Guiart, ne semble laisser aucun doute sur la nature du feu renfermé dans ces pots. D'après eux c'était tout simplement de la braise ardente : « *Testas pruinis ardentibus implet,* » dit le premier; « *Cil mist brese ardant toute pure,* » traduit le second. Cependant, bien que le plongeur Gaubert ait pu à la rigueur parvenir à la pointe de l'île en quinze ou dix minutes, on conçoit difficilement que la braise, privée du contact de l'air, ait pu se conserver allumée même durant ce court espace de temps.

² GUILLAUME GUIART.

doublant ainsi et assurant par-là ses moyens de communication d'une rive de la Seine à l'autre.

Cependant les habitants du bourg¹ du Petit-Andeli, dont le courage s'était évanoui tout à coup, peu confiants dans la force de leurs murailles depuis qu'ils avaient vu tomber celles du fort de l'île, prirent la résolution d'abandonner les remparts qu'ils s'étaient chargés de défendre. « Refugions-nous
« dans le Château-Gaillard, s'écrièrent-ils d'une commune
« voix; là nous n'aurons rien à craindre. Bien fin sera le
« Roi de France s'il vient nous y prendre! » Au même instant, comme s'ils se fussent tous donné le mot, hommes, vieillards, femmes, enfants, se précipitent hors des murs et gravissent en foule la roche du château. On porte le nombre de ceux qui furent reçus dans la forteresse à seize ou dix-sept cents. Le gouverneur commit une grande faute en y admettant cette multitude qui devait en peu de temps l'affamer, et qui ne pouvait d'ailleurs qu'embarrasser la garnison et la gêner dans sa défense. Il ne tarda pas à faire payer bien cher à ces malheureux leur confiance et cette courte hospitalité. Mais n'anticipons pas sur les événements.

Philippe-Auguste ne put dissimuler sa joie de se voir si facilement maître d'une place qui eût pu lui coûter beaucoup de temps, d'hommes et d'efforts. En examinant la position du Petit-Andeli et l'épaisseur de ses remparts, il ne pouvait revenir de sa surprise. Il le fit occuper par la légion de Walters et par la nombreuse bande de Cadoc, qui recevait du roi, pour lui et les siens, mille livres de solde par

¹ C'est ainsi que le qualifient nos deux poètes, l'auteur de la *Philippide* et celui de la *Branche des royaux lignages*.

jour¹. En même temps il appela dans ses murs, devenus déserts, de nouveaux citoyens, auxquels il livra les maisons abandonnées. Le don qu'il leur en fit, et la sécurité que présentaient de bonnes murailles, sans parler de la présence et de l'appui de l'armée française, durent aider à repeupler promptement cette petite ville.

Ainsi étaient tombées successivement; malgré les efforts des soldats de Jean-Sans-Terre et la résistance d'une partie des assiégés, ces nombreuses fortifications, fruit du génie de Richard-Cœur-de-Lion.

Restait le Château-Gaillard, qui, bien que privé désormais de leur appui, semblait encore, du haut de sa roche, braver le roi de France et tous ses bataillons. Malgré la prise du fort de l'île et l'occupation du Petit-Andeli, malgré la double victoire remportée par l'armée française, tout restait encore à faire, le Château-Gaillard était debout.

On était alors à la fin du mois d'août 1203. Philippe-Auguste, irrésolu sur le parti qu'il avait à prendre, soit qu'il fût effrayé des difficultés qui s'offraient à son esprit, soit plutôt qu'il jugeât son armée trop affaiblie par la retraite de ceux de ses vassaux dont le temps de service était expiré, au lieu de commencer le siège, se porta sur l'Andelle, au château de Radepont, situé à cinq ou six lieues du Petit-Andeli. La résistance qu'il éprouva dans l'attaque de ce château, qui était si loin d'égaliser la force de la citadelle de Richard, dut augmenter ses appréhensions. Radepont se défendit trois se-

¹ « Waltersis legio, numerosaque rupta Cadoci,
« Cui rex quotidie soli pro seque suisque
« Libras mille dabat. »

(*Philippidos.*)

maines entières. Vingt chevaliers de marque, reste de ceux qui s'y étaient enfermés, tombèrent au pouvoir du vainqueur. Philippe, ayant appris que la garnison du Château-Gaillard, profitant de son absence, avait tenté plusieurs attaques contre le Petit-Andeli, se hâta de rejoindre le corps d'armée qu'il avait laissé dans ses murs. Il s'assura par ses propres yeux qu'il ne se passait guère de jour que les chevaliers anglo-normands ne descendissent de leur rocher pour se mesurer avec les chevaliers français. « Or, chaque jour, dit Guillaume-le-Breton, les assiégés se battaient avec les nôtres; non que ceux-ci allassent les attaquer, car cela était impossible, attendu l'élévation et l'aspérité de la roche et la force des remparts, mais les assiégés, comme des hommes de cœur et des gens belliqueux, descendaient journellement dans la plaine et se mesuraient avec les nôtres. Il en tombait des deux côtés¹. »

Ce fut vers la fin du mois de septembre que Philippe reparut sous les murs du Château-Gaillard, comme nous l'apprennent les *Grandes Chroniques de Saint-Denis*², « au temps des vendanges, » dit son chapelain³. Ainsi nous suivons ce prince pas à pas.

¹ « Singulis autem diebus confligebant obsessi cum nostris, non quia nostri invaderent illos, cum non possent propter rupis arduitate[m] et altitudinem et loci munitionem; sed obsessi tamquam viri probi et bellicosi descendebant quotidie ad plana, et pugnabant cum illis, et eos damnificabant, et damnificabantur ab illis. » (*Recueil des Historiens des Gaules*, tome XVII, page 78.)

² *Idem, idem*, page 391.

³ Tempore vendemiarum, reversus Rex Philippus ad obsidionem Gaillardii. » (*Idem, idem*, page 78.)

Après avoir examiné avec une profonde attention l'assiette du château ; après avoir , à diverses reprises et de tous les points environnants , mesuré de l'œil ses fossés creusés dans le roc , ses tours , sa triple enceinte , Philippe-Auguste ne crut pas devoir l'attaquer de vive force , il se décida à en faire le blocus , et à le prendre par famine. « Il ne le voloît
« pas prendre à force ne par asaut , disent les *Grandes Chro-*
« *niques de Saint-Denis* , pour aucunes raisons , pour le peril
« de ses genz et pour la destruction des murs et de la tor.
« Mais il baoit les defendeors contraindre par famine à ce
« que il le li rendissent. »

Peut-être à ces motifs faut-il ajouter l'approche de l'hiver , saison peu favorable aux travaux d'un siège aussi difficile. D'un autre côté le roi attendait sans doute que le printemps ramenât sous sa bannière ceux de ses vassaux qui , suivant l'usage , s'étaient retirés dans leurs foyers après avoir accompli leur ban¹.

Quoi qu'il en soit, Philippe-Auguste, décidé pour un blocus, en commença sans tarder les préparatifs. La principale opération consistait dans les lignes de contrevallation et de circonvallation à tracer autour de la forteresse. Un double fossé latéral fut creusé à partir du haut de la montagne qui s'élève

¹ Le ban était, pour les chevaliers, de quarante jours, francs de l'aller et du retour. « Venit ad eum Henricus comes Campanensis, cum jam quadraginta dies
« in obsidione peregisset, petens, de consuetudine gallica, licentiam ad propria
« redeundi. » (MATHIEU PARIS, *ad annum* 1226.)

Quelques auteurs, se fondant sur un règlement de saint Louis de 1270, portent le service à soixante jours; mais il paraît que l'on doit lire quarante jours avec les anciens manuscrits. (Voyez les *Ordonnances des Rois de France*, tome I^{er}, page 153, notes *i* et *l*.)

à l'est de la roche du château, et hors de la portée des traits des assiégés et des balistes¹. Il descendait, d'un côté, jusqu'à la Seine dans la direction du sud-est, et de l'autre, dans celle du nord, au lac du Petit-Andeli, embrassant ainsi les deux profonds ravins qui creusent les flancs de la roche². Au midi s'étendait la Seine, au couchant s'élevaient les murs du Petit-Andeli. Ainsi la garnison du Château-Gaillard se trouva enfermée de toutes parts.

J'ai pu retrouver, la Philippide à la main, la trace de ces lignes. La branche septentrionale de la circonvallation se dessine encore aujourd'hui parfaitement à l'œil dans presque toute sa longueur, lorsqu'on se place dans la prairie du Petit-Andeli qui a succédé au lac dont j'ai déjà parlé.

La ligne de contrevallation fut garnie de sept forts en bois dits breteches, *brestachiaë*, espacés également entre eux. Celle de circonvallation en reçut un nombre égal³. Ces breteches étaient entourées de fossés, et portaient un large pont-levis. Ces espèces de bastilles furent remplies de soldats; le reste de l'armée fut distribué dans les lignes, qui ne tardèrent pas à se couvrir de

¹ « Sic procul à muris, ut vix attingat ad illas

« Balistâ duplici tensâ pede missa sagitta.

(*Philippidos.*)

² « Fecit fieri fossas duplices ducentorum pedum in altitudine, à stagno inferiori usque ad supercilium montis, et inde usque ad fluvium Sequanam, in circuitu castrî includens valles. » (*Recueil des Historiens des Gaules*, tome XVII, page 78.)

³ C'est ainsi qu'il faut entendre l'expression de *septena duplex munitio* du poète de la Philippide, qui est parfaitement expliquée par celle du même auteur, dans ses *Gestes de Philippe-Auguste* : « Fabricavit duplices brestachias per septem loca. »

barraques faites de branches d'arbres et de chaume , et où le soldat put espérer trouver un abri contre l'intempérie des saisons et la rigueur de l'hiver :

« Qui fabricare sibi, castrensi more, casellas
 « Arboreis ramis et sicco stramine norunt,
 « Se quibus à pluvia tutos et frigore brumæ
 « Efficiant, illic per tempora longa futuri. »

Les retranchements des assiégeants , comme je viens de le dire plus haut , avaient leur point de départ à la crête de la montagne. La langue de terre (*Planche VI, 1*), qui formait leur séparation , fut laissée ouverte sous la garde d'un corps nombreux et d'élite. Cette disposition indiquerait que dès-lors Philippe-Auguste méditait le plan d'attaque qu'il mit plus tard à exécution , car ce fut sur ce point que commença , quelques mois après , le siège du château.

Le blocus formé , Philippe-Auguste , dont la présence ne devenait plus nécessaire au camp , reprit le chemin de ses états.

Pendant que la garnison du Château-Gaillard se trouvait ainsi emprisonnée , les soldats français et le peuple s'amusaient à faire sur elle des quolibets et des chansons. Ce trait caractéristique nous a été conservé par le chantre de Philippe-Auguste , et méritait , ce me semble , d'être rappelé¹.

Mais à ces propos joyeux , à ces scènes de gaieté , devait bientôt succéder un drame épouvantable.

Roger de Lasci , s'apercevant enfin de la faute qu'il avait faite en recevant dans le château la population du Petit-

¹ « Sic dare materiam sibi, quâ proverbia vulgus
 « Lætificosque creare jocos et cantica posset. »

Andeli , fit sortir de la place cinq cents personnes , hommes et femmes , choisies parmi les plus faibles et les plus âgées. Les assiégeants les laissèrent passer. Peu de jours après , voulant encore diminuer le nombre des bouches inutiles , il en mit cinq cents autres hors des portes. Les Français les reçurent comme les premières. Philippe-Auguste , en ayant été instruit , réprimanda sévèrement les chefs du camp , et donna l'ordre formel qu'on ne laissât plus franchir les lignes à qui que ce fût , riche ou pauvre , homme ou femme.

Cependant le gouverneur , voyant décroître ses vivres avec rapidité , et ayant calculé qu'en jetant hors de la place le reste des habitants du Petit-Andeli il pourrait encore nourrir la garnison pendant une année , les fit tous réunir. Après avoir choisi les hommes les plus robustes et les plus en état de concourir à la défense du château , il fit sortir tout le reste , hommes , femmes , enfants , au nombre de quatre cents et plus¹.

Ces infortunés , s'applaudissant de la mesure que venait de prendre à leur égard le gouverneur , heureux de pouvoir se soustraire aux privations et aux incommodités de toute espèce d'une place assiégée , franchirent avec un sentiment de satisfaction difficile à dépeindre les portes du château. Ils descendaient gaiement vers le bas du vallon , les yeux fixés sur leurs anciennes demeures , qu'ils apercevaient au loin devant eux. Mais quelle fut leur surprise , lorsqu'arrivés au bord des

¹ « Victualibus autem attenuatis , Rogerus iterum segregavit omnes quos cre-
« debat fore sibi necessarios et idoneos defensionis castri , et omnes alios emisit viros
« et mulieres et parvulos numero quadracentos et amplius. Quibus emissis clausum
« fuit ostium castri. » (GUILLAUME-LE-BRETON , *de Gestis Philippi Augusti.*)

retranchements ils se virent accueillis par les Français à coups de flèches. A l'instant ils remontent en désordre vers le château; mais la porte en avait été fermée sur eux. Du haut des murs on leur crie : « Retirez-vous. Allez ailleurs; vous ne pouvez entrer ! » Ces mots sont accompagnés d'une grêle de traits et de pierres qui force cette foule éperdue de s'éloigner à pas précipités. « Repoussés des deux côtés, que vont devenir ces malheureux, » s'écrie le chantre de Philippe-Auguste¹ ? Lui-même s'est chargé de répondre. N'osant approcher ni des murs du château, ni des lignes des assiégeants, ils se tenaient tous au fond du ravin, pâles, les yeux hagards, et dans un morne silence. La nuit vint les y surprendre, et devait être suivie de bien d'autres nuits ! Pressés par la faim, il leur fallut manger quelques racines qu'ils déterraient çà et là.

Bientôt cet étroit espace vit le comble des misères humaines. On entrait alors dans la saison la plus rigoureuse de l'année : qu'on se figure quatre à cinq cents malheureux, hommes, femmes, enfants, vieillards, sans abri contre les pluies et le froid de l'hiver, sans autre nourriture que l'herbe rare du vallon, errants comme des spectres affamés, et se disputant quelques mousses et quelques racines. Trois mois entiers s'écoulèrent dans ces affreux tourments. Aucun d'eux n'eût atteint ce terme fatal, si les assiégés, dans le but d'épargner jusqu'à la moindre portion de leurs vivres, n'eussent mis successivement dehors tous les chiens qui étaient dans le château. Ces infortunés se précipitaient sur ces animaux, et les mangeaient avec volupté. Cette ressource commençant à s'épuiser, un grand nombre d'entre eux mourut dans les horreurs de la faim. On

¹ « Quid facient miseri, cum sint hinc inde repulsi ? »

raconte qu'un jour une poule s'étant envolée des retranchements, tomba au milieu du ravin; ceux à qui il restait encore quelque force se l'arrachèrent, et, dans leur horrible avidité, la dévorèrent tout entière avec ses plumes et la fiente de ses intestins. Le cœur se resserre à ces hideux tableaux; mais le trait le plus épouvantable y manque encore. Une femme fut prise des douleurs de l'enfantement dans ce séjour de misères et de crime. Au moment où elle mettait son enfant au monde, on se jeta sur elle pour le lui arracher, et on le mangea par morceaux sous ses yeux!

La mort allait mettre un terme général à tant d'horreurs et de souffrances, lorsque Philippe-Auguste, parti de Gaillon, vint au camp pour inspecter les travaux du blocus. Il passait, accompagné d'un nombreux cortège, sur le pont de l'île, lorsque des cris lamentables arrivèrent jusqu'à lui. S'étant fait rendre compte d'où ils partaient et quelle en était la cause, ses entrailles s'émurent à ces affreux récits. Il ordonna à l'instant même qu'on reçût tous ces infortunés et qu'on leur donnât des vivres. Tardive pitié! La moitié d'entre eux avait péri; presque tout le reste mourut après avoir mangé : « *accepto cibo, ferè omnes mortui sunt.* »

Guillaume-le-Breton raconte qu'il vit un de ces malheureux sortir du vallon, tenant encore à sa main un reste de cuisse de chien qu'il avait précieusement conservée. Comme on lui commandait de la jeter : « Je ne jette pas, dit-il, ce qui m'a nourri si long-temps; il faut auparavant que je me sente bien rassasié de pain. » Un de ceux qui étaient présents, après lui en avoir donné, la lui ôta. Il porta à l'instant ce pain à sa bouche, mais, se trouvant dans l'impossibilité de le mâcher, il en avala les morceaux tout entiers.

Non, les nécessités de la guerre n'autorisent pas de semblables horreurs ! Non, il n'est pas de gloire militaire qui couvre une si horrible inhumanité ! Le chapelain de Philippe-Auguste, ne pouvant l'excuser, la rejette sur les assiégés. « C'étaient, dit-il, leurs compatriotes, leurs amis, leurs frères ; ils n'étaient que nos ennemis. » Et moi je dirai : hors d'état de vous nuire, mourants de faim, se dévorants les uns les autres, ce n'étaient plus vos ennemis, c'étaient des hommes ; ils étaient aussi vos frères ! Mais détournons, il en est temps, nos regards de ces sombres tableaux ; nous ne nous y sommes arrêtés que trop long-temps.



A Deville.

Litho de V. Poiroux à Rouen.

Vue du Chateau-Gaillard, prise à l'Est.



CHAPITRE CINQUIÈME.

Dès la mi-février 1204, Philippe-Auguste, ayant de nouveau convoqué ses barons, reparut à leur tête sous les murs du Château-Gaillard, et vint rejoindre les troupes du blocus. Sept mois s'étaient déjà écoulés depuis le jour où, pour la première fois, il s'était présenté menaçant devant la forteresse de Richard ; il ne pouvait ignorer que la garnison avait encore des vivres pour près d'une année et qu'elle était décidée à subir les dernières extrémités avant que de poser les armes. Il était de la plus haute importance, sous le rapport politique et militaire, de mettre un terme à cette longue résistance et de marcher en avant ; un instant pouvait changer la face des choses et renverser tous les desseins de la politique : le sort de la Normandie allait se décider sur la roche du Château-Gaillard.

Déterminé à l'attaquer de vive force, Philippe-Auguste s'établit de sa personne au sommet de la montagne¹, vers la langue

¹ J'ai remarqué, à cet endroit, quelques mouvements de terre et des traces de campement, mais qui peuvent appartenir à une époque postérieure. On sait, en effet, que le Château-Gaillard a soutenu plusieurs sièges.

de terre qui conduit à la première enceinte, afin de pouvoir diriger lui-même les travaux du siège. Ce n'était que sur ce point, ainsi que je l'ai indiqué précédemment (*page 29*), que l'on pouvait asseoir une attaque, et arriver à peu près de plain-pied jusqu'au premier fossé de la place. Cette langue de terre, fort étroite, et d'abord assez rapide, s'élargissait un peu aux abords du fossé. Philippe, afin de pouvoir y dresser ses machines et s'approcher de la tour (*Planche VI, 3*) qui formait l'angle de la forteresse, la fit aplanir à partir de la crête de la montagne. On y éleva, à mesure, à l'aide de pieux, de madriers et de claies entrelacés, une galerie, ou chemin couvert, que les travailleurs conduisirent bientôt jusqu'au fossé, nettoyant et égalisant sans cesse devant eux le terrain.

Ce premier travail achevé (ce qui n'eut pas lieu sans une perte assez considérable d'hommes, car les assiégés ne cessaient de faire jouer leurs frondes, leurs arcs et les mangoneaux du haut des remparts), le roi donna l'ordre à ses ingénieurs de construire un beffroi¹ monté sur ses quatre roues, qu'on pût approcher à volonté du fossé, et d'où ses arbalétriers, plongeant sur les assiégés, pussent, en les chassant de la muraille, favoriser l'attaque de la tour. Les ingénieurs, au moyen

¹ On appelait ainsi de grandes tours de bois à plusieurs étages, qu'on faisait marcher sur des roues. Elles étaient faites de troncs d'arbres dégrossis par la hache, ce qui exigeait moins de temps et leur laissait plus de force. On les recouvrait ensuite de cuirs verts ou mouillés, pour les garantir du feu.

Ces machines étaient encore en usage dans les XIV^e et XV^e siècles : « Les Anglois, dit Froissart, avoient fait charpenter deux Beffrois de gros merrien à trois étages, et estoient ces Beffrois au lez de la ville, tous couverts de cuir boullu pour défendre du trait et du feu. » (*Chroniques*, tome I^{er}, ch. 10.)

suivi. A peine y étaient-ils arrivés, qu'une partie de la tour s'écroula dans le fossé avec un bruit épouvantable. Un nuage de poussière couvrit au même instant le château tout entier. Les Français s'élançaient déjà pour monter à l'assaut, lorsque le gouverneur, jugeant qu'il lui devenait désormais impossible de défendre avec quelque apparence de succès la première enceinte, fit mettre le feu à tous les bâtiments qu'elle renfermait, voulant en priver l'ennemi, et retarder ainsi sa marche. Mais il était difficile d'arrêter l'impétuosité française : en un instant la brèche et l'enceinte furent couvertes de soldats. Au brave Cadoc, chef des routiers, appartint l'honneur d'avoir planté le premier sa bannière sur les créneaux de la tour restés debout.

Ce premier succès, présage de nouveaux triomphes, doubla l'ardeur du chef et des soldats, sans ébranler la résolution des assiégés. Roger de Lascy était décidé à combattre jusque sur son dernier mur. Il savait qu'il n'avait aucun secours à attendre ; mais, abandonné lâchement par son prince, il ne l'était pas par son courage. Jean-Sans-Terre lui avait écrit, du fond de son palais, la lettre suivante, qui en disait assez :

« JEAN, par la grâce de Dieu, roi d'Angleterre, seigneur
 « d'Hibernie, duc de Normandie et d'Aquitaine, comte d'An-
 « jou, à son cher et fidèle Roger de Chester, connétable, et
 « à ses autres fidèles occupants les châteaux d'Andeli, salut.
 « Nous vous remercions de votre bon et fidèle service, et vous
 « prions de persévérer, autant qu'il est en vous, dans votre
 « foi et hommage, ainsi que vous y êtes tenus, et ce pour la
 « garde de notre château, afin que vous soyez dignement
 « loués, comme vous devez l'être, de Dieu, de nous, et de
 « tous ceux qui connaîtront votre fidélité et votre dévouement

« pour nous. Si cependant , ce qui puisse ne pas arriver ,
 « vous vous trouviez placés dans une telle nécessité que vous
 « ne pussiez tenir plus long-temps , alors vous ferez ce que
 « nos chers et fidèles Pierre de Préaux, Guillaume de Mor-
 « temer , et Hugues de Houels , notre clerc , vous manderont
 « de notre part¹. »

Ce n'est pas ainsi qu'eût écrit Richard-Cœur-de-Lion. C'est à la tête de ses braves , et en passant sur le corps de l'ennemi , qu'il eût apporté lui-même , et non envoyé par son clerc , ses instructions au gouverneur de son Château-Gaillard.

Maître de la première enceinte , Philippe-Auguste avait à commencer un nouveau siège ; car chacune d'elles , ainsi qu'on l'a vu plus haut , formait comme un fort à part. La seconde enceinte (*Planche VI* , B) , quoique offrant à l'attaque un front plus étendu que celle qui venait de succomber , n'était peut-être pas moins forte. Un heureux hasard , et l'audace d'un simple écuyer français , épargnèrent à l'armée les fatigues et les dangers d'un siège qui s'annonçait devoir être long et meurtrier. Ce jeune homme , nommé Bogis (sobriquet qu'il devait à l'exiguité de son nez , car *bogis* équivalait à *camus*) , s'étant avancé sur le bord du fossé qui descend à la Seine vers le midi , remarqua une petite fenêtre basse , sans barreaux , à fleur du rempart. Cette fenêtre servait à éclairer la partie inférieure du bâtiment élevé par Jean-Sans-Terre pour servir de chapelle. (Voyez *page 32* , et *Planche VI* , 10). Tout auprès étaient placées les latrines , ce qui semblait peu convenable à la sainteté du lieu , ajoute Guillaume-le-Breton , à qui j'emprunte ces détails : « *Juxtà foricas , quod quidem*

¹ Voyez , pour le texte , *Scriptores Normannicæ Historiæ veteres* , page 1059.

« *religioni contrarium videbatur.* » Le rez-de-chaussée servait de cellier. Bogis fit part de sa découverte à quatre de ses camarades, et en même temps du dessein qu'il avait conçu. Ces jeunes bacheliers¹, dont le chantre de la Philippide nous a transmis les noms, et que je me fais un devoir de répéter ici, Eustache, Manassés, Ory et Gravier, sous la conduite de Bogis, qui s'était fait suivre en même temps de quelques soldats, descendirent parallèlement au fossé de la place, le visage tourné vers la Seine; puis, s'arrêtant tout à coup, se glissèrent dans le fossé, qui à cet endroit était moins profond et d'un accès plus facile qu'en face du bâtiment de la chapelle. Après avoir gravi jusqu'au pied de la muraille, ils s'avancèrent en rampant, à la suite l'un de l'autre, le long du talus, jusqu'à ce qu'ils fussent remontés près de la petite fenêtre (*Planche VI, 11*). Ils y arrivèrent enfin, sans avoir été vus ou entendus. Mais la fenêtre, quoique peu élevée au-dessus du talus du fossé, se trouva l'être encore trop pour qu'un homme pût y toucher. Ils n'avaient point d'échelle avec eux; il leur eût été même impossible d'en apporter une. Alors Bogis fit placer le plus grand de ses camarades le long du mur, et, s'élevant sur ses épaules, atteignit la fenêtre, s'y cramponna, et, s'élançant avec agilité, y entra sans coup férir. De là il tendit à ses compagnons une corde dont il avait

¹ On désignait ainsi ceux qui aspiraient à devenir chevaliers, soit que ce mot, qui aujourd'hui n'est plus en usage que dans nos universités, répondît à celui de bas chevaliers, soit qu'il eût toute autre étymologie.

Guillaume Guiart nomme Bogis et ses compagnons *connestables*, sans doute parce que, en leur qualité d'écuyers, ils étaient chargés du service des écuries des chevaliers. Guillaume-le-Breton les appelle *famuli*; il ajoute :

« Quorum est gladio pugnare vel hastis. »

eu la précaution de se munir, et, les tirant à lui l'un après l'autre, les introduisit tous dans le bâtiment. Ces audacieux jeunes gens marchent sans tarder aux portes du cellier; mais, les trouvant fermées, ils les frappent de leurs épées à coups redoublés et poussent tous en même temps de grands cris. Épouvantés à ce bruit, à ces cris inattendus, les assiégés croient qu'une partie de l'armée française a pénétré dans l'enceinte et qu'elle est déjà maîtresse du bâtiment de la chapelle. Pour l'en chasser, ou faire périr ceux qui l'occupaient, des fascines sont jetées à la hâte autour des murs et devant les portes; on y met le feu. En un instant la flamme vole jusqu'au faite du bâtiment, et l'enveloppe de toutes parts; mais, poussée tout à coup par le vent, elle gagne les constructions voisines, et bientôt se répand à flots épais sur toute l'enceinte. Chassée par la violence du feu, la garnison l'avait déjà abandonnée pour se retirer dans la citadelle, lorsque Bogis et ses compagnons, s'élançant du milieu des débris enflammés, et cherchant un abri contre la fureur de l'incendie, aperçurent l'entrée d'une galerie souterraine, et s'y réfugièrent :

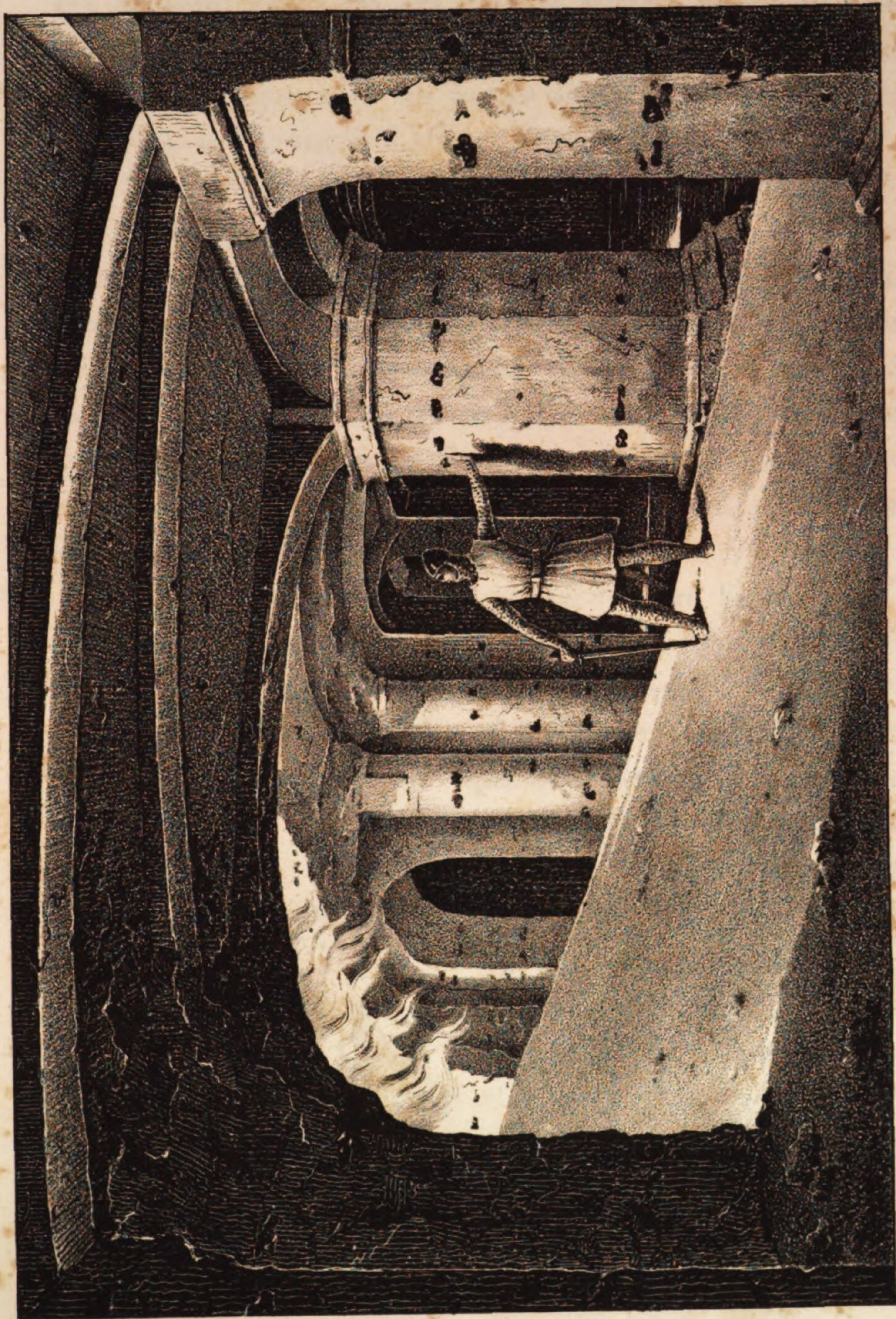
« Quos longo tutata fuit spelunca recessu. »

C'était cette même galerie dont j'ai parlé dans la description générale du château (*page 36*), et dont je donne ici le dessin (*Planche XI.*)

L'armée française, qui avait suivi avec une joie mêlée d'anxiété les progrès du feu, déplorait, les larmes aux yeux, le sort du brave Bogis et de ses dignes compagnons, lorsque celui-ci, voyant que l'incendie avait diminué d'intensité, sortit le premier de sa retraite, et, courant à la porte de l'enceinte, que la flamme avait épargnée, en fit tomber le pont-levis. Un



Pl. XI.



Lith. de V. Periaux, à Rouen.

Galerie Souterraine.

A. Duvill.

cri de joie, suivi du cri de vive Bogis ! partit à l'instant de toutes les bouches. Se précipiter dans le fort, éteindre les restes du feu, occuper tous les postes abandonnés par l'ennemi, ce fut pour les Français l'affaire de quelques moments.

L'historien du Château-Gaillard ne dit point quelle fut la récompense accordée au jeune Bogis ; mais il s'est chargé de faire passer son nom à la postérité. Le poète de Philippe-Auguste, le chroniqueur de cette époque toute féodale et tout aristocratique, mais amante de la gloire militaire, célèbre un pauvre écuyer comme il avait chanté un simple matelot : il n'hésitait pas à associer dans ses vers les noms de Bogis et de Gaubert aux noms de Philippe-Auguste, de des Barres et de Montmorency.

L'armée française avait pu facilement réparer les pertes qu'elle avait essuyées depuis le moment où elle avait déployé ses drapeaux dans la presqu'île de Bernières. Il n'en était pas de même des assiégés. Ce qui prouve combien la résistance de la garnison avait été opiniâtre depuis le commencement du blocus, c'est que le jour où elle se concentra dans la citadelle, elle se trouva réduite à cent quatre-vingts hommes en état de combattre¹. Quoique borné à ce faible nombre, le connétable de Chester ne désespéra pas de défendre victorieusement la portion du Château-Gaillard qui restait encore en son pouvoir. C'était le cœur de la forteresse. Richard-Cœur-de-Lion avait épuisé son génie pour la rendre inexpugnable : on eût dit, à la voir, un amas de tours enchaînées les unes aux autres, et formant un tout inattaquable. C'est

¹ « Vixque omni ex numero modò quem Rogerus habebat,
« Qui pugnare queunt, bis nonaginta supersunt. »

encore l'effet que produit aujourd'hui l'aspect si imposant des ruines de ce singulier monument.

Assise sur la cime du roc, plongeant à pic, dans les trois quarts de sa circonférence, sur de véritables abîmes, protégée de son côté le moins fort, sans parler de ses énormes murailles bosselées, par un fossé taillé dans le roc vif, la citadelle du Château-Gaillard semblait braver la puissance de Philippe-Auguste.

Richard-Cœur-de-Lion, par une adroite combinaison, au lieu de placer en regard de la deuxième enceinte la seule porte qu'il eût donnée à la citadelle, ce qui semblait tout naturel pour établir une communication directe et facile d'une enceinte à l'autre, l'avait ouverte sur son flanc nord-est (*Planche VI*, 19). Il avait évité par-là d'évider le mur de la citadelle dans sa partie la plus accessible, et il forçait l'assiégeant, dans le cas où il voudrait diriger ses travailleurs contre la porte, endroit toujours plus faible, à n'avoir pour se développer qu'un espace extrêmement resserré; encore n'y pouvait-il accéder que par la crête du fossé. C'est ce qui arriva dans cette circonstance. Malheureusement Richard, au lieu d'établir un pont-levis, avait laissé, en creusant le fossé, vis-à-vis de la porte, un espace plein¹ pour servir de pont naturel. Cette négligence, ou cette faute, comme on voudra l'appeler, eut des suites funestes pour les défenseurs du Château-Gaillard;

« Pons erat in imo quo scandebatur in arcem
 « Excisus saxo, quem sic diviserat olim,
 « Quando profundavit fossas, Richardus utrimque.

Ce fut là que Philippe-Auguste, qui avait su juger l'état des

¹ Peut-être était-il évidé en dessous, en forme d'arche, ou porté par des piliers d'épargne comme cela se voit au château d'Arques. Ce pont n'existe plus aujourd'hui.

lieux , se décida à former son attaque. Pénétré de ce grand principe de guerre qu'il ne faut laisser reposer ni les vainqueurs ni les vaincus¹, il commença à l'instant même ses dispositions. Il fit traîner jusqu'à l'entrée du petit pont dont je viens de parler (*Planche VI*, 18), un mantelet, de ceux qu'on appelait *chats*, sous lequel quelques hommes pouvaient se mettre à couvert, et qu'ils faisaient avancer eux-mêmes². Les mineurs, s'étant placés sous ce toit mobile, le firent rouler sur le quartier de rocher réservé par Richard. Après l'avoir traversé, ils appliquèrent le mantelet contre la partie de la muraille qui servait de base à la porte de la citadelle. Cette porte était en effet placée assez haut, attendu l'élévation du terrain, et en renfoncement, ainsi qu'il est facile d'en juger encore aujourd'hui sur les lieux. Un épais massif en pierre en formait comme l'encadrement avancé; sa partie supérieure était crénelée. Les mineurs se mirent aussitôt à l'ouvrage, sans s'effrayer de la grêle de traits et de pierres qui pleuvait sur eux du haut du rempart. Cependant leur travail avançait lentement, car deux hommes au plus pouvaient agir à la fois dans l'étroite machine qui les abritait. On était, par la même raison, obligé de les relever souvent, ce qui ne s'opérait pas sans perdre beaucoup d'hommes, soit ouvriers, soit soldats, qui tombaient incessamment sous les projectiles de toute espèce lancés par les assiégés. Quoique le travail des mineurs français fît peu de progrès, Roger de Lascy y fit une sérieuse attention, averti qu'il était par l'événement de la tour de la première

¹ *Mémoires de Napoléon*, recueillis par les généraux de Montholon et Gourgaud.

² C'était une machine romaine, qui n'avait pas même changé de nom.

enceinte ; il se mit en devoir de contre-miner. Cependant Philippe-Auguste , impatient d'entamer la brèche , et décidé à tout tenter pour s'ouvrir un passage , fit avancer , non sans des peines incroyables , une de ses plus fortes machines¹. A la troisième décharge , le massif de la porte , déjà affaibli par le travail de la mine et de la contre-mine , s'écroula en entraînant avec lui une partie de la muraille. On aperçut alors Roger de Lascy , à la tête de ses chevaliers , rangé devant la brèche pour en défendre l'approche. Les chevaliers français s'y élancent en foule , montent au milieu des pierres et des débris. Animés par l'exemple de leur chef , les Anglo-Normands combattent en désespérés ; mais déjà les Français ont pénétré dans leurs rangs ; de nouveaux soldats franchissent la brèche ; des bataillons entiers les y suivent. Les assiégés , à la voix du brave connétable , essayent de se frayer un passage vers la tour du donjon ; mais , cernés de toutes parts , accablés sous le nombre , ils ne peuvent déjà même plus faire usage de leurs armes. Tous sont faits prisonniers². Presque au même instant

¹ On les nommait chaables , *chadabula* , *cabalus*. Elles lançaient des pierres énormes , comme nous l'apprend Guillaume-le-Breton :

« Ingentia saxa
« Emittit cabalus. »

« Une grande *périère* , que l'on nomme *chaable* , si grosse , etc. » (GUILLAUME DE TYR , lib. 6 , c. 15.)

² Mathieu Paris et Mathieu de Westminster rapportent d'une autre manière cet événement. Ils racontent que la garnison , pressée par la famine , et préférant mourir les armes à la main , résolut de sortir de la citadelle en passant sur le corps des assiégeants ; mais que , accablés par le nombre , Roger de Lascy et tous les siens furent faits prisonniers. Le témoignage de ces deux historiens ne saurait balancer celui de Guillaume-le-Breton , qui fut témoin oculaire.

la bannière royale, aux fleurs de lis d'or, parut aux créneaux du donjon, et annonça, en se déployant dans les airs, que le Château-Gaillard était désormais château de France.

On était au 6 mars 1204¹.

Le nombre des prisonniers se trouva de cent soixante, compris quarante chevaliers².

Roger de Lascy fut traité par Philippe-Auguste avec les égards dûs à sa bravoure et à son rang. On le conduisit en

¹ La lecture des historiens contemporains, relativement à la date de la prise du Château-Gaillard, pourrait jeter dans une grande perplexité, si l'on ne portait pas son attention sur les différences provenant de la manière de compter l'année alors en usage. Guillaume-le-Breton, Rigord, les grandes Chroniques de Saint-Denis, la Chronique de Tours, fixent la prise de cette forteresse en 1203; la plupart des historiens anglais, Mathieu Paris à leur tête, la portent à l'année 1204. Cette espèce de désaccord sur un événement aussi public et aussi célèbre aurait lieu d'étonner; mais il n'est, au fond, qu'apparent, comme il me sera facile de le démontrer.

Nous comptons aujourd'hui l'année à la manière des Romains, en la faisant commencer au premier janvier; mais cette méthode, dans le moyen âge, était plutôt une exception que la règle commune en Europe. On faisait alors ouvrir l'année soit au 25 mars, soit à Pâques, soit à la Nativité de N. S., au 25 décembre; rarement au premier janvier, comme les Romains. Cette méthode varia suivant les époques, suivant les peuples, et quelquefois même suivant les écrivains. Les historiens français des XII^e et XIII^e siècles, se conformant en cela à l'usage de leur nation, font commencer l'année à Pâques; les historiens anglais la font partir, d'après l'usage consacré en Angleterre, du 25 décembre. Le Château-Gaillard ayant été pris le 6 mars, en 1204 suivant notre manière actuelle de compter, Guillaume-le-Breton et Rigord, écrivains français, ont dû dire que cet événement avait eu lieu en 1203, puisque l'année 1204 ne devait s'ouvrir pour eux qu'à Pâques, qui tombait, cette année là, au 25 avril; Mathieu Paris, écrivain anglais, a dû écrire, au contraire, qu'il avait eu lieu en 1204, puisque l'année était commencée pour lui dès le 25 décembre précédent.

² Rigord dit trente-six. Il ajoute qu'il y eut quatre chevaliers tués durant le siège.

France, où il resta prisonnier sur parole. Le moine de Waverley se trompe, et fait en même temps injure au caractère du monarque français, en rapportant que le connétable de Chester fut chargé de chaînes. Il ajoute qu'il ne retourna en Angleterre qu'après s'être racheté, lui et les siens, moyennant six mille marcs d'argent¹; mais un autre historien dit qu'il fut renvoyé sans rançon². Quoi qu'il en soit de cette dernière circonstance, il est hors de doute, du moins, que le gouverneur du Château-Gaillard fut traité avec égards par le vainqueur; l'historien anglais Mathieu Paris le dit en propres termes³: Philippe-Auguste était trop grand pour ne pas respecter le courage malheureux.

La nouvelle de la prise du Château-Gaillard parvint rapidement à Chinon, où s'était enfermé Jean-Sans-Terre. Guillaume Guiart raconte qu'il était dans sa chapelle lorsqu'on la lui apporta. Il entra à l'instant en fureur, et saisissant, en jurant, son couteau, il en frappa le crucifix qui était devant lui. Le sang coula de l'ivoire, ajoute le poète :

« Et s'aucun dit de ceci non,
 « Si l'aille véoir à Chinon;
 « Car ainz puis, ne fu du costé
 « Le sanc au crucefiz osté. »

Sans croire à l'action furieuse et sacrilège de Jean-Sans-Terre,

¹ « Sicque præfatus Rogerus cum militibus sibi associatis vinculis enormiter
 « mancipatus est. Tandem, se suisque sex marcarum millibus redemptis, gratu-
 « labundus in Angliam remeavit. » (*Ex Annalibus Waverleiensis monasterii.*)

² « Tandem liber et indemnis dimissus est. » (*Cod. reg.*, 6048 B.)

³ « Rogerus de Laschi, cum suis omnibus in Franciam adductus, rege Francorum
 « jubente, propter probitatem suam quam in castri custodia fecerat, sub libera
 « custodia detentus est. » (page 148.)

et encore moins au miracle qui l'accompagna, il est hors de doute que ce prince fut atterré de la nouvelle. Il ne répondit pas cette fois à ceux qui étaient venus lui annoncer le nouveau triomphe de Philippe-Auguste : « Laissez le faire; tout ce qu'il prend là, je me charge, moi, de le reprendre en un jour¹; » il savait trop quel était le Château-Gaillard. Ce prince jugea dès-lors le coup qui venait de lui être porté; il put se dire ce jour-là : « J'ai perdu la Normandie ! »

Après avoir complètement réparé les nombreuses fortifications du château, et avoir présidé lui-même à son approvisionnement, et à l'installation de la nouvelle garnison chargée de le défendre, Philippe-Auguste se mit en marche, à la tête de ses troupes triomphantes, pour la Basse-Normandie. Il la parcourut en vainqueur. Falaise, Domfront, le Mont-Saint-Michel, ne résistèrent que quelques jours; Caen, Bayeux, Lisieux, Coutances, et les autres villes, ouvrirent leurs portes sans coup férir : un mois suffit à cette conquête. Sans perdre de temps, Philippe remonte vers la Seine, et se présente devant les murs de Rouen. Cette ville, après une longue et courageuse résistance, capitula le 1^{er} juin 1204, promettant de se rendre si dans trente jours elle n'était secourue. Arques et Verneuil, qui étaient liés avec Rouen par un pacte fédéral, se trouvaient compris dans la capitulation. Il ne restait plus au monarque anglais, de toute la Normandie, que ces trois villes.

Cependant Jean-Sans-Terre, dès le mois de décembre de l'année précédente, s'était enfui honteusement en Angleterre,

¹ « Sinite illum facere, ego quicquid modo rapit, una die recuperabo. »
(MATHIEU PARIS, page 146.)

abandonnant à quelques troupes mercenaires le soin de défendre ses états. Les envoyés de Rouen accoururent à Londres pour lui faire part de leur position : « Faites ce que vous « voudrez, leur répondit froidement le prince; je ne puis rien « pour vous. » Au terme prescrit, Rouen ouvrit ses portes au vainqueur.

Le Château-Gaillard pris, une seule campagne avait donné la Normandie à la France.

CHAPITRE SIXIÈME.

ICI se borne la tâche que je m'étais imposée. Il ne me reste plus qu'à jeter un coup d'œil sur l'histoire du Château-Gaillard jusqu'à l'époque où son nom cesse de figurer dans nos annales.

L'horrible prodige qui avait signalé la naissance de cette forteresse se renouvela le 1^{er} mars 1207, si l'on en croit la *Chronique de Rouen* : « Il y plut du sang, dit-elle; il en fut ramassé par un grand nombre de personnes¹. »

En 1261, le petit-fils de Philippe-Auguste, saint Louis, visita le château dont son grand père avait si glorieusement fait la conquête. Son séjour y est attesté par une de ses chartes, que j'ai déjà citée (*page 40.*)

En 1314, Marguerite² et Blanche³, belles-filles de Philippe-

¹ « Pluit sanguis.... qui a multis visus fuit et collectus. »

² Elle était fille de Robert II, duc de Bourgogne et chambellan de France, et d'Agnès fille de saint Louis. Elle apporta cent mille livres de Tours en mariage. (*Registre ms. de Philippe-le-Bel*, aux archives du Royaume.)

³ Blanche était fille d'Othon, comte de Bourgogne, et de Mathilde d'Artois.

le-Bel , et femmes de Louis-le-Hutin et de Charles-le-Bel , après avoir été déclarées coupables d'adultère , furent enfermées au Château-Gaillard. Blanche fut transférée , plusieurs années après , au château de Gavrai , en Basse-Normandie , et de là à l'abbaye de Maubuisson , où , après avoir pris le voile , elle vécut en grande pénitence jusqu'à la fin de ses jours¹. Elle était encore au Château-Gaillard en 1324. Cette jeune princesse , chose étrange , ne se déplaisait point dans sa prison. Lorsque l'évêque de Paris , Étienne , vint² , avec la permission de l'archevêque de Rouen , l'interroger relativement à la dissolution de son mariage , à laquelle on travaillait , elle se présenta à lui d'un visage gai et riant , dit ce prélat ; et , sur la demande qu'il lui fit si elle désirait être transférée ailleurs , elle répondit que non³.

Quant à Marguerite , elle vit terminer ses jours dans la

Elle reçut en dot deux cent mille livres de Tours : son mariage eut lieu à Saint-Germain-en-Laye , au mois de septembre 1307. (*Registre ms. de Philippe-le-Bel*). Elle n'était âgée que de onze ans ; le jeune prince en avait treize. (*Trésor des Chartes* , vol. IX.)

¹ Elle mourut vers la fin de l'année 1325 , ou au commencement de 1326 , comme l'indique une bulle du pape Jean XXII , rapportée par Baluze. (*Vitæ paparum Avenionensium* , tome II , col. 474.)

² Le 8 février 1321.

³ *Trésor des Chartes* , article *Dissolutions de mariage* , vol. IX.

Il est vrai de dire que , après l'avoir enfermée dans un cachot pendant deux années , on lui avait donné le château tout entier pour prison.

Elle y fut successivement sous la garde de Robert Berfumée , bailli de Crecy , de Jean de Croisy , d'André Thiart , du bailli de Gisors , et de Geoffroy le Cauchois. (Voyez *Histoire généalogique et chronologique de la Maison Royale de France* , tome I^{er} , page 96.)

forteresse même de Richard , l'année qui suivit celle de sa réclusion , en 1315. On étrangla , dit-on , cette infortunée avec ses propres cheveux¹, par ordre de son mari. Son corps fut transporté par eau à Vernon , et déposé dans l'église des Frères Mineurs de cette ville².

Un vieux chroniqueur nous apprend quel fut le sort réservé aux deux frères Philippe et Gautier d'Aulnay , séducteurs des deux jeunes princesses :

« Si furent jugié sans doutance
« Les deux chevaliers de leur pere¹ ¹ Pairs.
« D'une sentence si amere
« Par leur trahison et pechié
« Que il furent vif escorchié ,
« Puis fu lor nature copée
« Aux chiens et aux bestes jetée ,
« Et puis trainé et pendu.
« Tel jugement leur fut rendu³. »

Ils furent exécutés sur la place publique de Pontoise.

Un autre historien raconte leur supplice avec des détails plus étendus , et qui font frémir : « Ayant fait l'aveu , à Pontoise ,

¹ D'autres disent avec un linceul. La Chronique en vers de Godefroy de Paris viendrait à l'appui de cette dernière version , en détruisant la première. En effet , on y lit que les deux princesses furent rasées en entrant au Château-Gaillard :

« Furent menees aval Sainne
« A Andeli par bonne estrainne ,
« De tout noble atour depouillées ,
« Et puis rases et rooignées. »

² « Vernone in ecclesia Fratrum Minorum ecclesiasticæ traditur sepulturæ. »
(*Continuatio Chronici GUILLELMI DE NANGIS, ex Spicilegio ACHERII*, tome III, page 70.)

³ *Chronique de GODEFROY DE PARIS*; ms. de la Bibliothèque royale, N° 6812.

« le vendredi après la *Quasimodo* , qu'ils s'étaient rendus
 « coupables du crime durant près de trois années , et en
 « plusieurs temps et lieux saints ; après avoir été condamnés ,
 « en expiation d'un si grand forfait , à un supplice ignomi-
 « nieux , ils furent , à la vue de tous , sur la place publique
 « du Martroy , écorchés vifs. Puis on leur coupa les parties
 « génitales ; ensuite on leur trancha la tête , et on les traîna ,
 « entièrement dépouillés de leur peau , au gibet commun , où
 « ils furent suspendus par les épaules et par les bras. »

Le même auteur nous apprend que le châtiment s'étendit
 à d'autres victimes. Voici ce qu'il ajoute immédiatement
 après ce qui précède : « Ensuite , à côté d'eux , fut attaché le
 « chambrier , qui était regardé à juste titre comme le fauteur
 « et le complice du crime. Un grand nombre de personnes
 « de l'un et de l'autre sexe , tant nobles que roturières , qui
 « passaient pour avoir favorisé le forfait ou pour y avoir
 « consenti , furent , en outre , la plupart livrées à la question ,
 « quelques unes plongées dans l'eau bouillante ; un plus grand
 « nombre périt secrètement. Beaucoup d'autres , reconnues
 « entièrement innocentes , échappèrent¹. »

¹ « Apud Pontizaram die veneris post *Quasimodo* confessi sunt hoc scelus
 « quasi per triennium frequentasse , idque pluribus locis et temporibus sacro-
 « sanctis ; proque tanti perpetratione flagitii ignominiosæ mortis genus et pœnam
 « luentes , in communi plateâ Martrei cunctis videntibus vivi excoriati , eisque
 « virilibus una cum genitalibus amputatis , cæsisque capitibus ad commune pa-
 « tibulum tracti , cunctisque omninò corio denudatis , per spatulas et brachiorum
 « compagies suspenduntur.

« Postmodum juxtà eos ostiarius , quasi qui fautor et conscius prædicti sceleris
 « meritò videbatur , multi etiam tam nobilium quam ignobilium utriusque sexûs
 « qui præfati facinoris consentientes videbantur aut conscii , plerique tormentis
 « questionati fuerunt , aliqui verò in aquis vehementibus submersi , plurimi verò

En 1334, le Château-Gaillard servit d'asile à David Bruce, roi d'Écosse. « La même année (1334), dit le continuateur « de la *Chronique de Nangis*, David de Brus, fils de Robert « de Brus d'Écosse, jeune homme d'environ treize ans, et « sa femme, sœur du roi d'Angleterre, furent conduits se- « crètement en France par quelques uns de leurs partisans, « afin d'être soustraits aux poursuites de leurs adversaires, le « roi d'Angleterre et Édouard de Bailleul, créé nouvellement « roi. Ils demeurèrent en Normandie, au Château-Gaillard¹. »

Le 5 avril 1356, rapporte Froissart, le roi Jean ayant surpris dans Rouen Charles-le-Mauvais, roi de Navarre, le fit conduire au Château-Gaillard. De-là il fut transféré au Louvre, à Paris, puis au château d'Allères ou d'Alleux, en Picardie, d'où il s'évada.

Le 9 juillet de l'année suivante, la citadelle de Richard reçut un autre grand personnage, mais non à titre de pri-

« occultis mortibus perierunt ; plerique innocentes reperti penitus evaserunt. »
(*Continuatio chronici GUILLELMI DE NANGIS, ex Spicilegio ACHERII*, tome III, page 68.)

¹ « Eodem anno David de Brus filius Roberti de Brus quidam Scotiæ juvenis « quasi tredecim annorum cum uxore suâ sorore regis Angliæ, ut contra æmulos « suos regem Angliæ et Eduardum de Bailleul de novo creatum sub alis Franciæ « tuerentur, ab aliquibus sibi benivolis latenter in Franciam sunt adducti, « et apud castrum Gaillardum in Normanniâ morati sunt. » (*Idem, idem*, page 97.)

M. de Lally-Tollendal, à l'article Bailleul (Jean de), de la *Biographie universelle*, dit « que ce compétiteur de David Bruce alla passer le reste de ses jours « en Normandie, dans sa seigneurie de Château-Gaillard, près d'Andeli, ancien « berceau de sa famille. »

Il y a ici inversion de rôles, et complète erreur de la part du noble pair sur tout le reste.

sonnier. C'était le fils aîné du même roi Jean, Charles, depuis connu sous le nom de Charles-le-Sage, mais alors simple duc de Normandie. Il y rendit une de ses ordonnances en cette dernière qualité¹.

Le 25 mai 1413, Charles VI réduisit à cent livres les *gages* du gouverneur du Château-Gaillard :

« Le capitaine du chastel de Gaillart, qui prenoit chacun
« an sur ladite Viconté C livres tournois, et CCC livres
« tournois sur les Aydes à Gisors, n'en prendra que les C livres
« qu'il prenoit sur ladite Viconté². »

Deux cent quinze ans s'étaient écoulés depuis que Philippe-Auguste avait chassé les Anglais des murs de cette forteresse, lorsque ces fiers insulaires, à la suite de la funeste bataille d'Azincourt, firent de nouveau flotter leur bannière sur ses remparts.

« En che tamps (1419), raconte un contemporain, Jean
« Le Fevre, seigneur de Saint Remy, le roy d'Angleterre
« envoya assegier le Chastel Gaillart, qui estoit une des plus
« fortes places du pays de Normandie, et le tenoient les gens
« du Daulphin (depuis Charles VII), et y fut le siege seize
« mois; au bout duquel tamps se rendy³, par faute que les

¹ En voici la souscription :

« Donné à Chasteau-Gaillard, le neufvième jour de juillet, l'an de grace mil
« trois cens cinquante et sept. » (*Ordonnances des Rois de France*, tome III,
page 177.)

² *Idem*, tome X, page 81.

³ « Die sabbathi proximo post festum sancti Mathæi apostoli, recuperatum
« fuit castrum de Galiard per Anglos. » (THOM. WALSINGHAM, *apud* CAMDEN,
page 401.)

« cordes dont ils tiroient l'eauë estoient faillies : et en estoit
 « capitaine Messire Loys de Mauny, qui avoit avec luy six
 « vingt gentilshommes, ou plus, et tenoient le siege les comtes
 « de Hantonne, et de Kent¹. »

Quoique nous voyons figurer ici les comtes de Hantonne et de Kent, comme conduisant le siège pour le roi d'Angleterre, il paraît certain, d'après les rôles normands qui sont conservés à la tour de Londres, que la commission de réduire le Château-Gaillard avait été donnée à Thomas, duc d'Excester².

Les mêmes rôles nous apprennent que Jean de Ros en fut nommé capitaine : « Ann. 1419—1420. Rex (Henricus V) constituit Johannem de Ros capitaneum castri de Gaillard. »

Peu de temps après, Jean Clifford succéda à ce dernier en la même qualité³.

Les Anglais gardèrent le Château-Gaillard douze années. Ce ne fut qu'en 1431 que le brave La Hire parvint à les en déloger. Un des hérauts d'armes⁴ de Charles VII, qui a écrit la vie de ce prince, rapporte ainsi cet événement :

« En cette saison Estienne de Vignolles, dit La Hire, partit
 « de Louviers avec une grande compagnie de gens-d'armes,

¹ *Histoire de Charles VI*, tome II, page 136.

² « De potestate commissa Thomæ duci Exoniæ, ad proficiscendum cum posse
 « suo usque castrum de Gaillard, et illud per obsidionem, vel aliter, debellandum. Ann. 1419—1420. » (*Catalogue des rolles gascons, normans et françois, conservés dans les Archives de la tour de Londres*, tome I^{er}, page 318.)

³ « De constituendo Johannem Clifford, capitaneum castri de Gaillard. Ann. 1421—1422. » (*Idem.*)

⁴ On les nommait rois d'armes de France.

« qui passèrent la rivière de Seine en des bateaux , et vinrent
 « prendre par escalade Chasteau-Gaillard , qui est à sept lieuës
 « de distance de Roüen , assis sur un roc près de ladite ri-
 « vière de Seine , là où ils trouvèrent le Sire de Barbazen¹
 « prisonnier du Roy d'Angleterre, lequel avoit esté pris dedans
 « la ville de Melun , dont il estoit capitaine. Et fut amené
 « ledit Barbazen devant le Roy , lequel fut fort joyeux de sa
 « délivrance². »

Le même historien ajoute plus bas : « Et fist l'escalade un
 « escuyer gascon nommé Perrot de Bueu. »

La forteresse de Richard-Cœur-de-Lion devait retomber encore une fois dans les mains des Anglais ; mais ce devait être la dernière. L'histoire ne nous apprend pas en quelle année ni de quelle manière cet événement eut lieu³.

Charles VII eut la gloire de les en chasser en 1449. « Encore
 « cedit mois de septembre durant, dit le héraut de ce prince, le
 « seneschal de Poitou⁴, messire Philippe de Culant mareschal

¹ Guillaume de Barbazan, nommé le chevalier sans reproche, l'un des principaux capitaines de Charles VII. Il fut enterré à Saint-Denis.

² BERRY, *Histoire chronologique du Roy Charles VII*, page 381.

³ Ce fut sans doute vers cette époque que le Château-Gaillard fut mis sous le commandement du fameux Talbot, comme je l'ai vu sur des rôles manuscrits, dont M. Floquet fils, ancien élève de l'École des chartes, et aujourd'hui greffier en chef de la cour royale de Rouen, a bien voulu me donner communication. Ces rôles étaient confondus parmi les pièces manuscrites qui sont entassées par milliers dans les combles de la bibliothèque royale de Paris. M. Floquet fils en avait commencé le triage et l'examen ; il est bien à désirer que ce pénible mais intéressant travail ne soit point abandonné.

⁴ Pierre de Brézé. Il fut tué à la bataille de Montlhéry, en 1465, et inhumé dans la cathédrale de Rouen, où l'on voit encore son tombeau.

« de France, messire Jean de Brezé, messire Denys de Chailly,
« et plusieurs autres, le Roy present, furent mettre le siege
« devant le Chasteau de Gaillart, où il y eut à l'arrivée de
« grandes vaillances faites d'un costé et d'autre, et de belles
« armes. Le siege y fut longuement; car c'est un des plus
« forts chasteaux de Normandie¹, assis tout sur un haut et
« dur roc, joignant la rivière de Seine, en telle manière que
« nul engin d'artillerie ne le peut grever. Le roy s'en retourna
« ce soir au giste à Louviers, et de jour en jour, tant que
« le siege dura il alloit et venoit voir fortifier iceluy siege,
« auquel on fit bastilles; et après la fortification, s'en re-
« tournerent lesdits seigneurs, fors seulement les sires de Brezé
« (Pierre), et de Chailly, qui là demeurerent, accompagnéz
« de plusieurs francs-archers², pour la garde d'icelles bastilles.
« Ils s'y gouvernerent tous bien grandement et sagement, tant
« que au bout de cinq semaines après³ les Anglois rendirent
« ledit Chasteau-Gaillart⁴. Lesquels estoient dedans, de certain

¹ Mathieu de Coucy le nomme « Un chasteau royal; le plus fort et impre-
« nable, ajoute-t-il, de toutes les autres places de la Normandie, suivant la
« commune renommée de ceux qui l'ont veu. » (*Histoire de Charles VII*,
page 586.)

² Leur nombre s'élevait à mille, suivant le poète Martial de Paris :

« Ilz avoient mille francs archiers,
« Qui les Angloys si assailloient,
« En tirant jusques aux clochiers,
« Et tous les jours les travailloient. »

(*Les Vigilles de Charles VII*, tome II, page 55.)

³ Le siège dura en tout dix semaines.

⁴ « Le dimanche vingt-troisième jour de novembre », dit Jean Chartier.

« nombre, six vingt combatans, qui s'en allerent leurs corps,
« et leurs biens saufs¹. »

Le 20 août 1468, Charles de Melun, seigneur de Nantouillet, grand-maître de France, descendit des prisons du Château-Gaillard, où il avait été torturé par le compère de Louis XI, le fameux Tristan-l'Ermite, pour porter sa tête sur un échafaud dressé sur la place du Petit-Andeli².

Cent ans après environ, en 1562, Antoine de Bourbon, père de Henri IV, blessé d'un coup d'arquebuse au siège de Rouen, et se faisant transporter par eau à Paris, expira au pied de la roche du Château-Gaillard³.

Le parti de la Ligue, qui s'était emparé de cette forteresse, et qui y avait placé de Moy de Richebourg en qualité de gouverneur, en ouvrit les portes à Henri IV en personne, en 1591. Ce prince, craignant peut-être de la voir tomber de nouveau dans les mains de quelque rebelle puissant, n'eut pas de peine à céder aux sollicitations des États Généraux de Normandie qui en demandaient la destruction. Cette mesure fut mise à exécution en 1603; mais Henri IV voulut que le donjon fût épargné, ne pouvant se résoudre sans doute à se priver

¹ *Histoire chronologique du Roy Charles VII*, page 440.

² Si l'on en croit Philippe de Comines, le sire de Nantouillet était loin d'avoir mérité son sort. Voici ce que dit cet historien, sous la date de 1464 :

« De gens-d'armes il n'y avoit que.... et monseigneur de Nantouillet, depuis
« Grand-maistre : qui aussi bien servit le Roy en ceste armée que jamais subiet
« servit Roy de France en son besoin : et à la fin en fut mal récompensé,
« par la poursuite de ses ennemis, plus que par le deffaut du Roy : mais les
« uns, ne les autres, ne s'en sçauroient de tous points excuser. » (*Mémoires de PHILIPPE DE COMINES*, page 8; Paris, 1649, in-f^o.)

³ Le 17 novembre, suivant les historiens; le 7 octobre, d'après son épitaphe.

entièrement d'un point militaire aussi important, et à détruire à jamais un si hardi monument.

Le 14 juin de la même année, ce prince, sur leur demande, permit aux Capucins du Grand-Andeli d'enlever du château tous les matériaux, tels que *pierres*, *bois*, *tuiles*, dont ils pourraient avoir besoin pour les réparations à faire à leur couvent. Par lettres patentes du 8 mai 1610¹, il admit les Pénitents de l'ordre de Saint-François du Petit-Andeli à jouir de la même faveur². Louis XIII, le 16 novembre suivant³, confirma l'autorisation accordée à ces derniers religieux par son père, et l'étendit à leurs confrères de Rouen. Déjà une lutte s'était engagée entre ces deux congrégations à qui dépouillerait plus vite la citadelle de Richard-Cœur-de-Lion. Non contentes de s'en disputer les matériaux pour réparer leur couvent, elles les emportaient au loin, et en faisaient une espèce de trafic; aussi Marie de Médicis, au nom de son fils mineur, se vit-elle forcée d'interposer son autorité. Des lettres patentes furent adressées, à ce sujet, le 17 novembre 1610, à la chambre des comptes de Rouen, qui les enregistra le 18 janvier 1611⁴.

Il paraît qu'avant cette époque la plus grande partie des fortifications, sans parler de la troisième enceinte, à laquelle on n'avait point touché, était restée debout. On s'était contenté,

¹ J'en ai trouvé la copie dans les mémoires manuscrits de la chambre des comptes de Rouen, qui sont conservés aux archives du département. Ces lettres furent enregistrées le 22 mai 1610. (Voyez *Pièces justificatives*.)

² Il m'a été facile de constater qu'une grande partie du mur d'enceinte de leur ancien couvent, au Petit-Andeli, avait été bâti avec les pierres du château.

³ *Mémoires ms.* de la chambre des comptes de Rouen, année 1610.

⁴ *Idem*, année 1611.

en 1603, de faire sauter la crête des remparts et d'ouvrir plusieurs brèches : « Les murailles dudit chasteau, disent les lettres patentes de Louis XIII, du 16 novembre, sont de meurées et estre laissées debout pour ne pouvoir y employer le temps et la despence quil estoit besoing pour les renverser et mettre par terre. » Il était réservé aux pères Capucins et aux moines de Saint-François d'y mettre bon ordre. Cependant la solidité de ces antiques fortifications¹ ne leur permit pas de les faire entièrement disparaître du roc qui les portait depuis cinq cents ans : leurs superbes débris sont encore là pour l'attester.

En 1616, Louis XIII, craignant que le duc de Vendôme, un des chefs du parti des mécontents, ne s'emparât des anciennes forteresses de la Normandie, envoya au parlement de Rouen, le 22 février de la même année, des lettres de cachet adressées au duc de Montbazon, pour qu'il eût à s'occuper d'achever la destruction du Château-Gaillard². La difficulté

¹ Elles sont formées d'un massif en blocage, fait avec la matière du roc, et revêtu d'un parement en pierres d'un faible échantillon, qui sont unies entre elles par un ciment qui a acquis la dureté de la pierre elle-même. Rien de plus exact que la courte description qu'en a donnée Guillaume-le-Breton :

« Cæmento et saxis operose structa quadratis. »

J'ai mesuré une assez grande quantité de pierres prises dans les trois enceintes : elles présentent, en général, huit pouces de haut sur onze de long ; la hauteur varie moins que la longueur.

J'ai remarqué que les cintres de la plupart des ouvertures, différents en cela des autres parties de la construction, ont été faits avec du tuf, qu'on aura choisi à cause de sa légèreté et de sa dureté réunies. Le reste est en pierre crayeuse.

² L'ordre s'étendait aux restes du fort Sainte-Catherine de Rouen, et à Quillebeuf, qu'on appelait alors Henriquarville, du nom de Henri IV.

de payer un sieur du Tot, qui commandait vingt hommes chargés de garder le donjon, lequel subsistait toujours en son entier, arrêta l'exécution de cet ordre. Enfin, des lettres du prince plus impératives¹ firent mettre la main à l'ouvrage, et ce *bon œuvre*, comme s'exprime Louis XIII, fut en partie accompli.

Depuis cette époque, entièrement déserts et abandonnés, les débris du Château-Gaillard² semblent à peine avoir éprouvé les outrages du temps. Ces créneaux abattus, ces tours, ces pans de murailles couchés sur le flanc de la roche, accusent la main seule des hommes; le temps a respecté ce qu'elle a laissé debout. De quelque côté que l'on se place pour contempler ces nobles ruines, soit que l'on gravisse, à l'est, le sommet de la montagne où fut assise la tente de Philippe-Auguste, soit que l'on descende, vers le sud, au bord de la Seine; de près, de loin, leur aspect a quelque chose d'imposant et de majestueux. Il est même difficile (et ce sentiment je l'ai éprouvé) de se défendre d'un certain mouvement d'effroi, lorsque le soleil, se levant derrière les tours encore debout de la citadelle, vient projeter sur vous leur ombre gigantesque.

Une morne solitude plane aujourd'hui sur ce roc témoin de tant d'événements, et où s'agitaient les bataillons armés. Aux cris des soldats, à la voix des chevaliers, au bruit des machines, aux gémissements de tant d'infortunés, a succédé

¹ Elles sont datées du 15 mars 1616. Je dois la communication de cette pièce intéressante à M. Floquet fils, qui en a fait la découverte dans les anciennes archives du parlement de Rouen. (Voyez *Pièces justificatives*.)

² La roche sur laquelle ils sont assis appartient aujourd'hui à M^{sr} le duc d'Orléans.

un calme profond , un silence qui n'est pas non plus sans terreur. A peine est-il interrompu par le croassement du faucon royal qui se balance et qui plonge sur ces antiques remparts que lui seul n'a point abandonnés , et par le bruit plus léger encore des pas du jeune pâtre qui , penché sur leur cime , y cueille l'œillet sauvage , la fleur du Château-Gaillard.

Plus d'une fois , assis sur la pierre écroulée de la citadelle , je ranimais , absorbé par mes souvenirs , la cendre des héros qui foulèrent ce roc désormais solitaire. Je voyais passer devant moi Richard-Cœur-de-Lion , Philippe-Auguste , saint Louis , Henri IV ; je contemplais avec respect les traits de ces grands hommes , quand l'assassin du jeune Artur , Jean-Sans-Terre , se levant tout à coup à mes côtés , me montra du doigt , avec un sourire affreux , la place où l'on étranglait Marguerite. Ma vue , en se détournant , rencontra dans le fond du ravin tous ces infortunés chassés de la citadelle , pâles , mourants de faim , qui se dévoraient les uns les autres. Réveillé à leurs cris déchirants , je me retrouvai au sommet de la montagne , ayant devant mes yeux ce vaste bâtiment qui s'élève à l'autre extrémité du Petit-Andeli , au bord de la Seine. Je reconnus , non sans émotion , l'hospice fondé par le dernier duc de Penthièvre¹. La vue de cet asile ouvert à la vieillesse et à l'infortune vint rafraîchir ma pensée. Je comparai involontairement dans mon esprit son vertueux fondateur au héros du Château-Gaillard. L'un , me disais-je , a

¹ Louis-Jean-Marie de Bourbon, duc de Penthièvre, grand amiral de France, né à Rambouillet le 16 novembre 1725, mort le 4 mars 1793.

laissé un nom à jamais fameux , mais sa renommée fut achetée du sang de ses semblables ; l'autre , plus obscur , leur a fait du bien : son nom , cher à la vertu et au malheur , ne fut jamais prononcé qu'avec attendrissement. Puisse-t-il passer à la postérité , accompagné des bénédictions des hommes !



l'âme au sein d'un monde d'êtres, mais en vain, car elle
est sans cesse en lutte avec les éléments, elle est
sans cesse en lutte avec les éléments, elle est
sans cesse en lutte avec les éléments, elle est
sans cesse en lutte avec les éléments, elle est
sans cesse en lutte avec les éléments, elle est



PIÈCES JUSTIFICATIVES.

LETTRE

DE GAUTIER, ARCHEVÊQUE DE ROUEN,

A Raoul de Dicet,

DOYEN DE L'ÉGLISE DE LONDRES.

WALTERUS Rothomagensis archiepiscopus dilecto et speciali amico Radulpho decano Londoniensi.

*Benedictus Dominus qui non amovit orationem nostram et misericordiam suam a nobis, dans nobis et ecclesie nostrae pacem in presenti, in futuro per gratiam suam daturus pacem super pacem. No-
verit caritas vestra, qua nos semper in visceribus Christi tenerius amplexati estis, per excambium auctoritate Domini Papae et Curiae Romanae, cum etiam consilio multorum virorum prudentium, archiepiscoporum, episcoporum, abbatum, virorum religiosorum et jurisperitorum initiatum; labore, sollicitudine et mediatione Domini Cantuariensis archiepiscopi, episcopi Wigorniensis et electi Heliensis consummatum, inter Dominum Regem et nos et ecclesiam nostram, ad honorem ipsius et commodum reformatam esse. Omnes enim intelligentes situm Andeleii paci ineptum, et guerrae vicinum et expositum,*

GAUTIER, Archevêque de Rouen, à son cher et spécial ami Raoul, doyen de Londres.

Béni soit le Seigneur qui n'a point rejeté de lui notre prière, et de nous sa miséricorde, en accordant à nous et à notre église la paix pour le présent, et en nous promettant pour l'avenir, au moyen de sa grâce, paix sur paix. Apprenez, vous dont la charité vous fait nous embrasser avec plus de tendresse dans le sein de Jésus-Christ, que l'échange d'Andeli, entamé par l'autorité de notre seigneur le Pape et de la Cour Romaine, et du conseil d'un grand nombre de personnes prudentes, d'archevêques, d'évêques, d'abbés, d'hommes religieux et habiles dans le droit, puis consommé par les efforts, les soins et la médiation du seigneur archevêque de Cantorbery, de l'évêque de Worchester et de l'élu d'Ély, a été conclu entre le Roi notre seigneur, et nous et notre église, à l'honneur et à l'avantage d'icelle. En effet, convaincus que la position d'Andeli le prive des douceurs de la paix et l'expose à devenir le théâtre de la

Domino etiam Regi ad acquisitionem et defensionem terræ suæ congruum; afferentes etiam nobis auctoritates non tantum super commutatione reddituum ecclesiarum, sed etiam de translatione sedium hostilitate cogente conscriptas, nos ad excambium cum Domino Rege faciendum induxerunt. Sic itaque ne nota singularitatis, superbiciæ et protervitatibus notari possimus, consilio tot et tantorum adquevimus XVII kalendas Novembris; et ea die suscepti sumus in ecclesia nostra, præsentem Domino Cantuariensi archiepiscopo, episcopo Wigorniensis, omnibus etiam episcopis Normanniæ, abbatibus multis et magnatibus multis.

guerre, que par conséquent il convient au Roi et lui devient nécessaire pour la défense de son royaume, nous apportant d'ailleurs des exemples de semblables mutations de revenus ecclésiastiques et même du changement de siège, par suite des nécessités de la guerre, tous nous ont engagé à faire échange avec le Roi notre seigneur. En conséquence, pour éviter d'encourir le reproche de singularité, d'orgueil et de méchanceté, nous avons adhéré, le XVII^e jour des kalendes de novembre, à l'avis de tant et de si grands personnages, et le même jour tout a été terminé, en notre église, en présence du seigneur archevêque de Cantorbery, de l'évêque de Worchester, de tous les évêques de la Normandie, et d'une foule d'abbés et de grands.

CHARTRE
DE RICHARD-CŒUR-DE-LION,

POUR L'ÉCHANGE D'ANDELI¹.

NOBILIS CARTA REGIS RICHARDI
DE EXCAMBIO ANDELEII².

CHARTRE NOBLE DU ROI RICHARD,
TOUCHANT L'ÉCHANGE D'ANDELI.

RICARDUS dei gratia Rex Anglie, Dux Normannie, Aquitanie, Comes Andegavie, Archiepiscopis, Episcopis, Abbatibus, Prioribus, Comitibus, Baronibus, Justiciis, Senescallis, Vicecomitibus, Prepositis, Ministris, et omnibus Baillis et fidelibus suis Salutem. Cum sacrosancta Ecclesia sponsa sit regis regum et unica dilecta illius per quem reges regnant, et principes gubernacula possident tanto ampliorem ei volumus devotionem et reverentiam exhibere, quanto certius non regiam tantum sed omnem a domino deo esse credimus potestatem. Unde sicut venerabilis Rothomagensis ecclesia que inter universas terrarum nostrarum plurima celebritate dinoscitur enitere

RICHARD, par la grâce de Dieu, roi d'Angleterre, duc de Normandie et d'Aquitaine, comte d'Anjou, aux archevêques, évêques, abbés, prieurs, comtes, barons, justiciers, sénéchaux, vicomtes, prévôts, officiers, et à tous ses baillis et fidèles, salut. La sainte église étant l'épouse du roi des rois et l'unique bien-aimée de celui par qui les rois règnent et les princes gouvernent, nous voulons lui témoigner d'autant plus de dévouement et de respect que nous sommes plus fortement persuadés que non-seulement la puissance royale, mais encore toute puissance vient du Seigneur notre Dieu. Comme donc la vénérable église de Rouen, dont le renom et l'éclat effacent ceux de toutes les églises de nos états, se porte

¹ J'ai suivi scrupuleusement, pour cette chartre comme pour la suivante, l'orthographe et la ponctuation de l'original.

² Ce titre est écrit au dos de l'acte original; le mot *nobilis* n'existe pas sur les deux copies,

pro rerum necessitate vel temporum nostris ducit utilitatibus oportuna diligentia consulendum , sic nos ejusdem matris nostre commodis et augmentis digna compensatione dignum ducimus respondere. Sane villa Andeleii¹ et quibusdam aliis adjacentibus locis que erant Rothomagensis ecclesie minus sufficienter firmatis inimicis nostris in terram nostram Normannie per eadem loca patebat ingressus perque incendiis et rapinis necnon et aliis hostilitatis seviciis in eandem terram non nunquam licentius grassabantur. Quocirca venerabili patre Waltero Archiepiscopo et Capitulo Rothomagensi debitum habentibus ad nostra et predictae terre nostre dampna respectum , facta est permutatio inter Ecclesiam Rothomagensis et Archiepiscopum Rothomagensis Walterum ex una parte et nos ex altera parte de Manerio de Andeli in hac forma, scilicet quod idem Archiepiscopus de conscientia et voluntate domini pape Celestini tertii, et de assensu Capituli Rothomagensis Ecclesie et Coepiscoporum suorum et cleri ejusdem Archiepiscopatus concessit et in perpetuum quietum clamavit nobis et heredibus nostris predictum manerium de Andeli cum novo castello de rupe et cum foresta et cum omnibus aliis pertinentiis et libertatibus suis.

à nous assister d'une manière aussi empressée et si convenable au besoin de nos affaires et à la nécessité des temps, aussi jugeons-nous devoir nous occuper, par une juste compensation, des avantages et des revenus de ladite église notre digne mère. Il est constant que la ville d'Andeli et quelques autres lieux environnants, qui appartenaient à l'église de Rouen, n'étant pas suffisamment fortifiés, nos ennemis y trouvaient un passage pour entrer sur notre terre de Normandie et pour la désoler par l'incendie, les rapines et autres ravages. C'est pourquoi (le vénérable père Gautier, archevêque de Rouen, et son chapitre, ayant égard aux dommages qui en résultent pour notre dite terre) il a été fait entre l'église de Rouen et l'archevêque Gautier, d'une part, et nous, de l'autre, un échange du manoir d'Andeli, en cette forme, savoir : que ledit archevêque, de l'aveu et de la volonté de notre seigneur le pape Célestin III, et du consentement du chapitre de l'église de Rouen, de celui de ses co-évêques et du clergé du même archevêché, a concédé à perpétuité et a quitté à nous et à nos héritiers ledit manoir d'Andeli, avec le nouveau château de la Roche et avec la forêt et toutes ses autres appartenances et libertés, à l'exception des églises, des prébendes, et des fiefs de chevaliers, comme aussi à l'exception du manoir

¹ L'acte par duplicata porte *Andelaii*.

Exceptis Ecclesiis et prebenbis et feodis militum , et excepto manerio de Fraxinis cum pertinentiis suis. Que omnia idem Archiepiscopus ecclesie Rothomagensi et sibi et successoribus suis retinuit cum omnibus libertatibus et liberis consuetudinibus suis et cum omni integritate sua in perpetuum. Ita quod tam milites quam clerici et omnes homines tam de feodis militum quam de prebenbis sequentur molendina de Andeli sicut consueverunt et debent , et moltura erit nostra. Archiepiscopus autem et homines sui de Fraxinis molent ubi idem Archiepiscopus volet , et si voluerint molere apud Andeli , dabunt molturas suas sicut alii ibidem molentes. In excambium autem predicti manerii de Andeli cum pertinentiis concessimus et in perpetuum quita clamavimus Ecclesie Rothomagensi et predicto Archiepiscopo et successoribus suis omnia molendina que nos habuimus Rothomagi quando hec permutatio facta fuit , integre cum omni sequela et moltura sua sine aliquo retinemento eorum que ad molendina pertinent vel ad molturam , et cum omnibus libertatibus et liberis consuetudinibus quas solent et debent habere. Nec alicui alii licebit molendinum ibidem facere ad detrimentum predictorum molendinorum , et debet Archiepiscopus solvere elemosinas antiquitus statutas de eisdem molendinis. Concessimus et eis villam de

de Fresnes avec ses appartenances ; toutes lesquelles choses ledit archevêque a retenues pour l'église de Rouen , pour lui et ses successeurs , avec toutes leurs franchises et libres coutumes et dans toute leur intégrité et à perpétuité. De telle sorte que , tant les chevaliers que les clercs et tous les hommes tant des fiefs de chevaliers que des prébendes , suivront les moulins d'Andeli , comme ils avaient coutume et comme ils le doivent , et le droit de mouture nous sera acquis. Quant à l'archevêque et à ses hommes de Fresnes , ils moudront où ledit archevêque voudra , et s'ils veulent moudre à Andeli , ils payeront le droit de mouture comme ceux qui y font moudre. Or , en échange dudit manoir d'Andeli avec ses appartenances , nous avons concédé et avons quitté à perpétuité à l'église de Rouen et audit archevêque et à ses successeurs tous les moulins que nous possédions à Rouen au moment où fut fait cet échange , à savoir : intégralement , avec toute leur suite et leur droit de mouture , sans aucune retenue de ce qui concerne les moulins ou le droit de mouture , et avec toutes les franchises et libres coutumes qu'ils ont de fait et de droit ; et il ne sera permis à aucun autre de faire là aucun moulin au détriment desdits moulins ; comme aussi l'archevêque doit payer les aumônes qui sont établies de toute antiquité sur lesdits moulins. Nous leur avons concédé en outre la ville de

diepa, et¹ de Boteilles cum omnibus pertinentiis et libertatibus et liberis consuetudinibus suis exceptis elemosinis constitutis in manerio de *diepa* a nobis et antecessoribus nostris, quarum summa est trescente et septuaginta due libre Andegavie², que debent solvi per manum predicti Archiepiscopi, et successorum suorum hiis quibus assignate sunt. Concessimus etiam eisdem manerium de *Lowiers*³ cum omnibus pertinentiis et libertatibus et liberis consuetudinibus suis cum ministerio de *Lowiers*, salvis ad opus nostrum venatione nostra et destructione foreste. Ita tamen quod non sit in *regardo*⁴. Concessimus et eis totam forestam de *Alihermont*⁵ cum feris et omnibus aliis pertinentiis et libertatibus suis sicut eam habuimus. Hec enim omnia in excambium predicti manerii de *Andeli* cum predictis

Dieppe et de Bouteilles, avec toutes leurs appartenances et leurs franchises et libres coutumes, à l'exception des aumônes établies par nous et nos prédécesseurs sur le manoir de Dieppe, et dont la somme s'élève à trois cent soixante-douze livres d'Anjou, qui doivent être payées par la main du susdit archevêque et de ses successeurs à ceux à qui elles ont été assignées. Nous avons concédé en outre aux mêmes le manoir de Louviers avec toutes ses appartenances, ses franchises et libres coutumes, avec le ministère de Louviers, sauf notre droit de chasse et l'abbattage de la forêt, de telle sorte cependant qu'elle soit exempte du regard. Nous leur avons aussi concédé toute la forêt d'Aliermont avec les bêtes fauves et toutes ses autres appartenances et libertés, ainsi que nous l'avons possédée. Toutes lesquelles choses, données en échange du susdit manoir, appar-

¹ L'écrivain de la charte, après le mot *diepa*, avait mis *et Pollet*, mais il effaça ce dernier, comme s'étant trompé (voyez le *fac-simile*, Planche II); en effet, le duplicata et le triplicata ne le portent point. On sait que le *Pollet* est le nom d'un faubourg de Dieppe; mais il formait alors un bourg séparé.

² L'acte par triplicata ne donne point le mot *Andegavie*.

³ *Loviers*. (Triplicata.)

⁴ *Regard*; visite des forêts par les officiers du prince. Cette visite, d'après une assise de Richard-Cœur-de-Lion, devait avoir lieu tous les trois ans: « Statutum etiam est, « quod semper in tertio anno fiat visus forestæ; in *regardo* autem forestæ hæc supradicta « videnda sunt, etc. » (HOVARD, *Anciennes Lois des François*, tome II, page 344.)

Le mot *regardo* est écrit au triplicata *rewardo*.

⁵ *Aliermont*. (Triplicata.)

pertinentiis data habebunt Ecclesia Rothomagensis et predictus Archiepiscopus et successores sui in perpetuum cum omnibus libertatibus et liberis consuetudinibus suis sicut predictum est. Homines autem predicti Archiepiscopi de prefato excambio habebunt omnes libertates et liberas consuetudines quas habuerunt homines de Andeli dum manerium illud esset in manu ipsius Archiepiscopi. Hec autem omnia que idem Archiepiscopus in hoc excambio recepit warrantizabimus nos et heredes nostri Ecclesie rothomagensi, et predicto Archiepiscopo et successoribus suis in perpetuum contra omnes homines. Ita quod si aliquis excambium aliquod est recepturus pro aliquo predictorum que memoratus Archiepiscopus hic recepit, nos vel heredes nostri faciemus illud excambium et Ecclesia Rothomagensis hec predicta in perpetuum pacifice possidebit. Nos autem quantum rex potest excommunicamus et concedimus quod indignationem omnipotentis dei incurrat quicumque contra hoc factum venerit. Testibus hiis. Huberto Cantuariensi Archiepiscopo. Johanne Wigorniensis. Hugone Conventrensis. Savarico Battoniensis. Henrico Baiocensis. Garino Ebroicensis. Lisiardo Sagiensi¹. Willelmo Constantiensi Epis-

tiendront à l'église de Rouen et au susdit archevêque et à ses successeurs, à perpétuité, avec toutes leurs franchises et libres coutumes, comme il vient d'être dit. Quant aux hommes dudit archevêque, faisant partie dudit échange, ils auront toutes les franchises et libres coutumes qu'ont eues les hommes d'Andeli durant que ce manoir était aux mains dudit archevêque. Quant à tout ce que le même archevêque a reçu dans cet échange, nous le garantissons, nous et nos héritiers, à l'église de Rouen et audit archevêque et à ses successeurs, à perpétuité, contre tous. De telle sorte que si quelqu'un doit recevoir quelque échange pour quelque chose de ce que ledit archevêque a reçu, nous, ou nos héritiers, nous ferons cet échange, et l'église de Rouen possédera en paix et à perpétuité les choses ci-dessus désignées. Quant à nous, autant qu'il est au pouvoir d'un roi, nous excommunions quiconque contreviendra à cet acte, et nous permettons qu'il encoure l'indignation du Tout-Puissant. Témoins : Hubert, archevêque de Cantorbery ; Jean, évêque de Worchester ; Hugues, de Coventry ; Savaric, de Bath ; Henri, de Bayeux ; Guérin, d'Evreux ; Lisiard, de Seez ; Guillaume, de Coutances ; Guillaume, élu évêque d'Avranches ; R..., abbé

¹ Après l'évêque de Seez, le triplicata nomme comme témoin Guillaume, évêque de Lisieux, *Willelmo Lexoviensi*.

copis. Willelmo Abriencensi Electo. R...¹ Sancte Trinitatis de monte Rothomagi. Reginaldo Sancti Wandregesili. Victore Sancti Georgii. Arturo Ulterioris Portus. Osberto de pratellis. Hugone de Augo. Willelmo de Cornevilla. Abbatibus. Johanne Comite Meretonii². Othone Comite Pictavensi. Balduino Comite Albemarensi. Radulfo Comite de Augo. Willelmo marescallo Comite de strigoil. Willelmo filio Radulfi Senescalli Normannie. Roberto de Torneham Senescallo Andegavensi. Willelmo de Hommez³ constabulario Normannie⁴. Hugone Brun⁵. Radulfo Camerario de Tankarvilla. Willelmo Martel. Radulfo Thaison⁶. Gaufrido de Say. Gisleberto filio Reinfridi. Roberto d'Harecort. et multis Aliis. Datum per manum E.....⁷ Elyensis electi vices cancellarii tunc agentis apud Rothomagum. Anno ab Incarnatione domini M C XCVII, XVI die Octobris. Anno Regni nostri Octavo.

de la Sainte-Trinité-du-Mont de Rouen; Renaud, de Saint-Wandrille; Victor, de Saint-Georges; Artur, du Tréport; Osbert, de Préaux; Hugues, d'Eu; Guillaume, de Corneville; Jean, comte de Mortain; Othon, comte de Poitou; Baudouin, comte d'Aumale; Raoul, comte d'Eu; Guillaume Maréchal, comte de Striguil; Guillaume, fils de Raoul, sénéchal de Normandie; Robert de Turnham, sénéchal d'Anjou; Guillaume de Hommetz, connétable de Normandie; Hugues Brun; Raoul, chambellan de Tancarville; Guillaume Martel; Raoul Thaison; Geoffroy de Say; Gilbert, fils de Reinfray; Robert de Harcourt, et plusieurs autres. Donné par la main de E....., élu évêque d'Ély, faisant en ce moment les fonctions de chancelier. A Rouen, l'an de l'incarnation de notre Seigneur MC XCVII, le seizième jour d'octobre, l'an huitième de notre règne.

¹ Radulfo, Raoul. (Voyez Neustria pia, page 411.)

² Moretonii. (Duplicata.) Mauritonii. (Triplicata.)

³ De Humeto. (Triplicata.)

⁴ Giliberto filio Rensfendi, Gilbert, fils de Reinfray. (Triplicata.)

⁵ Gaufrido de Leziniaco, Willelmo de Rupibus. (Triplicata.) Ils figurent comme témoins dans la chartre du comte de Mortain.

⁶ Theissun. (Triplicata.)

⁷ Le triplicata porte en toutes lettres Eustachii. Il avait succédé depuis peu à Guillaume de Longchamp, en qualité de chancelier.

CHARTRE

DE JEAN, COMTE DE MORTAIN,

POUR L'ÉCHANGE D'ANDELI.

CARTA COMITIS JOHANNIS

EX EXCAMBIO ANDELI¹.

JOHANNES Comes Moritonii, Archiepiscopis, Episcopis, Abbatibus, Prioribus, Comitibus, Baronibus, Justiciis, Senescallis, Vicecomitibus, Prepositis, Ministris, et omnibus Ballivis domini Regis et suis, Salutem. Noverit universitas nostra me assensu et voluntate karissimi domini et fratris mei Ricardi dei gratia illustris Anglie Regis, Ducis Normannie, Aquitanie, Comitis Andegavie, concessisse, et presenti carta confirmasse, permutationem que facta est, inter Ecclesiam Rothomagensensem, et venerabilem patrem Walterum Rothomagensensem Archiepiscopum ex una parte, et predictum dominum meum Regem ex altera parte de manerio de Andeli in hac forma. Scilicet quod idem Archiepiscopus de consciencia et voluntate domini pape Celestini tertii, et de assensu capituli Rothomagensis

CHARTRE DU COMTE JEAN,

DE L'ÉCHANGE D'ANDELI.

JEAN, comte de Mortain, aux archevêques, évêques, abbés, prieurs, comtes, barons, justiciers, sénéchaux, vicomtes, prévôts, officiers, et à tous les baillis du roi et aux siens, salut. Que tout ce qui est à nous sache que, du consentement et de la volonté de mon cher seigneur et frère Richard, par la grâce de Dieu, illustre roi d'Angleterre, duc de Normandie et d'Aquitaine, comte d'Anjou, j'ai accordé et confirmé par la présente chartre l'échange qui a été fait entre l'église de Rouen et le vénérable père Gautier, archevêque de Rouen, d'une part, et mondit seigneur le Roi, de l'autre, du manoir d'Andeli, en cette forme, savoir : que ledit archevêque, de l'aveu et de la volonté de notre seigneur le pape Célestin III, et du consentement du chapitre de l'église de Rouen, et de ses co-évêques et du clergé du

¹ Ce titre est écrit au dos de l'acte original.

Ecclesie et coepiscoporum suorum, et cleri ejusdem Archiepiscopatus concessit et in perpetuum quietum clamavit domino Regi et heredibus suis predictum manerium de Andeli cum Novo Castello de Rupe et cum foresta, et cum omnibus aliis pertinentiis et libertatibus suis, exceptis Ecclesiis et prebendis et feodis militum et excepto manerio de Fraxinis cum pertinentiis suis. Que omnia idem Archiepiscopus Ecclesie Rothomagensis, et sibi et successoribus suis retinuit, cum omnibus libertatibus et liberis consuetudinibus suis, et cum omni integritate sua in perpetuum. Ita quod tam milites quam clerici et omnes homines tam de feodis militum quam de prebendis sequentur molendina de Andeli sicut consueverunt et debent et moltura erit domini Regis. Archiepiscopus autem et homines sui de Fraxinis molent ubi idem Archiepiscopus volet, et si voluerint molere apud Andeli dabunt molturas suas sicut alii ibidem molentes. In excambium autem predicti manerii de Andeli cum pertinentiis, concessit dominus Rex et in perpetuum quietam clamavit Ecclesie Rothomagensi et predicto Archiepiscopo et successoribus suis omnia molendina que ipse habuit Rothomagi quando hec permutatio facta fuit, integre cum omni sequela et moltura sua sine aliquo retinemento eorum que ad molendina pertinent vel ad molturam, et cum omnibus libertatibus et liberis consuetudinibus quas solent et debent ha-

même archevêché, a concédé et a quitté à perpétuité au seigneur Roi et à ses héritiers ledit manoir d'Andeli avec le nouveau château de la Roche, et avec la forêt et avec toutes ses appartenances et libertés, à l'exception des églises et des prébendes et des fiefs de chevaliers, comme aussi à l'exception du manoir de Fresnes avec ses appartenances. Toutes lesquelles choses le même archevêque a retenues pour l'église de Rouen, pour lui et ses successeurs, avec toutes leurs franchises et libres coutumes et avec toute son intégrité, à perpétuité; de telle sorte que, tant les chevaliers que les clercs, et tous les hommes, tant des fiefs de chevaliers que des prébendes, suivent les moulins d'Andeli comme ils avaient coutume et comme ils le doivent: le droit de mouture sera acquis au Roi. Quant à l'archevêque et à ses hommes de Fresnes, ils moudront où ledit archevêque voudra, et s'ils veulent moudre à Andeli ils payeront leur droit de mouture comme ceux qui y font moudre. Or, en échange dudit manoir d'Andeli avec ses appartenances, le seigneur Roi a concédé et a quitté à perpétuité à l'église de Rouen et audit archevêque et à ses successeurs tous les moulins qu'il possédait à Rouen au moment où fut fait cet échange, à savoir, intégralement, avec leur suite et leur droit de mouture sans aucune retenue de ce qui concerne les moulins ou leur droit de mouture, et avec toutes les franchises et libres coutumes qu'ils

bere. Nec alicui alii licebit molendinum facere ibidem ad detrimentum predictorum molendinorum, et debet Archiepiscopus solvere elemosinas antiquitus statutas de eisdem molendinis. Concessit et eis idem dominus Rex villam de dieppa¹, et villam de Boteilles cum omnibus pertinentiis et libertatibus et liberis consuetudinibus suis, exceptis elemosinis constitutis in manerio de dieppa a domino Rege et antecessoribus suis, quarum summa est; trecente et septuaginta due libre Andegavie que debent solvi per manum predicti Archiepiscopi et successorum suorum hiis quibus assignate sunt. Concessit etiam eisdem manerium de Loviers cum omnibus pertinentiis et libertatibus et liberis consuetudinibus suis, cum ministerio de Loviers, salvis ad opus ejus venatione sua et destructione foreste, ita tamen quod non sit in rewardo. Concessit et eis totam forestam de Alihermont cum feris et omnibus aliis pertinentiis et libertatibus suis sicut eam habuit. Hec autem omnia in excambium predicti manerii de Andeli cum predictis pertinentiis data, habebunt Ecclesia Rothomagensis et predictus Archiepiscopus et successores sui in perpetuum cum omnibus libertatibus et liberis consuetudinibus suis sicut predictum est. Homines autem predicti Archiepiscopi de prefato excambio habebunt

ont de fait et de droit. Et il ne sera permis à aucun autre de faire aucun moulin au même endroit au détriment desdits moulins, comme aussi l'archevêque doit payer les aumônes qui sont établies de toute antiquité sur lesdits moulins. Mon seigneur le Roi leur a concédé en outre la ville de Dieppe et la ville de Bouteilles avec toutes leurs franchises et libres coutumes, à l'exception des aumônes établies par mon seigneur le Roi et ses prédécesseurs sur le manoir de Dieppe et dont la somme s'élève à trois cent soixante-douze livres d'Anjou, qui doivent être payées par la main dudit archevêque et de ses successeurs à ceux à qui elles sont assignées. Il a concédé en outre aux mêmes le manoir de Louviers avec toutes ses appartenances et libres coutumes, avec le ministère de Louviers, sauf pour lui sa chasse et l'abatis de la forêt; de telle sorte cependant qu'elle soit exempte du regard. Il leur a concédé en outre toute la forêt d'Aliermont avec les bêtes fauves et toutes ses autres appartenances et libertés, ainsi qu'il l'avait possédée. Toutes lesquelles choses, données en échange du susdit manoir d'Andeli et de ses susdites appartenances, appartiendront à l'église de Rouen et au susdit archevêque et à ses successeurs, à perpétuité, avec toutes leurs franchises et libres coutumes, comme il vient d'être dit.

¹ La charte de Richard supprime un *p*, et écrit Diepa.

omnes libertates et liberas consuetudines quas habuerunt homines de Andeli dum manerium illud esset in manu ipsius Archiepiscopi. Hec et omnia que idem Archiepiscopus in hoc excambio recepit, warrantizabit dominus Rex et heredes sui, Ecclesie Rothomagensi et predicto Archiepiscopo, et successoribus suis in perpetuum contra omnes homines, ita quod si aliquis aliquod excambium est recepturus pro aliquo predictorum que memoratus Archiepiscopus hic recepit, dominus Rex et heredes sui facient illud excambium, et Ecclesia Rothomagensis hec predicta in perpetuum, pacifice possidebit. Ipse autem quantum Rex potest excommunicavit, et concessit quod incurrat indignationem omnipotentis dei; quicumque contra hoc factum venerit. Ego autem Johannes Comes Moritonii hec omnia ut prescripta sunt, concedo, et presenti carta mea confirmo. Et insuper excommunico et concedo quod incurrat maledictionem omnipotentis dei, quicumque contra hoc factum venerit. Testibus hiis. Huberto canthuariensi Archiepiscopo, Johanne Wigorniensis, Hugone Conventrensis, Savarico Bathoniensis, Henrico Baio-censis, Guarino Ebroicensis, Lisiardo Sagiensis, Willelmo Lexoviensis, Willelmo Constantiensis episcopis, Willelmo Abrencensis electo, R...., Sancte trinitatis de monte Rothomagi, Reginaldo sancti Wandregisili, Victore sancti Georgii, Arturo ulterioris

Quant aux hommes dudit archevêque faisant partie du susdit échange, ils auront toutes les franchises et libres coutumes qu'ont eues les hommes d'Andeli durant que ce manoir était dans les mains du même archevêque. Et tout ce que le même archevêque a reçu en échange, mon seigneur le Roi et ses héritiers le garantiront à l'église de Rouen et audit archevêque et à ses successeurs à perpétuité, contre tous; de telle sorte que si quelqu'un doit recevoir quelque échange pour quelque chose de ce que ledit archevêque a reçu, mon seigneur le Roi et ses héritiers feront cet échange, et l'église de Rouen possédera à perpétuité, en paix, les choses ci-dessus désignées. Quant à lui, autant qu'il est au pouvoir d'un roi, il a excommunié quiconque contreviendra à cet acte, et il a permis qu'il encoure la malédiction du Dieu tout-puissant. Quant à moi, Jean comte de Mortain, j'accorde et je confirme, par la présente charte, toutes les choses ci-dessus, et de plus j'excommunie quiconque contreviendra à cet acte, et j'accorde qu'il encoure la malédiction du Tout-Puissant. Témoins: Hubert, archevêque de Cantorbéry; Jean, évêque de Worcester; Hugues, de Coventry; Savaric, de Bath; Henri, de Bayeux; Guérin, d'Evreux; Lisiard, de Secz; Guillaume, de Lisieux; Guillaume, de Coutances; Guillaume, élu évêque d'Avranches; R...., abbé de la Sainte-Trinité-du-Mont de Rouen; Renaud, de Saint-Wandrille; Victor, de Saint-Georges;

portus, Osberto de pratellis, de Augo, de Cornevilla abbatibus, Othone Comite Pictavensi, Balduino Comite de Albamarla, Radulfo Comite de Augo, Willelmo marescallo comite de Striguil¹, Willelmo filio Radulfi senescalli Normandie, Roberto de Torneham senescallo Andegavie, Willelmo de Humez constabulario Normannie, Hugone Brun, Gaufrido de Lezininan², Willelmo de Rupibus, Radulfo Camerario de Tancardivilla³, Willelmo Martel, Radulfo Tesson⁴, Willelmo de Kehou, Gaufrido de Sai⁵, Gilleberto filio Reinfridi, Roberto de Harecort, Willelmo de Stagno, Roberto de Wanci, Waltero de Ely, et multis aliis.

Actum anno ab incarnatione domini MC XCVII, XVI die Octobris, anno Regni domini Regis Octavo; apud Rothomagum⁶.

Artur, du Tréport; Osbert, de Préaux;d'Eu;.....de Corneville; Othon, comte de Poitou; Baudouin, comte d'Aumale; Raoul, comte d'Eu; Guillaume Maréchal, comte de Striguil; Guillaume, fils de Raoul, sénéchal de Normandie; Robert de Turneham, sénéchal d'Anjou; Guillaume des Hommez, connétable de Normandie; Hugues Brun; Geoffroy de Lusignan; Guillaume des Roches; Raoul, chambellan de Tancarville; Guillaume Martel; Raoul Tesson; Guillaume de Kehou; Geoffroy de Sai; Gilbert, fils de Reinfray; Robert de Harcourt; Guillaume de l'Etang; Robert de Wanci; Gautier d'Ely, et plusieurs autres.

Fait l'an de l'incarnation de notre Seigneur, MC XCVII, le seizième jour d'octobre, l'an du règne de mon seigneur le Roi le huitième; à Rouen.

¹ La charte de Richard porte de *Strigoil*.

² Le nom de ce seigneur est écrit *Gaufridus de Lezignen* sur les rôles de Philippe-Auguste pour la bataille de Bouvines, en 1214. (DELAROCHE, *Traité de la Noblesse*, page 48.)

³ *De Tankarvilla*, (Charte de Richard.)

⁴ *Thaison*, (Idem.)

⁵ *De Say*, (Idem.)

⁶ Jean-Sans-Terre, étant monté sur le trône, ratifia l'acte d'échange, ainsi que je l'ai dit dans le cours de l'ouvrage (voyez page 19). Cette nouvelle charte fut délivrée, à Argentan, le 7 juin de la deuxième année du règne de ce prince, en 1207. Voici ce qu'elle contient de relatif à la transaction; le reste a trait aux difficultés que son exécution avait fait naître; je copie l'acte original:

« Johannes, dei gratia, Rex Anglie, dominus Hibernie, dux Normannie, etc.....

« Archiepiscopis, episcopis, etc..... Salutem. Sciatis nos concessisse et presenti carta
« confirmasse deo et beate marie, et Waltero Archiepiscopo Rothomagensi, et succes-
« soribus ejus in perpetuum, escambium factum inter bone memorie Regem Richardum
« fratrem nostrum et ipsum Archiepiscopum de Andeliaco, pro quo recepit idem Ar-
« chiepiscopus, villas de Diepa, et Buteilles, et de Loveres, et forestam de Aliermont,
« et molendina Rothomagi, cum omnibus pertinentiis eorum, sicut carta predicti Regis
« fratris nostri testatur. Etc. »

Je passe au nom des témoins et à la souscription de l'acte :

« Testibus Ranulfo comite Cestrensi, Willelmo mariscallo comite Pembroc, comite
« Roberto SSagiensi, Willelmo de Humet constabulario Normannie, Rogero de Toeni,
« Roberto de Harecurt, Johanne de Pratellis, et Petro fratre ejus, Roberto de Turnham.
« Datum per manum H.... Cantuarensis Archiepiscopi cancellarii nostri, apud Argen-
« tomum, septimo die junii Regni nostri anno secundo. »

LIVRE VII

DE LA PHILIPPIDE,

PAR GUILLAUME-LE-BRETON.

MATERIA LIBRI SEPTIMI.

*Gaillardi sedem describit septimus. At Rex
Obsidet Andeliū quod dicitur insula castrum.
Nil bellum navale valet vel agreste Johanni;
Nans sub aquis, vallo Gaubertus subjicit ignem.
Insula mox capitur, fossisque ac turribus arcem
Rex circumseptam sex mensibus obsidet absens.
Emittit populum Rogerus, parcat ut escis,
Quos famis atra lues scopulis extinxit et antris.
Vere novo rediens renovat Rex obsidionem,
Gaillardumque capit multā vi, tempore multo,
Et totā demūm fugat è regione Johannem.*

INCIPIT LIBER SEPTIMUS.

Volverat interea rapido se circulus axe,
Retrograda trahens obliquo sidera motu,
Vicinaeque dabat brumæ jam Scorpio signum;
Coeperat et gelidis tellus canere pruinis,
Frondisfluis aspersa comis, quas frigidus humor,
Et Boreæ ramis violentia straverat altis.
Intermissa brevi languescunt bella quiete;
Depositis rediens armis ad propria miles,
Et peditum turmæ sua rura revisere gaudent,
10 Lætificantque suos et mutua gaudia jungunt,
Donec paulatim Borealis transeat horror,
Rursus ut armatos æstas in bella remittat.
Jamque revestierat tellus se floribus, herbis

- Luxuriabat ager, medio plus tempora cursu
 Veris erant, cùm Rex iratus in arma cohortes
 Rursùs agit, properans ut talio digna Johanni
 Tandem retribui possit pro morte nepotis,
 Pro tot flagitiis, pro tot furialibus actis,
 A quibus ille miser se refrenare nequibat.
- 20 Qui tamen, assiduis exploratoribus utens,
 Cautus erat mortis vitare pericula, seque
 A Regis facie procul absentare studebat;
 Et, loca devitans ad quæ venturus erat Rex,
 Callebat fugiens tutos penetrare recessus.
 Quo Rex comperto terras convertit in ejus
 Ferratas acies quas vertere mallet in ipsum,
 Si cohibere fugam seseque accingere pugnae
 Vellet, et oppositis concurrere frontibus ipsi.
- Est locus Andelii qui nunc habet insula nomen,
 30 Quo secat in geminos se Sequana frugifer alveos,
 Nec longè refluens in se redit et facit unum,
 Inque suæ medio clausam premit undique terram;
 Cujus planitiem tantus tumor urget in altum,
 Quòd circumfusus operiri non timet undis.
 Æqua superficies, ex omni parte rotundo
 Orbiculata sinu, se non obliquat in ullum
 Divaricans cuneum; sed finibus ipsa suis se
 Limitat, ut nullus discirculet angulus illam.
 Hunc Rex Richardus turri muniverat olim,
- 40 Et circumdederat vallis et moenibus altis,
 Ædificans intùs penetralia regia, dignos
 Principibus summis habitari ritè penates,
 Pontibus erectis quibus utraque ripa petatur.
 Jactibus inde tribus quantùm gyrata lapillum
 Mittere funda potest, rupes præcelsa sub auras
 Tollitur æthereas, summâque crepidine visus
 Effugit humanos: tanto tumet ardua gibbo!
 Quæ parte ex illa fluvii quâ despicit undas,
 Si quis eam aspiciat obliqui luminis orbe,
- 50 Ardua quàm turris aliud nihil esse videtur,

Cæmento et saxis operosè structa quadratis :
 Tam latere plano , tam recto vertice surgit
 Aëra per medium , tanquam velit astra subire.
 At parte ex alia , quâ solis respicit ortum ,
 Ejusdem dorso minùs alta tenore decenti
 Planities spatiosa jacet , sed longior amplâ ,
 Vallibus horrescens latere ex utroque profundis ,
 Quæ cunei in formam sese protendit adusque
 Montis descensum , qui proximus imminet illi ,
 60 Valle tamen mediâ medium impediante meatum.

Huic natura loco satis insuperabile per se
 Munimen dederat , tamen insuperabiliorem
 Arte quidem multâ Richardus fecerat illum :
 Duplicibus muris extrema clausit , et altas
 Circuitum docuit per totum surgere turres ,
 A se distantes spatiis altrinsecùs æquis ;
 Eruderans utrumque latus , ne scandere quisquam
 Ad muros possit , vel ab ima repere valle.
 Hinc ex transverso medium per planitiei
 70 Erigitur murus , multoque labore cavari
 Cogitur ipsa silex , fossâque patere profundâ ,
 Faucibus et latis aperiri vallis ad instar ;
 Sicque fit ut subitò fiat munitio duplex ,
 Quæ fuit una modò , muro geminata sequestro ,
 Ut , si fortè pati partem contingeret istam ,
 Altera municipes queat et se tuta tueri.
 Inde rotundavit rupem , quæ , celsior omni
 Planitie , summum se tollit in aëra sursùm ,
 Et muris sepsit extremas desuper oras ,
 80 Castigansque jugi scrupulosa cacumina , totum
 Complanat medium , multæque capacia turbæ
 Plurima cum domibus habitacula fabricat intùs ,
 Umboni parcens soli , quo condidit arcem.
 Hic situs , iste decor , munitio talis honorem
 Gaillardæ rupis per totum prædicat orbem.

Carolides igitur , cupiens tam nobile castrum
 Subdere Francigenis , cuneos primùm inferiori

Castello applicuit, gremio quâ Sequana claudit,
Fluminis in ripâ latè tentoria figens.

- 90 Municipis omni nisu se velle tueri
Proclamant, et, ne subito rumpantur ab hoste,
Rumpunt et ruptum mergunt in flumine pontem.
Protinùs erigitur petraria plurima, quæ non
Assiduo cessat lapides emittere jactu;
Paliciumque triplex, quod erat Gaillardica subtus
Mœnia, quadratis palis et robore duro
Usque sub extremas protensum fluminis oras,
Ut flumen nostris innabile navibus esset,
Francorum juvenes, quibus ars incognita nandi
100 Haud erat, evellunt, scinduntque securibus; et dum
Id faciunt, lapides et spicula rupis ab alto
Vertice nimborum ritu jaciuntur in illos,
Quæ plerique cavent scutis atque assere multo
Opposito : plerique necem patiuntur honestam,
Dum patriæ laudi, dum pugnant Regis honori,
Nec cessaverunt donec via pervia facta est,
Quâ classis veniens de sursùm vectitat escas,
Resque alias quibus est opus his qui castra sequuntur.
Protinùs adduci naves Rex imperat amplas,
110 Quales Sequanios per portus nare videmus,
Quadrupedes quæ ferre solent carrosque per amnem :
Has facit in medio lateratim flumine mergi
Ordine continuo, castris sub mœnibus ipsis
Inferiùs, quas ne rapidæ ferat impetus undæ,
Palis infixis funes uncique coercent.

- Postibus erectis pontem trabibusque dolatis
Has super extruxit; tulit et sine remigis usu,
Xerxis ad exemplum, vestigia sicca per undas
Tam latè fusas, interque capedine tantâ
120 Distantes, ripis minimè capientibus ipsas,
Ut verè possis illas æquare marinis
Non minor æquoreis, quando tumor inflat easdem.
Erigit et geminas turres in quatuor amplis
Navibus, arboreis truncis et robore crudo,

- Quos multo vincit ferro multisque retortis,
 Ut sint munimen ponti, castroque nocumen :
 Quas ita subtili series superedita ductu
 In sublime levat, ut ab illis mittere miles
 Jactu tela levi devexa in mœnia possit;
 130 Et sic obsessos variâ gravat obsidione,
 Illos oppugnans parte incessanter ab omni.
 Velgica rura patent cursoribus, unde refertur
 Præda in castra recens, et copia tanta ciborum,
 Quòd sibi castrenses nihil ultrà deesse querantur.
 Nil manet illæsum, villæ nudantur et agri,
 Et sic accrescunt epulæ pugnantibus extrà,
 Quæ malè decrescunt his qui defendere castrum
 Et se concertant. Non est via quâ quis ad illos
 Quodlibet auxilium possit conferre vel escas.
 140 Interea, varias versans in pectore curas,
 Auxilium notâ mendicat ab arte Johannes,
 Ut quod ei sub sole dies audere negabat,
 Audeat obscura de nocte irrumpere castra;
 Ergò marescallo cordis secreta revelans :
 « O mihi consilii custos fidissime, dixit,
 « Accipe selectos equites, Guillelme, trecentos,
 « Et famulos in equis tria millia; sume clientes
 « Mille quater pedites; tecum Lupicarica rupta
 « Fac eat : ite simul tenebræ noctis in umbra,
 150 « Atque repentino regalia castra tumultu,
 « Cùm jam luna suos absconderit aurea vultus,
 « Illa ex parte leves irrumpite fluminis, unde
 « Rex modò per pontem partem transivit ad illam.
 « Omnes penè equites ultrà cum Rege meârunt,
 « Et Barrensis eques, et quos Campania misit,
 « Belligerique viri quibus est audacia major.
 « Hac ex parte comes Robertus mansit, et hæres
 « Hugo Novi-castrî, Simon et rupta Cadoci :
 « Hi se clausurunt prope ripas, ingeniorum
 160 « Cura quibus pontemque data est à Rege tuendi.
 « At per plana jacent Ribaldi cum Piquichinis,

- « Et qui res propter venales castra sequuntur,
 « In quos de facili nostrum exsaturare furorem
 « Fas erit, utque libet satis exhaurire cruoris.
 « At, Brandine, tibi Martinus sit comes Archas;
 « Et qui rostratis ratibus secat æquor, Alanus
 « Piratas secum assumat, quibus utitur ipse
 « Cùm Grenesim rebus juvat exspoliare, vel Ossam.
 « Sumite cum reliquis modò quos mihi Flandria misit
 170 « Millia terna virùm; sociis succurrite vestris,
 « Quos nimis auxilio, quos scitis egere ciborum;
 « Septuaginta rates quibus est cursoria nomen
 « Quas pelagi struxit Richardus et amnis ad usum,
 « Atque alias omnes quascumque potestis habere,
 « Rebus quæ sociis desunt farcite, cibusque.
 « Ite per oppositum remis ducentibus amnem,
 « Regalemque leves fluvio provolvite pontem,
 « Castellumque meum rebus munite negatis:
 « Qui si de facili pontem resecare nequitis,
 180 « Bellando prohibete, manus ne transferat ultra
 « Rex, succursurus his quos habet altera ripa.
 « Hoc autem inculco vobis, et sæpè redico,
 « Vos qui per flumen, vos qui per plana venitis:
 « Hæreat hoc memori vobis in corde, quòd uno
 « Tempore bella gerat et eodem cœtus uterque.
 « Si vobis aderit dextro pede Mursia, manè
 « Vos sequar, ut nostri consummem prælia Martis. »
 Sic mandata suis solitus dare rusticus olim,
 Dum lupus ejus ovem dumis eviscerat aspris:
 190 « I, famulo clamat, in dumum; tu quoque, pastor,
 « Perplexos irrumpe rubos; tu verò, bubulce,
 « Hoc penetrato specus: ego cum cane tuta tuebor. »
 Haud secùs armatos in summa pericula mittit,
 Cum quibus ipse tamen non sustinet ire Johannes.
 Paretur Regi, mora nulla moratur ituros.
 Arma viri capiunt, classis navalia linquit;
 Egreditur castris velociter agmen utrumque.
 Hi per aquas, illi terræ per plana profecti,

Insomnes ducunt tenebrosa silentia noctis ,
 200 Dum properant bello dare tempora danda sopori.

Dimensus spatiis horarum tempora certis ,
 Verbere jam triplici se castigaverat ales ,
 Altisono lucem qui gutture præcinit almam ;
 Fit subito tetrâ castris irruptio nocte ,
 Quippe marescallus festinum duxerat agmen
 Per terram breviori viâ , dum per vada classem.
 Sequana multiplici vertigine tardat euntem.

Ribaldi , mercatores , et vulgus inerme ,
 Ebria post Bacchi potamina semisepulti ,
 210 Cæduntur gladiis exertis more bidentum.
 Plurima turba ruit inopinâ morte , priusque
 Corpore vita fugit quàm corpus sentiat ictum ;
 Sic nimio pressi vino somnoque jacebant.

Nec mora , terrificus it per tentoria clamor ,
 Expergefatos subito mora volvit ad amnem
 Ut per aquas natitent , quia pons non sufficebat
 Ut posset transferre simul tot millia plebis.
 Obstat eis Barrensis eques mucrone corusco ,
 Cum quo Bolonides , Gaucherus , Guido , Mathæus ,
 220 Et reliqui qui turpe putant non esse priores.

« Quò fugitis ? clamant : quò terga ostenditis ? hostes
 « Vestra facit fuga victores ; ignavia vestra
 « Ignavos facit audaces , dum ceditis hosti ,
 « Dum sinitis letho quòd vos occidat inulto ,
 « Dum percussorem percussio nulla repellit. »

Talia dicentes , pavidos in bella reducunt ,
 Confortantque viros et in hostem mente feruntur
 Unanimi ; fortique manu retrocedere victum ,
 Qui modò victor erat , cogunt ; furit ensis , opusque
 230 Exigit invictis animis quod suggerit ira.

Lumina per ripas et per convexa locorum
 Ociùs attollunt , faciuntque diescere noctem :
 Accendunt alii lychnos , hi ligna pyrarum
 In strue congestant ; hic straminis , ille myricæ
 Fasciculos addit ; hic pingua larda ministrat ,

Hic oleum flammis infundit, materiesque
 Lucis adurgetur successere : tota repente
 Noctis abit facies, caliginis exulat umbra.

Post equites primos, ita lumine multiplicato,
 240 Agmina festinant, et Barrica signa sequuntur;
 Dumque catervatim pons trajicit arma virosque,
 Frangitur, et nimio se fasce fatiscere fatur.
 Mox tamen absque mora puncto reparatur in ipso,
 Officiumque suum properantibus, ut modò, præstat.
 At Barrensis eques atque invictissima virtus
 Agminis egregii, postquam dignoscere apertè
 Fas fuit hostiles, accenso lumine, vultus,
 Martis opus peragunt, pulsumque viriliter hostem
 Conficiunt, capiunt, occidunt, proditiōi
 250 Præmia nocturnæ meritâ vice digna rependunt,
 Et mala convertunt in eos quæ, corde malignos
 Parturiente dolos, aliis inferre volebant.

Jamque quiescebant acies, nondumque sopori
 Se dederant, et lux sub mane rubescere primo
 Cœperat, et radios tremulis crispabat in undis :
 Ecce leonino classis cursoria fluctus
 Impete Sequanios prorâ findebat acutâ,
 Arma virosque ferens. Iterùm clamatur ad arma :
 « Arma, viri, arripite, et ripas vos fundite circum ;
 260 « Præcipuè pontem defendite, scandite turres. »

Talibus exciti clamoribus, ociùs assunt,
 Corripiuntque animis certatim ardentibus arma.
 Scandit in arboreas turres Jordanus, et Eldo
 Raderides, Pavius, Perigas, Tatinus, et illi
 Ars est nota quibus usu balearica longo,
 Et quos præcipuè virtus invitat ut inde
 Incircumcisos possint jactare molares
 Desuper, et ferri massas, ignesque globatos,
 Et pice ferventes ollas, ruditerque dolata
 270 Pondera truncorum, titiones, ligna, sudesque.
 Stant in ponte viri quos ordo decorat equestris,
 Quos inter Barrensis erat, cum Simone Guido,

- Et Malevicini fratres, dominusque Morentii,
 Ac alii quorum probitas diffundit in ævum
 Nomina, nulla quibus mors est aut captio curæ,
 Quorum sola sibi virtus habitacula cordis
 Sic dicat, ut quòquam cor se non vertat ab illa,
 Dum cor et omnimodos cordis sibi vindicat actus,
 Motibus indignans comes esse vagantibus extrà.
- 280 Nec minùs ad ripas armis instructa virorum
 Accelerat clypeata manus, fluviumque coronant,
 Nec cessant lapides nec cessant mittere tela.
 Rem gerit hic fundâ, jaculis hic, ille sagittâ:
 Vix tamen ad classem poterant attingere jactus,
 Lædere vel nautas, vel eos qui bella gerebant;
 Tramite tam recto, tam cauto remige flumen
 Per medium volitans, ripam vitabat utramque.
- Jamque propinquabant ponti, strictumque tenentes
 In manibus ferrum, postes succidere pontis
- 290 Audebant, et quæ substabant postibus alnos:
 Sed tolerare diù nequière pluentia tela
 Grandinis in morem, lapides, truncosque trabales,
 Ferventesque picis ollas, et pondera ferri,
 Quæ descendebant in eos de turribus altis.
 Sed nec Guillelmus, nec cætera turba quiritem
 Ponte super contis, sudibus, mucronibus, hastis,
 Cessabant variis affligere mortibus illos.
 Hic, fluvio lapsus, Thetidi se mandat humandum,
 Nereïdumque choros pro funeris orat honore;
- 300 Hic ratis in medio morientem mortuus ipse
 Corruit in socium, supremaque basia donat,
 Gaudet et infernas comiti comes ire sub umbras.
 Hic pede truncatur, oculis hic, auribus ille;
 Visceribus ruit hic fuis, hic gutture rupto;
 Huic sudis infringit femur, illi clava cerebrum;
 Huic mucrone manus abscinditur; ille securi
 Perdit utrumque genu, nec adhuc pugnare recusat,
 Donec eum superinfundens pix cogit abire.
 Ille per os ferro gemit exspirare recepto,

310 Non posse assuetos animæ præstare meatus ;
 Transmisso cadit hic tempus per utrumque quadrello ,
 Gallinæ similis , quam plumâ nare foratâ ,
 Expellit Beroe nido recubare volentem.

Trabs prægrandis erat extrema pontis in ora ,
 Ponderis immensi , quadrato robore , quam vix
 Bis deni carro tauri portare valebant :

Quæ , propulsa super illos de ponte , carinas
 Oppressit geminas , et proram fregit utramque ,
 Afflixitque viros postes et tigna secantes.

320 Tunc primùm retrocesserunt , prorisque reductis
 Obvertunt puppes et tonsis æquora pulsan ;
 Intenduntque fugæ victi , nec in agmine toto
 Ullus erat qui non in corpore vulnus haberet ,
 Præter eos quos jam vi mors illata premebat.
 Sed nec eos licuit nostratibus , impediante
 Amne , sequi ; quos , dum fas est , producere certant
 Eminis et jaculis et saxis atque sagittis.

Gaubertus tamen et Lodulus Galiota , Thomasque ,
 Cuique Latinatrix dat nomen lingua Johannes ,

330 Bis binas agiles habuerunt fortè galias ,
 Quisque suam , bellisque viros navalibus aptos.
 Quatuor hi per aquas fugientibus acriter instant ,
 Prælia miscentes ; dumque ire propinquiùs audent ,
 Pro me ruère duas auferre fugacibus alnos ,
 Cum nautis aliisque viris et rebus et escis.

Hic Gaubertus erat ita doctus in arte natandi ,
 Quòd sub aqua poterat millenis passibus ire.
 Hic igitur testas prunis ardentibus implet ,
 Et clausas mirâ sic arte bituminat extrâ ,

340 Ne posset penetrare latex ullatenùs illas.
 Tunc se fune ligat qui dependebat ab ollis ,
 Atque immersus aquis clàm , nulli visus , adivit
 Vallum quod duplici circumdabat undique muros
 Circuitu , lignis et multo robore structum ;
 Emergensque vadis , ignem succendit ab illa
 Parte Gaillardæ rupis quæ respicit arcem ,

- Quâ nullus defensor erat, quia nulla timebant
 Damna sibi parte ex illa contingere posse :
 Unde tuebantur partes studiosiùs illas
 350 A quibus urgebat illos instantior hostis.
 Corripit absque mora Vulcanus lignea valli
 Vincula, quæque obeunt castelli mœnia vicos,
 Involvitque globos mixtis per inane favillis,
 Solibus adjutus nimiis et flatibus Euri,
 Qui nimis intenso spiramine flabat ab ortu,
 Gaubertique dolos fidens athleta juvabat,
 Qualiter Enceladus ardenti fauce vapores
 Evomit ignitos ambustaque saxa per Ætnam;
 Haud secus absumit bristegas, valla, domosque,
 360 Et quæ reddebant tutos hurdicia muros,
 Furtim Gauberti succensus fraude fideli,
 Ignis edax, omni spolians munimine muros.
 Lætitiæ testis clamor per castra levatur,
 Et lætabundo conscendit ad astra boatu.
 Tristitiæ signum sonat intra mœnia luctus,
 Et consternatis hærebant mentibus omnes,
 Qui nullum sibi subsidium præstare valebant,
 Nec tuti latitare intus, nec scandere muros;
 Scuta, fores, pluteos, propugnatoria, scalas
 370 Verterat in cinerem Cythereïus omnia conjux.
 Turba minor ratibus fugiunt, et nando per undas,
 Quorum quamplures ignem vitare volentes
 Suffocat alterius contraria vis elementi.
 Hi cryptas, illi curvas subiêre garitas;
 Ast aliis latebras testudo vel angulus addit,
 Ut miserè lateant donec vis transeat ignis.
 Navigio Franci (nec adhuc consederat ardor)
 Accelerant, capiuntque viros diversa latentes
 Per loca, quos vesana fames, quos vicerat ignis.
 380 Tunc Rex, castello post tot certamina tandem
 Postque tot assultus tantâ virtute potitus,
 Cuncta reædificat vel vi destructa vel igne,
 Et pontes reficit cautus quos ruperat hostis,

Selectisque viris castellum munit et armis.

Hoc inter castrum vicinaque mœnia rupis,
Grandis erat vicus, circumdatus undique muris,
Immensique capax populi, qui protinùs ex quo
Insula capta fuit, linquentes propria, sursùm
Cum reliquis subeunt tutæ tutamina turris.

- 390 At Rex, ut propriis viduatum civibus ultrò
Tam clarum burgum, tam fortia mœnia vidit,
Primò satellitibus et milite mœnia complet:
Omnia deinde novis habitacula civibus ornat,
Quos benè securos faciebat ab hoste propinquo
Waltersis legio, numerosaque rupta Cadoci,
Cui Rex quotidie soli pro seque suisque
Libras mille dabat, castrensis munera luctæ,
Distribuyente aliis numerata stipendia fisco.
Inde Ratispontem magnâ virtute per unum
400 Expugnans mensem subicit sibi, claraque bello
Corpora magnanimùm cepit quamplura virorum,
Qui castrum defendebant ex parte Johannis,
Cujus perspicuo radit latus Andela rivo,
Fertilibusque satis pratisque decorat et hortis,
Sequanoque caput non hinc procul occulit amne.

- At verò rupes Gaillardica non metuebat
Obsidione capi, tum propter mœnia, tum quòd
Vallorum ambitu scopulisque rigentibus esset
Omni parte suâ lapidosis obsita clivis:
410 Quæ si nil aliud quo muniretur haberet,
Solo tuta situ poterat satis esse locali.
Illuc ergò suis cum rebus contulerat se
Gens vicina locis, ut ibidem tutior esset.
Instrumenta videns Rex tormentalia nullum
Posse vel assultus conferre juvamen, ut altâ
Muros rupe sitos quâvis infringeret arte,
Mentis acumen ab his alias divertit ad artes,
Ut nido possit, quo Neustria tota superbit,
Qualicumque modo, quocumque labore, potiri,
420 Per clivos igitur et per convexa cavari

Fossato duplici terram jubet, ut quasi metâ
 Intransgressibili castrî latus ambiat omne,
 A fluvio ducens multo conamine fossas
 Usque supercilium montis, qui desuper exit
 Altior in cœlum, devexaque mœnia temnit,
 Sic procul a muris, ut vix attingat ad illas
 Balistâ duplici tensâ pede missa sagitta.
 Protinûs in medio fossarum lignea turris,
 Et septena duplex facit ut munitio surgat,
 430 Tantæ structuræ tantique decoris, earum
 Quælibet ut possit urbi decus addere magnum,
 Sic ut quot pedibus præcedit prima secundam,
 Tertia se tanto spatio se jungat ab illa:
 Sic reliquas eadem turres dimensio signat,
 Ut distent à se spatiis æqualibus omnes.

Has igitur replet famulis et milite multo,
 Et vacuis ferrata locis locat agmina toto
 Circuitu, vigiles distinguens ordine tali
 Semper ut alternâ vigilant statione viritim:
 440 Qui fabricare sibi castrensi more casellas
 Arboreis ramis et sicco stramine norunt,
 Se quibus à pluvia tutos et frigore brumæ
 Efficiant, illic per tempora longa futuri.
 Cùmque sit introitus ad muros unicus, ad quem
 Secta per obliquos anfractus semita ducit,
 Hunc curâ majore facit nocteque dieque
 Ut servare vigil studeat custodia duplex,
 Deforis ut possit ad castrum nemo venire,
 Audeat aut castro valvis exire reclusis,
 450 Quin occidatur, aut vivus detineatur.

Talia magnanimus hosti dare cingula novit,
 Sic dare materiam sibi quâ proverbia vulgus
 Lætificosque creare jocos et cantica posset,
 Ut canerent zona tot millia clausa sub una,
 Et tam foecundo turgentem germine nidum,
 Quem demùm cogant excludi tempora veris.
 His aliisque sibi pariunt dum gaudia verbis,

Hostibus impingunt luctus, causasque doloris.

Julius haud aliâ legitur virtute jugosa

- 460 Durrachii spatia et campos murasse patentes,
 Usque sub Hadriacos cæmentans mœnia portus,
 Ne Pompeianis Romanorumque catervis
 Declinare fugâ bellum civile liceret:
 Scæva ubi, vulneribus membro confossus in omni,
 Pompeii fregit vires, salvavit et arces
 Solus, et æternæ meruit præconia famæ.

Atqui Rogerus, et quos angustia major

De conservandis epulis castroque premebat,

Millia tot populi pasci non posse videntes

- 470 De facili, cùm nulla cibos spes esset habendi
 Præter quos illis præsens accommodat hora,
 Quingentos homines sexûs utriusque reclusis
 Emitterit foribus, quò casus ducat ituros;
 Postque dies paucos totidem dimittere rursûs
 Cura fuit, quos hostilis miserata caterva
 Nec retinere volunt, nec morti tradere, tamquam
 Mendicos, miseros, et vulgus inutile bello.
 Quo Rex audito vetuit ne deinde sinatur
 Extra castellum locuples seu pauper abire
 480 Ampliùs; et quotquot ad eos mittantur ab intûs,
 Ad portas telis illos jaculisque repellant,
 Ut simul absumant epulas: quibus attenuatis,
 Postquam dira fames affligere cœperit illos,
 Armis depositis in vincula sponte dabunt se,
 Cùm nec castellum nec se defendere possint.

Hoc metuens iterùm Rogerus, deligit omnes

Dinumeratque viros quibus est bellare potestas,

Quos animus virtute calens robustat et ætas,

Ut castro maneant, epulas quibus æstimat ipse,

- 490 Quas habet ad præsens, totum satis esse per annum;
 Personasque alias quibus est infirmius ævum
 Aut sexus, quas debilitas quæcumque molestat,
 Segregat, utque velint exire licentiat omnes,
 Emittere illâ vice castro mille ducentos,

- Non dubitans certæ miseros exponere morti ,
 Nec curans qualis involverit exitus illos ,
 Dum salvare studet castellum per breve tempus.
 Inscia turba mali quod erat sensura propinqui ,
 Ordine confuso post terga relinquere portas
 500 Gaudet, et unde suæ spem roborat ipsa salutis ,
 Absque mora grandem ruit expertura dolorem.
 Haud secùs examen effusum , sole calenti ,
 Vase cavernoso veteri, cùm, matre relictâ ,
 Rex novus urget apes aliàs transferre penates ,
 Multiplices densant gyro inversante volatus ,
 More nivis quam ventus agens per inane volutat.
 Quos ubi nostra cohors videt ebullire deorsùm ,
 Perque latus clivi mixtim petere ima supini ,
 Deformes vultu , pannosos tegmine , telis
 510 Et jaculis procul emissis grassantur in illos ,
 Et properare retrò, sursùmque recurrere cogunt.
 Ad portas properi redeunt ; sed, jam fore clausâ ,
 Horrifico miseris proclamat janitor ore :
 « Nescio vos, alias vobis jam quærite sedes ;
 « Non ultrà sinitur vobis hæc aula patere. »
 Quique super muros astabant , spicula mittunt
 Et lapides in eos, consternatosque repellunt ,
 Hortanturque procul à mœnibus ire remotos
 In valles, quò non possint attingere jactus.
 520 Quid facient miseri, cùm sint hinc inde repulsi ,
 Et quid agent, medios quibus est via nulla per hostes ,
 Nec conversari licet ampliùs inter amicos ,
 Et quò diffugiant locus est per devia nullus ?
 Ecce nocentior est et sævior hoste propinquus ;
 Immò propinquior est et amicior hostis amico.
 Non equidem miror si non permittit abire
 Hostis eos quibus est nullo devinctus amore ,
 Quos licitè poterat occidere sive ligare ,
 Cùm nullæ jubeant inimico parcere leges.
 530 Sed nullo fas est mihi declarare relatu
 Quàm sit inhumanus is qui suscepit illos ,

Tempore jam multo factus concivis eorum,
 Nunc omni ejectos tutamine privat, et aufert
 Propria quæ tulerant, quando timor anxius illos
 Castello inclusit, cum rebus edulia cunctis.
 Vallibus et caveis errant, omnique ciborum
 Spe prorsus vacui; multis utcumque diebus
 Sustentabat eos (genus, heu! miserabile vitæ)
 Simplicis humor aquæ vicino è flumine sumptus.

- 540 Contigit ut pareret ibi quædam femina, cujus
 Fœtus adhuc à matre rubens calidoque cruore,
 Unguibus infixis discerptus, matris ab alvo
 Est in momento multos transfusus in alvos.
 Hoc gallina modo, quæ lapsa volando deorsum
 Decidit inter eos, cum plumis, ossibus et cum
 Stercore adhuc calido, raptim glutitur ab ipsis.
 Ventribus immergunt quæ cedunt omnia denti,
 Seque cadaveribus demùm pavêre caninis:
 Nam, prudenter agens, Rogerus jusserat omnes
 550 Mœnibus expelli catulos, ut parceret escis,
 Quos fatis damnata cohors, tantummodo pelle
 Unguibus abruptâ, rodebant dente voraci;
 Sed nec ad extremum parcebant pellibus ipsis.
 Nil sibi turpe putat homo, nil absumere vitat,
 Ex quo dira fames invitat ad omnia dentem,
 Quæ sola invictos vincit, sola asserit urbes.
 Non olim Perusina fames, sed nec Mutinensis
 Obsidio, nec apud Caudinas vulnera Furcas,
 Tam miserabilibus animas anxêre flagellis.
 560 Non ita Petreïus consorsque Afranius ejus,
 Et Romana phalanx illorum signa sequentes,
 Cæsareis clausi sub Ilerdæ mœnibus armis,
 Inter aquas Sicoris et lenè fluentis Iberi
 Defecêre siti, licèt illos stercus equinum
 Sugere compulerit sitis intolerantia diræ.
 Pleno luna quater à fratre remotior orbe,
 Fulserat, et toties abscondita fratre propinquo,
 Succensos iterùm cornuta novaverat ignes;

Angit adhuc miseros, nec spes est ulla salutis,
 570 Indefessa famis, finire nescia, pestis
 Excrutians stimulis numquam cessantibus illos;
 Mirandoque modo nec vivunt, nec moriuntur;
 Nec vitam retinere queunt, nec perdere, sola
 Quam retinet, stimulante fame, vis fluminis hausti.

Temporis id circa Rex è Gaillone profectus
 Venerat Andelii castrum visurus, et illos
 Moenia qui rupis vigili statione coronant.
 Cùmque super pontem multis comitantibus iret,
 Conclamant miseri miserabiliter simul uno
 580 Ore, fames illos quantùm clamare sinebat;
 « Esto propitius, miseris miserere; misertus,
 « Rex pie, nî fueris, injustâ morte perimus.
 « Hîc invisâ fames nostros depascitur artus
 « Tempore jam multo : nos hîc crudelior hoste
 « Exposuit noster pesti concivis amaræ,
 « Qui nos exclusit sine causâ mille ducentos;
 « Vix hodie superat numerum pars altera nostri. »
 Rex, ut semper erat facilis suplicantibus, ut qui
 Natus erat miseris misereri et parcere semper,
 590 Fletibus his motus, ita circumstantibus inquit :
 « Dimittatis eos exire, ciboque refecti
 « Quò mens quemque ferat indemniter ire sinatur.
 « Absit ut afflictis per nos afflictio crescat !
 « Non decet ut nobis mors ascribatur eorum
 « Qui nimis afflicti nullum jam lædere possunt. »
 Dixit, et emissis tribui jubet omnibus escas.
 Qui cùm permissi caveis exire fuissent,
 Vidimus inter eos quemdam (miserabile visu !)
 Qui coxam perstabat adhuc portare caninam;
 600 Cùmque juberetur illam dimittere, dixit :
 « Non dimitto cibum quo longo tempore vixi,
 « Donec pane satur fuero. » Tunc abstulit illam
 Unus ei, panemque dedit, quem protinùs ori
 Appositum poterat vix masticare; sed ipsa
 Frusta tamen malefracta vorax ingurgitat alvo :

- Tanto longa fames languore affecerat illum !
 Et jam finis erat hyemis , tellusque , calore
 Imprægnata novo , flores gignebat et herbas ,
 Quos colit , et Zephyro commendans Flora marito ,
 610 Orat ut almi fluo spiramine purpuret hortos
 Floribus , unde comas comis Dea comat amantum.
 Rex , non posse videns tam lentâ mœnia rupis
 Obsidione capi , nisi demùm tempore longo ;
 Impatiens animo , mora quem gravat omnis in omni
 Facto quod virtus sibi suggerit aggrediendum ;
 Qui quoties aliquid operis sibi sumit agendum ,
 Fortiter aggreditur et fini fortiùs instat ;
 Fervidus inceptor et consummator acerbus ,
 Congregat armatas sub primo vere cohortes ,
 620 Castraque metatur in summo culmine montis ,
 Amnis ad usque latus utrimque , per ardua clivi ,
 Ut quocumque modo ad muros accedere tentet ,
 Tempus et abbreviet arcem quo prendere possit.
 Quid non virtuti succumbat ? quid ferat artem
 Ingeniumve hominis , mens cujus in ardua tendit ?
 Ecce ligonellis , à culmine montis ad usque
 Descensum vallis fossataque prima , deorsùm
 Eruderatur humus , scopulosos jussa tumores
 Ponere , descensus ut ab alto fiat ad inum.
 630 Protinùs , ampla satis , multâ properata securi ,
 Fit via sub trabibus junctim sibi collateratis ,
 Quas sustentabat paries intextus utrimque
 Postibus infixis telluri robore multo ,
 Per quam securi lapides , ramalia , truncos
 Comportant , vivoque graves cum cespite glebas ,
 Aggere congesto fossata implere studentes ;
 Pluribus inde locis marræ durique ligones ,
 Tollentes cum vepre rubos fructicosaque tesqua ,
 Colliculos clivique latus mitescere cogunt ;
 640 Et subito in planum quod erat declive redacto ,
 Se rudis asperitas procul absentare docetur.
 Area per totos gaudet planescere campos ;

Et sic artificum studio vigilante, labore
 Carpentata brevi loca per diversa (quod ullo
 Posse modo fieri nullus speravit), ibidem
 Cum mangonellis petraria plurima surgens,
 In muros lapides et saxa rotantia mittit.
 Et ne de muris jactu venientia crebro
 Spicula cum telis vibrantibus atque sagittis
 650 Artifices lædant, et qui tormenta trahentes
 Jactibus insistunt, paries mediocriter altus
 Textitur inter eos et mœnia, vimine lento,
 Cratibus et palis, ut eos tutetur et ictus
 Excipiat primos, frustrataque tela repellat.
 Parte aliâ, turres quibus est belfragia nomen,
 Roboribus crudis compactæ, atque arbore multâ,
 Intactis dolabrâ, ruditer quibus ascia solos
 Absiderat ramos, sic educuntur ut usque
 Aëra sub medium longo molimine tendant,
 660 Ut doleat murus illis depressior esse.
 Hic Blondellus erat Perigas, aliique viri quos
 Regi reddiderat ars balistaria caros,
 Ditatos ab eo villis, et rebus, et ære,
 Qui non cessabant obsessos vulnere crebro
 Lædere missilibus, et passim mittere letho.
 Ast alii sparsim loca convenientia quærunt
 Quisque sibi, quo funda brevi stridore lapillos,
 Et balista queat jaculari, arcusque sagittas,
 Quas, ubicumque patent quarnelli sive fenestræ,
 670 Obsessi nequeunt toties impunè cavere.
 Interea grossos petraria mittit ab intus
 Assiduè lapides, mangonellusque minores,
 Et pugillares jactat improba dextera petras.
 Nec balista vacat, nec funda, nec arcus ibidem;
 Nullus erat toto qui duceret otia castro,
 Officium re quâque suum incessanter agente,
 Armis ut paribus intus pugnetur et extrâ.
 Utque magis reliquos animet, pugnantibus ipse
 Rex immixtus erat galeatus, et agmine primo

- 680 Quotidie nunc hos, nunc illos gnaviter hortans,
 Usque super fossas veniens, parmamque sagittis
 Et jaculis opponebat, quæ tempora circum
 Sibila crebra dabant, et in ægide fixa rigeabant.
 Rupis in extremo cuneo, quæ vergit ad Eurum,
 Ardua turris erat, cui collateratur utrimque
 Murus, quem strictus compaginat angulus illi,
 Ordine qui murus gemino productus ab usque
 Majori vallo, latus ambit utrumque minoris.
 Hanc primùm obtinuit tali gens nostra vigore :
- 690 Postquam fossatum vidit jam penè repletum,
 Scalas immissis properè descendit in ipsum,
 Impatiensque moræ scalas obvertit ad oram
 Fossati reliquam, supra quam in rupe locata
 Turris erat; sed nulla tamen, quamvis satis esset
 Longa, pedem muri contingere scala valebat,
 Nec rupis cristam quâ turris pes erat imus.
 Sed nimis audaces cultris ac ensibus ipsam
 Rupem quisque forat, ubi pes se figat et unguis;
 Et sic rependo superantes aspera rupis,
- 700 Perveniant turris ad fundamenta repentè,
 Perque manus socios, sua post vestigia tractos,
 Participes operæ faciunt, certantque minare
 Arte sibi notâ latus et fundamina turris,
 Parmis protecti, ne, fortè ruens super illos,
 Missilium posset retropellere turbo cavantes,
 Donec visceribus muri latuère cavati,
 Truncis suppositis, subitò ne corruat in se
 Pendula pars muri, pariens sibi damna virisque.
 Queis, simul incisum satis est, supponitur ignis,
- 710 Et fugiunt ad tuta viri. Ruit Ilion ingens,
 Ingentemque ruens strepitum facit, haud minùs illo
 Quo fuit Hectoreus puer olim raptus ab ulnis
 Flebilis Andromaches, Priami quem cæde madescens
 Misit Achilleïdes in terram corpore fracto.
 Volvitur astripetens sinuoso turbine nubes,
 Flammis cum fumo mixtis, et pulvere tanto

Quantùm tanta potest de se eructare ruina.

Tunc quoque Rogerus horâ succendit eâdem
 Omnia quæ poterat vallo consumere in illo
 720 Ignea vis, ne quid foret ex his utile Francis.
 Ardebat; nec adhuc ardor consederat ignis,
 Et jam per flammæ Franci fumosque ruebant,
 Accensi clamore virûm et clangore tubarum,
 Agminibus densis vallum murosque replentes;
 Præ cunctisque suum vexillum in parte Cadocus
 Turris semirutæ fixit, quâ celsior exstat.
 Et quia fossatum latum nimis impedit illos,
 Hanc castri partem quod adhuc distinguit ab illa,
 Et murus qui se opponit turritus in altum,
 730 De facili nequeunt vallum exsarcire secundum,
 Quo modò se pavidus fugiens incluserat hostis;
 At famuli, quorum est gladio pugnare vel hastis
 Officium, Bogis, Eustachius, atque Manasses,
 Auricus, Gravier, et eorum concio fida,
 Undique circumeunt muros indagine factâ,
 Siquâ fortè queant aditus reperire quibus se
 Mœnibus impingant, ut pugnent cominûs hosti.

Contiguam muris in summo colle Johannes
 Ædem præterito quamdam construxerat anno,
 740 Castelli latere in dextro, quod respicit austrum,
 Inferior cujus pars præstabatur ad usus
 Rerum quæ penoris se sub conclave recondi
 Servarique volunt; pars verò suprema, capellæ
 Officio famulans, ad Missæ sacra patebat,
 Quæ nullam exteriùs portam, sed ab intûs habebat,
 Quâ penetrabatur sursùm unam, aliamque deorsùm.
 Inferiore foris in parte fenestra patebat,
 Quâ lucere penum solis dabat aurea lampas.
 Bogius hanc contemplatus, fidique sodales,
 750 Corporis ac totis animorum viribus usi,
 Arte quidem mirâ se per fossata trahentes,
 Surrepunt manibus pedibusque per ardua collis,
 Et demùm summam clàm perducuntur ad arcem.

Hinc comitum scapulis sustollent se levitate
 Bogisius mirâ , per apertam membra fenestram
 Injicit , et socios dimisso fune viritim
 Attrahit , et secum sub idem conclave locatos
 Hortatur penoris valvas succidere ferro ,
 Ociùs et subitis turbare tumultibus hostes.

760 Fit sonus , et raucum dant ostia fracta fragorem ,
 Dum cupidi properant juvenes erumpere : sed mox ,
 Postquam municipum nimius fragor impulit aures ,
 Illuc se vertunt , congestis undique lignis
 Ignem supponunt , ut sic aut ardeat intùs ,
 Aut via non pateat quâ prodeat hostis ad illos.

Sed virtutis opus incendia nulla retardant ,
 Nullaque magnanimos vis aut mora præpedit actus :
 Ut patuere fores , nudatîs ensibus , ignes

Per medios saliunt ; et jam penus ardet , et omne
 770 Cum domibus castrum. Fugit ilicet hostis et ignes
 Et subita arma virûm , seseque receptat in arce ,
 Quam nimis excelsam , muratâ in rupe locatam ,
 Tempore adhuc multo defendere posse putabant ;
 Vixque omni ex numero modò quem Rogerus habebat ,
 Qui pugnare queant , bis nonaginta supersunt ,
 Tot vitâ defuncta jacent ibi corpora passim ,
 Totque quiescebant lethalia vulnera passi ,
 De quorum vita spes nulla dabatur amicis !

Incinerata jacet specialis gloria castrî ,

780 Murorumque perit decus et munitio tota ,
 Egregiusque locus nullo jam gaudet honore.
 Nosque putabamus aliis cum rebus eâdem
 Bogisium sociosque suos periisse ruinâ ,
 Quos longo tutata fuit spelunca recessu ,
 Quâ modò municipes lapides et tela cavebant.

Vix minuebatur fumus , vix flamma sedebat ;
 Bogius egreditur testudine , perque rubentes
 Excurrit prunas , sociisque juvantibus ipsum ,
 Funibus abruptis , pontis versatilis axem

790 Inversum , qui stabat adhuc , se sternere cogit ,

Ut pateat via Francigenis per limina portæ :
 Qui properant, arcemque parant irrumpere summam,
 Bogisium fugiens quâ se modò clauserat hostis.

Pons erat in imo, quo scandebatur in arcem,
 Excisus saxo, quem sic diviserat olim,
 Quando profundavit fossas, Richardus utrimque.
 Huc faciunt reptare catum, tectique sub illo
 Suffodiunt murum; sed non minùs hostis ab illa
 Parte minare studet, factoque foramine, nostros
 800 Retrò minatores telis compellit abire.

Unde nec in tantum murus resecatur ab illis,
 Ut casum metuat; sed mox ingentia saxa
 Emittit cabulus, nequiens quæ ferre dehiscit,
 Per mediumque crepans pars corrui altera muri,
 Altera pars stans recta manet, patuitque foramen,
 In sua damna ruens, quod ab intùs foderat hostis.
 Quo viso, properanter eunt per fragmina Franci
 Repentes manibus, subeuntque foramine murum,
 Et capiunt omnes per vim, quia nullus eorum
 810 Victori se sponte dedit; quinimmò reluctans,
 Quantumcumque potest capienti quisque resistit.

Rex ita Gaillardo per prælia multa potitus,
 Cuncta reædificat vel ab ipso diruta, vel quæ
 Improbis apposis destruxerat ignibus hostis,
 In triplo meliùs et fortiùs intùs et extrà,
 Antea quàm fuerint, muros et cætera firmans.

At Rex Anglorum nimiùm confusus et exspes,
 Nullaque jam se posse videns defendere castra,
 Cùm sic perdiderit castellum fortius omni
 820 Castello, quod posse capi nullâ arte putabat,
 Cogitat occultè Normannica relinquere rura,
 In quibus ipse sibi tutum negat esse morari,
 Dum timet à propriis ne decipiatur amicis,
 Omnes dum meritò metuit qui læserat omnes.
 Sic miserum sceleris animus sibi conscius augit;
 Res miser ipse suas, Pontem qui dicitur Archæ,
 Atque Molinellos et Montis mœnia Fortis,

Diruit, ut patriam faciat sine viribus esse.
Deinde recessurus, furtim jam classe paratâ,
830 Agmina præfecit toti ruptarica regno,
Archada præcipuè Martinum cum Lupicaro;
Extremumque vale faciens petit Anglica regna,
Postmodo Normannas nunquam rediturus ad oras.

LETTRES-PATENTES

DE HENRY IV,

ADRESSÉES A LA CHAMBRE DES COMPTES DE ROUEN.

HENRY par la grace de Dieu, roy de France et de Navarre a nos amez et feaulx les gens de noz comptes et tresoriers generaulx de France establis a Rouen, bailly de Gisors ou son lieutenant a Andely et a tous noz autres justiciers et officiers quil appartiendra chacun en droict soy Salut. Noz chers et bien améz devotz orateurs les religieux du troisieme ordre de St-Francois dudit Andely nous ont faict remonstrer que leur couvent qui a esté par noz prédecesseurs et pour lesquelz ilz sont obligés de dire toutes les septmaines messe est en telle necessité que loger est en eminent danger de tomber et ne peuvent habiter ce édifice ou il ny a seullement quasy plus de couvert et les murailles sont en la pluspart renversées. Ce qui a esté faict en partie pendant les premiers troubles et le reste peu a peu c'est mis en tel estat pour n'avoir lesdits religieux aucuns moiens, rentes, ne revenus pour les remestre, nous supplians et requerans affin qu'ils puissent aucunement les faire reparer pour pouvoir continuer le service divin, leur accorder les demollitions du chasteau Gaillard cy devant ruyné de nostre commandement à la réquisition des estats généraulx de nostre pays de Normandie, qui est scitué au hault de la montaigne au bas de laquelle est leurdit couvent. Les causes voullans bien et favorablement traicter lesdits supplians pour estre participans en leurs prieres et oraisons ainsy que nosdits predecesseurs, apres que par l'acte de nos officiers audit Andely cy attaché nous est aparue du mauvais estat des bastimens de leurdit couvent pour leur donner moien de le remestre, nous leur avons faict et faisons don par lesdites presentes signons de nostre main de tout ce qui pourra rester des demollitions de tout ledit chasteau Gaillard ainsy ruyné de nostre commandement apres que les peres cappuchins du grand Andely en auront prins ce que nous leur aurions accordé en don le XIII^e juing MVI^e.trois, si ja ilz ne l'ont eu pour en jouir par lesdits religieux du troisieme ordre soit pierres poultries et aucun bois thuille, ou aucunes choses generalement quelsconques qui

y peuvent estre dedans ou dessus terre excepté le donjon lequel nous voullons demeurer en son entier ainsi qu'il a esté delaissé, et estre toutes employées à la refection de leurdit couvent et non ailleurs. Pour ce nous vous Mandons et ordonnons que de nostre présent don et contenu cy dessus vous faictes sous fin de laisser iceulx religieux jouir et user plainement et paisiblement sans en ce leur faire mestre ou donner ne souffrir ou permestre leur estre sur ce faict mis ou donné aucun trouble destourbance ou empeschement au contraire. Car tel est nostre plaisir. Donné à Paris le huictieme jour de may l'an de grace mil six cents dix et de nostre regne le vingt ungeme.

Signé HENRY. *Par le roy, DE LOMENIE, et scellées sur simple queue du grand scel de cire jaune*¹.

¹ Suit l'arrêt de la Chambre des Comptes, sous la date du 22 mai 1610, en exécution des lettres ci-dessus.

LETTRES
DU ROI LOUIS XIII,

AU PARLEMENT DE ROUEN.

DE PAR LE ROY,

Nos améz et féaux, ayant entendu qu'encore que nous ayons ordonné la démolition du Château-Gaillard d'Andely pour les raisons qui vous sont assez connues, elle ne s'exécute point à cause que le sieur Du Tot prétend devoir estre récompensé auparavant, nous escrivons à nostre cousin le duc de Montbazon que nostre volonté est bien qu'il le soit, mais que puisque sa récompense aporte du retardement et de la difficulté à ce bon œuvre, nous nous chargerons de la faire, et voulons que, sans autre remise, ladite démolition se face au plustost. De quoy nous vous avons voulu advertir par cette lettre, afin que congnoissants le soin que nous avons du bien de nostre province de Normandie, vous y contribuiez, en cette occasion; ce qui dependra de vous, ainsi que nous sommes certains que le dict duc fera de sa part; n'y faictes donc faulte, car tel est nostre plaisir. Donné à Tours, le 15 mars 1616.

Signé LOUIS, et plus bas POTIER.

TABLE.

A VANT-PROPOS ,	page v.
HISTOIRE du Château-Gaillard et du Siège qu'il soutint en 1203 et 1204 contre Philippe-Auguste,	
Chapitre premier ,	1.
CHAPITRE deuxième ,	25.
CHAPITRE troisième ,	43.
CHAPITRE quatrième ,	55.
CHAPITRE cinquième ,	77.
CHAPITRE sixième ,	93.
PIÈCES JUSTIFICATIVES. — Lettre de Gautier, archevêque de Rouen , à Raoul de Dicet, doyen de l'église de Londres ,	
	111.
CHARTÉ de Richard-Cœur-de-Lion ,	113.
CHARTÉ de Jean, comte de Mortain ,	119.
LIVRE VII de la Philippide, par Guillaume-le-Breton ,	125.
LETTRES-PATENTES de Henry IV , à la Chambre des Comptes de Rouen ,	149.
LETTRES du Roi Louis XIII , au Parlement de Rouen ,	151.



Errata.

Page 23, ligne 12, *locus*, lisez : *lucus*.

Page 27, note 2, *inferior*, lisez : *inferius*.



AVIS AU RELIEUR.

PLANCHE I, vue du Château-Gaillard, prise au couchant, *en regard du titre.*

» II, charte de Richard-Cœur-de-Lion, <i>en regard de la page</i> . .	19.
» III, sceau de Richard-Cœur-de-Lion,	20.
» IV, sceau de Jean, comte de Mortain,	22.
» V, sceau de Jean-Sans-Terre,	22.
» V bis, sceau de l'archevêque Gautier,	23.
» VI, plan du Château-Gaillard,	29.
» VII, massif sculpté, au Grand-Andeli,	38.
» VIII, grotte de la Mère-Gaillard,	41.
» IX, carte des Andelys,	56.
» X, vue du Château-Gaillard, prise à l'est,	77.
» XI, galeries souterraines,	84.



Deville, Achille

Histoire du Chateau-Gaillard, et du siège qu'il soutint contre Philippe-
Auguste, en 1203 et 1204 ornée de planches lithographiées ou gravées, et
de plusieurs Vignettes

Rouen 1829

4 42.52#Beibd.1

urn:nbn:de:bvb:12-bsb10637625-6